



Mâconnais-Beaujolais
Agglomération

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024



ÉDITO

“ Ce rapport témoigne du travail accompli par les élus communautaires, les agents de l'Agglomération et les partenaires du territoire, en lien étroit avec les 39 communes membres, pour répondre de manière concrète aux attentes de nos administrés. Il illustre l'énergie, la détermination et l'envie de construire ensemble un avenir qui nous rassemble.

En effet, le maintien de l'attractivité économique, les services rendus à la population, la préservation de l'environnement et la qualité de vie guident les politiques publiques que nous menons. Ce rapport, au-delà de rendre compte de l'activité 2024, met aussi en lumière des actions concrètes, nées d'une volonté collective d'œuvrer pour un territoire durable, innovant et attractif.

Parmi les réalisations emblématiques de l'année, j'aimerais valoriser particulièrement la réhabilitation complète du bâtiment D de la Cité de l'entreprise à Mâcon, désormais occupé par deux entreprises innovantes, Synapse Construction et Food Pulse Studio.

Mais il y a tant d'autres choses à dire : le lancement d'un nouveau réseau de transport, incluant une navette gratuite reliant Saint-Laurent-sur-Saône au centre hospitalier via le centre-ville, qui répond aux besoins de mobilité du quotidien des habitants. Le développement d'une nouvelle offre de randonnée, avec plus de 380 kilomètres de sentiers balisés et 34 points de départ aménagés, qui témoigne de notre engagement à valoriser les richesses naturelles du territoire. L'ouverture de deux nouveaux lieux d'accueil enfants-parents à Mâcon et Charnay-lès-Mâcon, venant renforcer l'accompagnement proposé aux familles et enfants...

Chacune de ces initiatives reflète le dynamisme qui anime notre territoire, résolument tourné vers l'avenir. De nombreuses autres réalisations jalonnent ce rapport d'activités, dont je vous souhaite une bonne lecture !







Ensemble, nous contribuons à faire avancer tout un territoire avec conviction, engagement et enthousiasme.

Merci à chacune et chacun d'entre vous pour votre implication, sans laquelle rien de tout cela n'aurait pu voir le jour.



Jean-Patrick Courtois
Président

SOMMAIRE

	Connaître mon Agglomération	p. 5
	Entreprendre aux portes de Lyon	p. 23
	Profiter d'un territoire durable	p. 31
	Vivre au quotidien.....	p. 53
	Découvrir un territoire d'exception.....	p. 69
	Grandir au cœur de nos métiers.....	p. 79

CONNAÎTRE MON AGGLOMÉRATION

Mon aggro	p. 6
Les commissions.....	p. 10
Les commissions spécifiques	p. 12
Les finances	p. 14
L'agglo en soutien	p. 20

MON AGGLO

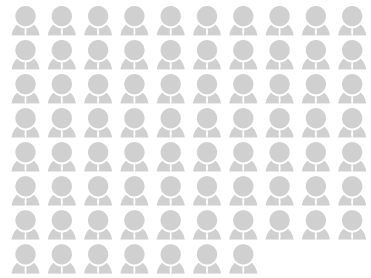
LE FONCTIONNEMENT

**1**

président

**15**

vice-présidents

**77**

conseillers communautaires

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Assemblée délibérante de MBA, le Conseil Communautaire se compose de conseillers, représentants des commissions, qui délibèrent et votent les projets qui leur sont proposés par l'exécutif. Ses délibérations sont exécutoires après transmission au Préfet.

Le Conseil Communautaire s'est réuni cinq fois en 2024.

LE BUREAU PERMANENT

Instance collégiale composée du président et des vice-présidents, le Bureau Permanent se réunit régulièrement pour délibérer sur les affaires pour lesquelles il a reçu délégation du conseil et pour préparer les conseils communautaires.

Le Bureau Permanent s'est réuni sept fois en 2024.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES




La Conférence des Maires est composée des maires de chacune des communes de l'agglomération et des membres du Bureau Permanent.

Instance d'information, de consultation et de concertation, elle est notamment chargée d'examiner l'ordre du jour de chaque conseil communautaire, d'instruire les modifications statutaires et de se prononcer sur les grandes orientations de la politique communautaire. La Conférence des Maires est au cœur du dispositif de gouvernance de la communauté d'agglomération.

Ce sont huit Conférences des Maires qui se sont déroulées en 2024.



LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

					
Azé	1	1	Milly-Lamartine	1	1
Berzé-la-Ville	1	1	Péronne	1	1
Bussières	1	1	Prissé	1	1
Chaintré	1	1	Pruzilly	1	1
Chânes	1	1	Romanèche-Thorins	1	1
Charbonnières	1	1	St-Amour-Bellevue	1	1
Charnay-lès-Macon	6	0	St-Laurent-sur-Saône	1	1
Chasselas	1	1	St-Martin-Belle-Roche	1	1
Chevagny-les-Chevrières	1	1	St-Maurice-de-Satonnay	1	1
Crêches-sur-Saône	2	0	St-Symphorien-d'Ancelles	1	1
Davayé	1	1	St-Vérand	1	1
Fuissé	1	1	Sancé	1	1
Hurigny	1	1	Senozan	1	1
Igé	1	1	Sologny	1	1
La Chapelle-de-Guinchay	3	0	Solutré-Pouilly	1	1
La Roche-Vineuse	1	1	Varennes-lès-Macon	1	1
La Salle	1	1	Vergisson	1	1
Laizé	1	1	Verzé	1	1
Leynes	1	1	Vinzelles	1	1
Mâcon	31	0			

 Conseillers titulaires

 Conseillers suppléants

Azé

Patrick Monin

Berzé-la-Ville

Éric Faure

Bussièrès

Rémy Desplanches

Chaintré

Jean-François Cognard

Chânes

Brigitte Darmedru

Charbonnières

Sylvie Outurquin

Charnay-lès-Mâcon

Christine Robin

Jean-Paul Basset
Virginie Chevalier
Katia Casteil
Patrick Buhot
Laurent Voisin**Chasselas**

Claire Pelletier

Chevagny-les-Chevrières

Philippe Commercon

Crêches-sur-Saône

Michel Berthet

Valérie Bouilloux

Davayé

Michel Du Roure

Fuissé

Éric Lagrange

Hurigny

Dominique Deynoux

Igé

Frédéric Lassalas

La Chapelle-de-Guinchay

Hervé Carreau

Sandrine Jailloux
Brigitte Guillaume**La Roche-Vineuse**

Dominique Jobard

La Salle

Yves Piponnier

Laizé

Daniel Delume

Leynes

Bernard Martin

Mâcon

Jean-Patrick Courtois

Catherine Amaro
Florence Battard
Jean-Philippe Belville
Claude Cannet
Catherine Carle-Viguiier
Jérôme Chevalier
Marie-Claude Chézeau
Émilie Clerc
Gérard Colon
Ève Comtet-Sorabella
Benjamin Dirx
Yves Dupuis
Nathalie Goncalves
Corinne Langlassé
Véronique Lefeuvre
Éric Maréchal
Jean-Pierre Mathieu
Jean Payebien
Marylin Peterlin-Malherbe
Maxim Plat
Éric Ponchoux
Patricia Ravinet
Hervé Reynaud
Valentine Rigaud
Sandra Robin
Gabriel Siméon
Caroline Théveniaud
Jacques Tourny
Véronique-Laure Verraest
Alexandre Vuillot**Milly-Lamartine**

Robert Casenove

Péronne

Jean-Pierre Pacaud

Prissé

André Dewerdtt

Pruzilly

Laurent Condemine

Romanèche-Thorins

Yannick Vacher

Saint-Amour-Bellevue

Josiane Casbolt

Saint-Laurent-sur-Saône

Jacques Doussot

Saint-Martin-Belle-Roche

Bernard Desplat

Saint-Maurice-de-Satonnay

Jean-Claude Fournet

Saint-Symphorien-d'Annelles

Bernard Pilarski

Saint-Vérand

Daniel Aupoil

Sancé

Gilles Jondet

Senozan

Vincent Faguet

Sologny

Michelle Jugnet

Solutré-Pouilly

Alban Vossion

Varennes-lès-Mâcon

Guy Mantoux

Vergisson

Anne Brochette

Verzé

Françoise Large

Vinzelles

Yves Andreux

Démissions : Valérie Bouilloux et Aurélien Dutremble.

Florie Jaillet, non réélue de son mandat de conseillère municipale suite aux élections municipales de Crêches-sur-Saône le 7 avril 2024.

Nouvellement installées : Céline Carreiro et Corinne Langlassé.

Maires non-conseillers : Gérard Buono, Sophie Chamoulaud, Pierre Desroches, Christian Jolivet, Jean-Louis Lapray, Robert Luquet, Serge Thirard.

LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU

Président



**Jean-Patrick
Courtois**

Mâcon

1^{re} vice-présidente



**Michelle
Jugnet**

Administration
générale,
Petite enfance

Sologny

2^e vice-président



**Gérard
Colon**

Urbanisme et Aména-
gement de l'espace
communautaire

Mâcon

3^e vice-présidente



**Christine
Robin**

Attractivité du terri-
toire, Développement
économique, Innova-
tion et Aménagement
numérique

Charnay-lès-Mâcon

4^e vice-président



**Dominique
Deynoux**

Finance et
Commande
publique

Hurigny

5^e vice-présidente



**Florence
Battard**

Enseignement
supérieur et
Relations avec
les universités

Mâcon

6^e vice-président



**Jean-
François
Cognard**

Ressources humaines,
Instances sociales
et Prévention des ris-
ques profes-
sionnels

Chaintré

7^e vice-présidente



**Claude
Cannet**

Mobilité durable
et Transition
énergétique

Mâcon

8^e vice-président



**Hervé
Carreau**

Eau, Assainissement
et Gestion des
milieux aquatiques

La-Chapelle-de-Guinchay

9^e vice-présidente



**Véronique
-Laure
Verraest**

Politique de l'ville,
Démocratie partici-
pative, Relations avec les
organismes culturels
et équipements cultu-
rels communautaires

Mâcon

10^e vice-président



**Gilles
Jondet**

Collecte et
valorisation des
déchets

Sancé

11^e vice-présidente



**Josiane
Casbolt**

Enjeux
climatiques et
environnementaux

Saint-Amour-Bellevue

12^e vice-président



**Jérôme
Chevalier**

Viticulture et
Cité des vins

Mâcon

13^e vice-président



**Patrick
Buhot**

Habitat et
Gens du voyage

Charnay-lès-Mâcon

14^e vice-présidente



**Anne
Brochette**

Tourisme, Relations
avec l'office du
tourisme et avec les
sites classés

Soltré-Pouilly

15^e vice-président



**Jacques
Doussot**

Équipements sportifs
communautaires et
relations avec les
organismes sportifs

Saint-Laurent-sur-Saône

LES COMMISSIONS

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

MBA a instauré dix commissions thématiques traitant chacune d'un domaine d'intervention particulier.

Elles ont un rôle consultatif dans l'élaboration des projets et actions de MBA. Elles se réunissent le plus souvent avant la tenue de la conférence des maires, sur un ordre du jour fixé par le président et sont présidées par un vice-président, qui assure la coordination avec le bureau permanent.

Les commissions sont composées au minimum de sept, et au maximum de 11 conseillers communautaires titulaires et suppléants, dans le respect du pluralisme politique.

En 2024, elles se sont réunies cinq fois.



Commission 1

Finances et Ressources humaines

Président : Dominique Deynoux

Commission 2

Urbanisme et Aménagement

Président : Gérard Colon

Commission 3

Attractivité du territoire, Développement économique, Innovation et Aménagement numérique

Présidente : Christine Robin

Commission 4

Habitat, Politique de la ville et Démocratie participative

Président : Patrick Buhot

Commission 5

Collecte et valorisation des déchets

Président : Gilles Jondet

Commission 6

Grand cycle de l'eau

Président : Hervé Carreau

Commission 7

Mobilités durables et Enjeux climatiques

Présidente : Josiane Casbolt

Commission 8

Enseignement supérieur, Sport et Culture

Présidente : Florence Battard

Commission 9

Viticulture et Tourisme

Président : Anne Brochette

Commission 10

Petite enfance

Présidente : Michelle Jugnet

LA COMMISSION CHARGÉE DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT

Elle intervient dans le cadre de la création et de la réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC). Elle rend un avis sur les propositions reçues

dans les procédures de concession d'aménagement transférant un risque économique au concessionnaire.

LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Elle a pour objet de dresser un bilan de l'état d'accessibilité du bâti, des espaces publics, de la voirie et des transports. Un rapport annuel est présenté

au conseil communautaire et fait toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Organe consultatif pour le compte de MBA, il est présidé par Roger Moreau, et composé de membres de la société civile (associations, chefs d'entreprise, etc.). Il a pour rôle de donner des avis sur les pro-

jets de territoire ou sur les actions conduites par l'Agglomération. Il est consulté pour toutes les questions relatives à MBA, voire sur les questions d'intérêt général liées au territoire.

LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE

Le conseil d'établissement est une instance de concertation. Composé d'élus, de représentants des enseignants, des parents d'élèves et de l'administration, celui-ci se réunit au moins une fois par

an à l'initiative du directeur et dispose d'un rôle consultatif sur le fonctionnement du conservatoire, le déroulement des études, les perspectives et évolutions à venir.

LA COMMISSION MUTUALISATION

La commission mutualisation a été créée à la suite de la conférence des maires du 21 janvier 2021. Elle est chargée de réfléchir et de proposer des pistes

de mutualisation entre les communes et la communauté d'agglomération, puis de faire le bilan des organisations éventuellement mises en place.

LES COMMISSIONS SPÉCIFIQUES

DE LA COMMANDE PUBLIQUE

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Président : Dominique Deynoux.
Elle attribue les marchés publics supérieurs aux seuils européens (soit 221 000 € HT pour les fournitures et services et 5 538 000 € HT pour les travaux) et délivre un avis sur tout projet d'avenant à un marché public relevant de sa compétence, entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

COMMISSION DE CONCESSION

Président : Dominique Deynoux.
Cette commission intervient dans la procédure d'attribution des délégations de service public (liste des candidats admis à présenter une offre, rapport d'analyse des offres).
Elle délivre également un avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

COMMISSION DE MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE

Président : Dominique Deynoux.
Elle émet un avis sur le classement des offres et le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse pour les marchés et accords-cadres de fournitures et services et de travaux compris entre 40 000,00 € et les seuils communautaires.

COMMISSION CONSULTATIVE DE SERVICES PUBLICS LOCAUX

Président : Gilles Jondet.
Créée pour garantir l'expression des usagers des services publics par la voix des associations représentatives, elle contribue ainsi à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics. Elle a un rôle consultatif sur l'ensemble des services publics confiés à un tiers ou par convention de concession, exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

DES FINANCES

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Président : Dominique Deynoux.
Cette commission est chargée d'évaluer les transferts de charges entre MBA et les communes membres. Elle doit être composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, en respectant leur représentation (au moins un représentant par commune) et leur importance démographique.

COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

Président : Gilles Jondet.
Elle intervient de manière obligatoire à chaque fois qu'une convention, à dimension financière (c'est-à-dire emportant une périodicité de règlement), est conclue entre une collectivité territoriale et une personne morale de droit privé.



DES RESSOURCES HUMAINES

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Président : Jean-Patrick Courtois, représenté par Jean-François Cognard.

Ce comité est consulté pour avis sur toutes les questions relatives à l'organisation du travail et au fonctionnement des services au sein de la collectivité. Il aborde la communication d'un certain nombre de rapports relatifs à la gestion du personnel.

FORMATION SPÉCIALISÉE DU COMITÉ (FSC)

Président : Jean-François Cognard.

Cette formation contribue à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents et permet l'amélioration de leurs conditions de travail. Il procède à l'analyse des risques professionnels, ainsi que des conditions de travail, et propose des actions de prévention de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité.

Il est consulté pour avis sur tous les projets d'aménagement modifiant les conditions de travail, de sécurité, de santé des agents.

Les membres de la FSC peuvent également procéder à des visites des locaux communautaires ainsi qu'à des enquêtes.

LE DIALOGUE SOCIAL

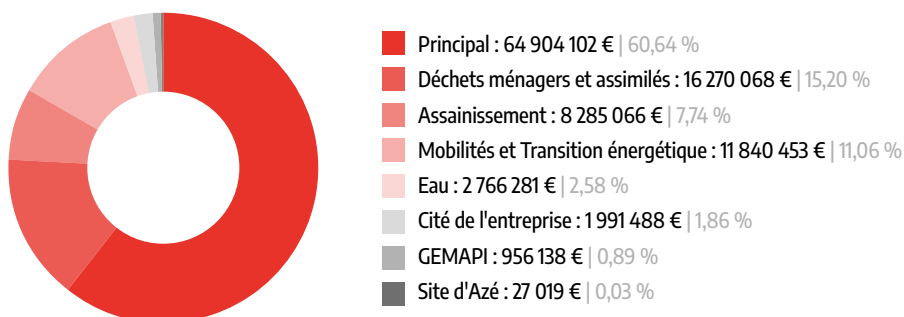
Cette réunion se déroule chaque quadrimestre et permet aux vice-présidents, représentants syndicaux et agents de l'administration, d'échanger sur des sujets variés relatifs à la carrière des agents, aux conditions de travail et à l'organisation ou encore sur le fonctionnement des services...

Les membres du dialogue social sont informés des évolutions législatives et réglementaires impactant la situation administrative des agents. Des groupes de travail et comités de pilotage peuvent être également constitués dans le cadre du dialogue social, afin d'échanger sur des thématiques précises (formation des agents, modalités d'organisation du travail, etc.).

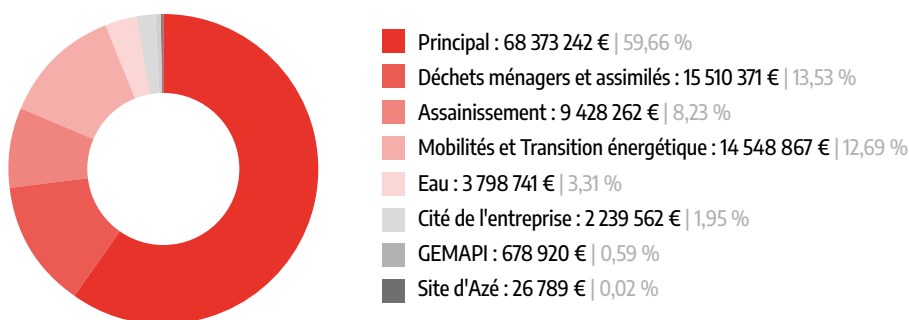
LES FINANCES

Le rapport financier 2024 de MBA est tiré de l'analyse des comptes administratifs. Réalisée chaque année à l'occasion de son vote, elle porte sur l'ensemble des réalisations budgétaires de l'exercice considéré.

Les recettes globales (fonctionnement et investissement – hors Report et RAR) de la collectivité en 2024 représentaient 107 040 615 €.



Les dépenses globales (fonctionnement et investissement – hors Report et RAR) de la collectivité en 2024 représentaient 114 604 754 €.



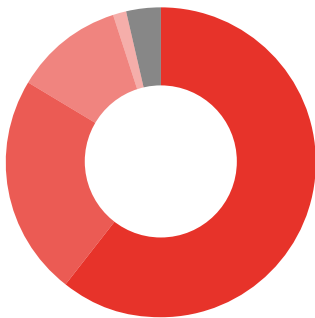
LES FAITS MARQUANTS EN 2024

- ▶ Un contexte institutionnel national instable
- ▶ Le renforcement des politiques partenariales à destination des communes membres par l'abondement d'un million d'euros supplémentaire sur les fonds de concours pour leur développement local
- ▶ La poursuite du développement de l'offre touristique avec l'achat d'un petit train
- ▶ Le développement économique notamment les travaux pour le projet Saône Digitale et du village des artisans
- ▶ La montée en puissance du réseau VIF avec l'acquisition d'un nouveau logement et le maillage des réseaux professionnels

LE BUDGET PRINCIPAL

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 58 551 777 €

Les recettes de fonctionnement suivent une dynamique positive (+ 2 %), en raison notamment de la dynamique de la fraction de TVA, de la revalorisation des bases d'imposition, de l'augmentation de la taxe sur les surfaces commerciales et de la taxe de séjour. L'établissement enregistre un niveau de recettes de fonctionnement bien supérieur à son niveau de dépenses de fonctionnement (+ 3 579 156 €). Cela permet à MBA de présenter une situation financière saine lui permettant de pouvoir financer ses investissements de fin de mandat avec certitude.



■	Fiscalité des ménages et entreprises : 35 562 396 € 62,98 %
■	Dotations et participations : 13 495 778 € 23,90 %
■	Produits services (dont recettes usagers) : 6 572 082 € 11,64 %
■	Taxe de séjour : 811 619 € 1,44 %
■	Reprise de provisions : 20 807 € 0,04 %
■	Autres : 2 089 094 € 4 %

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 54 972 621 €

Les dépenses de gestion sont en hausse de 6 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est portée exclusivement par le chapitre 012 :

L'année 2024 a enregistré une hausse importante + 10 % par rapport à l'exercice 2023 soit 1 438 337,21 €, équivalents à :

- ▶ 600 000 € dus aux mesures catégorielles (GVT, report 2024 de l'augmentation de la valeur du point en juillet 2023, + 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des agents, + 1 point part patronale CNRACL) ;
- ▶ 460 000 € dus aux effets des créations de poste 2023 : 460 000 €. En effet, en 2023 L'Agglomération avait créé une vingtaine de postes, en lien notamment avec les directrices des petites crèches, le déploiement du projet d'établissement du Conservatoire et enfin pour permettre le reclassement d'agents en situation d'inaptitude physique.

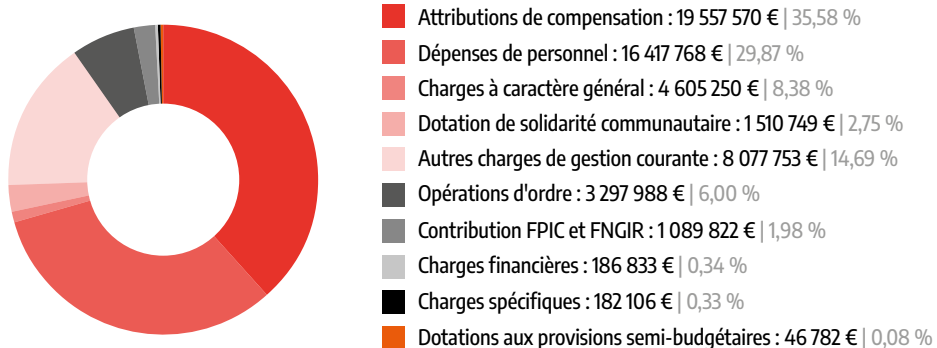
Les créations de postes 2024, les remplacements et la réorganisation portée sur l'exercice 2024 permettent également d'expliquer cette évolution. Les dépenses liées à la politique partenariale de MBA à destination des communes pèsent plus de 40 % des dépenses de fonctionnement. Parmi elles :

- ▶ Les **attributions de compensation** (AC) versées aux communes pour **19 557 570 €** ;
- ▶ La contribution de MBA au **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales** (FPIC) pour **912 914 €** ;
- ▶ Le versement de la **dotations de solidarité communautaire** (DSC) au bénéfice de toutes les communes depuis 2022 pour **1 510 749 €**.

Les charges de gestion courantes sont de plus en plus contraintes par l'évolution des contributions obligatoires avec notamment :

- ▶ la contribution au SDIS de 3 521 638,30 € ;
- ▶ la contribution au PETR pour 343 462,50 € ;

MBA soutient également la vie associative et économique de son territoire avec le versement de près de 2 816 500 € de subventions réparties comme suit :

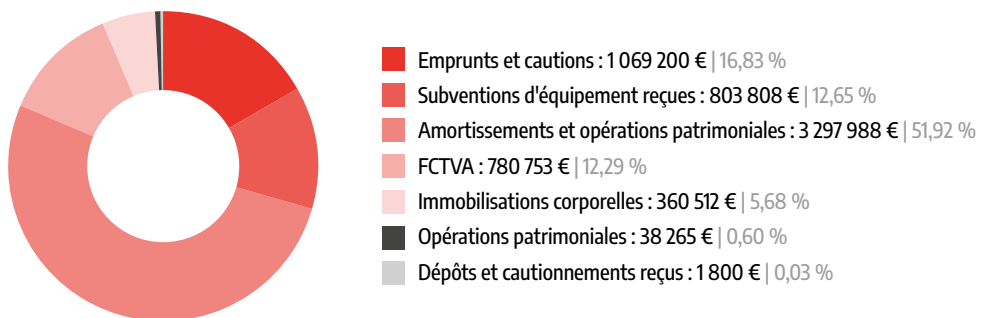


RECETTES D'INVESTISSEMENT : 6 352 325 € HORS RAR (RAR : 333 444 €)

La collectivité a reçu des subventions d'équipement pour 803 808 € pour financer les projets suivants :

- ▶ 273 181 € du Département pour la convention RSA 2022-2023 au titre de la petite enfance
- ▶ 250 910 € de l'État pour le projet du village des artisans
- ▶ 138 477 € de fonds vert et 12 500 € du Département pour la réhabilitation du siège de la petite enfance.
- ▶ 70 618 € de l'ANAH pour la part ingénierie de l'OPAH
- ▶ 46 089 € de l'État pour la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage des Belouses
- ▶ 5 000 € du Département et 3 100 € de la Région pour le déploiement de la musique assistée par ordinateur au sein du conservatoire.

Aucun emprunt nouveau n'a été contracté. L'écriture d'emprunt correspond à l'avis de retraitage du revolving.

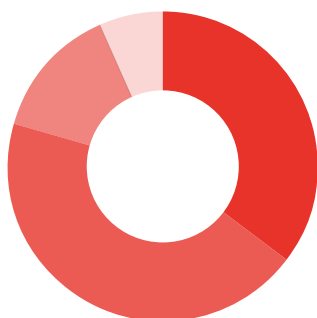


DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 13 400 621 € HORS RAR (RAR : 3 520 700 €)

Les dépenses comprennent notamment :

- ▶ 5 400 000 € de travaux réalisés ou en cours notamment pour la crèche des tilleuls/siège/bâtiment Thimonier, aire des belouses et eaux pluviales
- ▶ 4 695 000 € de fonds de concours (AP)
- ▶ Le remboursement du capital des emprunts et l'écriture liée à l'emprunt revolving pour 1 860 600 €
- ▶ 600 000 € pour l'augmentation du capital de la SEMA
- ▶ 422 000 € d'études et de renouvellement informatiques
- ▶ Il a été constaté 3 520 700 € de RAR correspondant notamment aux engagements pris au titre du PLH, des fonds de concours attribués, de la livraison attendue du petit train et des études d'aménagement des ZAC.

La quasi-totalité des investissements réalisés sur l'exercice 2024 est financée par les fonds propres du budget.



- Dépenses d'équipements : 4 758 174 € | 35,51 %
- Fonds de concours et sub. d'équipements versés : 5 922 096 € | 44,19 %
- Remboursement emprunts dont revolving : 1 858 843 € | 13,87 %
- Autres immobilisations financières : 100 € | 0,001 %
- Reprise subventions et divers : 861 408 € | 6,43 %

Concernant la dette, le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 9 082 867,68 € soit 112 € par habitant.

LES BUDGETS ANNEXES

DÉCHETS MÉNAGERS

FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement, 14 979 936 €, dont :

- ▶ la fiscalité (TEOM) pour 12 029 495 € ;
- ▶ les produits des usagers pour 1 518 756 € ;
- ▶ les subventions d'exploitation pour 1 190 599 €, principalement la participation des éco-organismes ;
- ▶ les quotes-parts de subventions pour 34 750 € ;
- ▶ les chapitres 75, 77 et 013 pour 235 032 €.

Les dépenses de fonctionnement, 14 663 942 € (hors RAR), dont :

- ▶ les charges à caractère général pour 5 381 419 € ;
- ▶ les charges de personnel pour 4 115 220 € ;
- ▶ les contributions SMET 71 et SYTRAIVAL pour 4 229 070 € ;
- ▶ les opérations d'ordre entre sections pour 871 432 € ;
- ▶ les charges financières pour 55 383 €.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement représentent 846 429 € et 24 210 € de RAR, dont :

- ▶ L'acquisition de colonnes aériennes, enterrées et semi-enterrées pour 308 722 € ;
- ▶ Le remboursement du capital des contrats de prêts en cours pour 232 033 € ;
- ▶ L'acquisition, entre autres, de bacs, composteurs, plastrons et couvercles pour 89 303 € ;

- ▶ Le fonds de concours pour la vidéosurveillance des dépôts sauvages pour 38 829 € ;
- ▶ L'amortissement des subventions pour 30 058 €.

Concernant la dette, le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 1 716 182,73 € soit 21 € par habitant.

Les recettes d'investissement, 1 290 132 €, correspondent notamment à des écritures des opérations d'ordre entre sections pour 871 432 €, le FCTVA pour 191 000 € et des subventions pour 195 000 €.

ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement s'élèvent à 4 825 948 €, dont :

- ▶ la vente de produits et principalement la redevance d'assainissement pour 3 984 103 € ;
- ▶ les subventions d'exploitation, principalement les primes d'épuration de l'Agence de l'eau pour 274 437 € ;
- ▶ les autres recettes de gestion courante pour 39 397 € ;
- ▶ les produits exceptionnels pour 586 € ;
- ▶ les amortissements de subventions pour 526 767 €.

Les dépenses de fonctionnement, 5 340 462 € (hors RAR), dont :

- ▶ les charges à caractère général pour 1 705 017 € ;
- ▶ les charges de personnel pour 1 280 631 € ;
- ▶ les charges financières pour 106 295 € ;
- ▶ les atténuations de produits pour 50 216 € ;
- ▶ les charges exceptionnelles pour 3 109 € ;
- ▶ les autres charges de gestion courante pour

661 € correspondant essentiellement à des créances admises en non-valeur ;

- ▶ les amortissements pour 2 172 413 €.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement en 2024 s'élèvent à 4 087 800 € et 269 990 € en RAR, dont :

- ▶ des travaux de réhabilitation de réseaux réalisés sur plusieurs exercices pour 2 030 000 € (fin des travaux STEP la Roche Vineuse, mise en sécurité à Mâcon...);
- ▶ des travaux de réhabilitation de réseaux réalisés sur un seul exercice, des travaux de branchements et de mise à la côte des regards pour 784 000 €
- ▶ le remboursement du capital des emprunts pour 689 000 € ;
- ▶ concernant la dette, le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 5 492 395,86€, soit 68 € par habitant.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 459 118 € et 1 018 662 € de RAR, dont :

- ▶ des amortissements pour 2 172 413 € ;
- ▶ 1 196 000 € de subventions avec notamment 296 000 € pour la mise en séparatif de réseaux sur Mâcon, Azé et Crêches-sur-Saône, 257 670 € de subventions de l'Agence de l'eau pour la réhabilitation du réseau des eaux usées sur Bussières et Igé.

72 600 € de subventions versées par l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Les investissements 2024 ont été financés à 42 % par des subventions sans recours à l'emprunt.

EAU

FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement s'élèvent à 1 688 720 €, dont :

- ▶ la vente de produits et principalement la vente d'eau pour 1 514 462 € ;
- ▶ la redevance pour le contrôle d'une délégation de service public pour 36 626 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 866 804 €, dont :

- ▶ les charges à caractère général pour 446 383 € ;
- ▶ les charges de personnel pour 381 722 € ;
- ▶ les charges financières pour 123 561 € ;
- ▶ les amortissements pour 914 352 €.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 931 937 € hors RAR, dont :

- ▶ le remboursement de capital des emprunts pour 857 000 € ;

- ▶ des travaux réalisés sur plusieurs exercices pour 590 000 € ;
- ▶ des travaux de réhabilitation de réseau réalisés sur un seul exercice pour 303 000 € ;
- ▶ des études pour 72 000 € (schéma directeur + ressources stratégiques).

Les RAR en dépenses d'investissement s'élèvent à 524 990 €.

Les recettes d'investissement pour 1 077 561 € comprennent notamment :

- ▶ la réserve issue du résultat reporté de fonctionnement, servant à combler le déficit d'investissement de 79 761 € ;
- ▶ des subventions pour 84 000 € pour une étude ressource et des travaux de renouvellement de canalisations.

Concernant la dette, le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 4 978 035,02 € soit 61 € par habitant.

GEMAPI

FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement s'élèvent à 648 478 €, dont :

- ▶ la taxe GEMAPI pour 360 424 € ;
- ▶ les attributions de compensation pour 246 280 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 435 540 € (hors RAR), dont :

- ▶ les charges de personnel pour 221 547 € ;
- ▶ les charges à caractère général pour 140 349 € ;
- ▶ les contributions pour 29 844 € ;
- ▶ les autres charges financières pour 1 015 € ;
- ▶ les amortissements pour 32 064 €.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement d'un montant de 243 380 € (hors RAR) dont :

- ▶ des études pour près de 200 000 € (restauration moulin à Berzé, étude de ruissellement, définition d'aménagements hydrauliques) ;
- ▶ le remboursement du capital de l'emprunt pour près de 11 000 € ;
- ▶ des travaux/études pour plus de 28 000 € (terrassement/vidange lagune Vergisson, MOE aménagement d'ouvrages à Azé...).

Les RAR en dépenses d'investissement s'élèvent à 206 154 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 307 660 € (hors RAR), dont :

- ▶ des subventions pour 186 577 € ;
- ▶ des amortissements pour 32 064 €.

L'en-cours de dette au 31 décembre 2024 est de 79 117,41 €. Soit moins de 1 € par habitant.

MOBILITÉS

FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement s'élèvent à 8 920 351 €, dont :

- ▶ le versement mobilité pour 7 157 000 € (+ 215 000 € par rapport à 2023) ;
- ▶ la subvention de la Région pour le transport scolaire de 1 435 000 € ;
- ▶ la redevance du délégataire de mise à disposition du matériel par MBA (uniquement le 1^{er} semestre 2024) pour 262 000 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 9 073 143,71 € (hors RAR), dont :

- ▶ la DSP pour les transports urbains pour 4 070 000 € ;
- ▶ les transports scolaires pour un montant de 1 960 000 € (RPI compris) ;
- ▶ les charges de centralité pour 1 348 000 € ;
- ▶ les transports périurbains pour un montant de 570 000 € ;
- ▶ le fonds de concours aménagements cyclables pour 115 000 €.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement pour 5 477 268 € hors RAR ont concerné le matériel de billettique, l'achat de vélos mis à disposition de l'office de tourisme et l'aménagement de pistes cyclables.

Le montant des RAR en dépenses est de 2 033 642 €.

Les recettes d'investissement : 2 918 557 €. Il s'agit avant tout de l'écriture en réserve pour couverture du besoin en fonds de roulement de d'écritures d'amortissement.

Le montant des RAR en recettes est de 46 012 €.

CITÉ DE L'ENTREPRISE

FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement, 1 042 291 €, composées principalement :

- ▶ de la subvention d'équilibre de fonctionnement versée par le budget principal au budget annexe de la Cité (177 704,62 €)
- ▶ d'apurements de rattachements non exécutés (23 310,90 €)
- ▶ des loyers et charges des entreprises (636 246,76 €).

Les loyers perçus sont majoritairement (52 % représentant 326 000 €) payés par trois entreprises : Tekna, Scribes et Synapse.

Les dépenses de fonctionnement (hors RAR) s'élèvent à 1 042 291 €, dont :

- ▶ 101 000 € de taxes foncières ;
- ▶ 81 000 € de travaux et de maintenance dans les bâtiments ;
- ▶ 54 500 € d'intérêts des emprunts ;
- ▶ 76 000 € de charges de centralité ;
- ▶ 75 000 € de fluides ;
- ▶ 25 000 € de frais de nettoyage des locaux.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement pour 1 197 271 € (hors RAR) qui consistent majoritairement en des remboursements d'annuité en capital d'emprunt transféré et des dépenses en lien avec les travaux du bâtiment D de la Cité de l'Entreprise.

Les recettes d'investissement, 949 197 €, concernent essentiellement des écritures d'amortissements pour 565 591 € et des subventions perçues pour 341 977 €.

L'en-cours de dette au 31 décembre 2024 est de 3 308 260,90 €, soit 41 € par habitant.

SITE D'AZÉ

Depuis 2015, ce budget annexe retrace la gestion et l'exploitation du camping communautaire situé sur le site des grottes d'Azé.

FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement s'élèvent à 26 789 € (hors RAR), dont :

- ▶ la subvention d'équilibre pour 5 547 € ;
- ▶ la redevance et refacturation à l'occupant du camping et la mise à disposition de la piscine pour 21 242 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 26 789 €, dont :

- ▶ les charges à caractère général pour 26 559 € ;
- ▶ les amortissements pour 230 €.

INVESTISSEMENT

Aucune dépense d'investissement pour 2024. Un report en section d'investissement de 54 512 €.

Les recettes d'investissement (amortissements) : 230 €.

L'AGGLO EN SOUTIEN

LES FONDS DE CONCOURS 2020-2026

Engagée dans une démarche volontaire de développement équilibré de son territoire, pour la mandature 2020-2026, MBA poursuit l'aide financière apportée aux communes pour la réalisation de leurs projets, par la mise en place de plusieurs fonds de concours.

Annoncée fin 2024, 2025 sera la dernière année d'attribution de ces fonds de concours, avec de nombreuses demandes à venir pour clore le mandat.

VOIRIE

Une enveloppe budgétaire de 3 M€ permet aux communes de solliciter une aide pour la réalisation de travaux d'investissement de voirie. Le taux d'utilisation de l'enveloppe globale est de 93 %.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Il s'agit d'un fonds de concours très prisé, puisque tous les travaux d'investissement (et études liées) sont éligibles.

Avec une dotation initiale de 3 M€, 6 M€, 8,30 M€, MBA a encore renforcé le soutien à l'investissement des communes en augmentant de 1 M€ l'enveloppe de ce fonds de concours en décembre 2024. Le taux d'utilisation de l'enveloppe globale est de 85 %.

REVITALISATION DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS ET MAINTIEN DU COMMERCE DE PROXIMITÉ

Ce fonds de concours a une portée spécifique, puisqu'il concerne uniquement les commerces, propriétés des communes ; il s'agit d'accompagner les communes dans leurs objectifs de redynamisation

des centres-bourgs. Là aussi, au regard de l'importance des demandes, l'enveloppe budgétaire initiale de 50 k€ a été portée à 150 k€. Le taux d'utilisation de l'enveloppe globale est de 94 %.

VIDÉO PROTECTION DES PAV

Ce fonds de concours a été créé en réponse à la multiplication des dépôts sauvages à proximité des points d'apport volontaire (PAV). Doté initialement de 100 000 €, ce fonds a été augmenté de 100 000 € supplémentaires, permettant aux communes du territoire de MBA de solliciter une aide pour l'installation de systèmes de vidéosurveillance autour des PAV. En décembre 2024, environ 67 % de cette enveloppe est utilisée.

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Le fonds de concours aménagements cyclables est destiné à soutenir le développement des itinéraires cyclables sur le territoire communautaire, tout en prenant en compte les objectifs du schéma des mobilités de MBA.

Les aides peuvent ainsi concerner soit des itinéraires de type urbain (pistes cyclables, bandes cyclables...), soit des itinéraires de loisirs, touristiques, sportifs et cyclo touristiques. Une enveloppe de 5 000 000 euros pour la mandature a été budgétée pour la réalisation des aménagements cyclables en lien avec le schéma des mobilités mais également pour le versement de FDC aux communes dans le cadre d'aménagements cyclables communaux.

LE PETR DU MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE

MBA a approuvé le projet de territoire du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) en 2021, suite au renouvellement de l'organe délibérant.

L'Agglomération garde toutefois la totale maîtrise de ses compétences, notamment en matière de développement économique, de tourisme, d'enseignement supérieur et d'aménagement de son territoire.

Les seules compétences transférées au PETR sont :

- ▶ l'élaboration, la révision, la modification et la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) sur son périmètre ;
- ▶ l'instruction des projets portés par MBA relevant des différents dispositifs de contractualisation avec l'État, la Région, le Département et l'Union européenne (notamment LEADER) gérés par le PETR.

L'élaboration du SCOT pour le compte de MBA et de trois autres EPCI (CC St-Cyr Mère Boitier, CC du Clunisois, CC du Mâconnais-Tournugeois) se poursuit. Les phases diagnostic, projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et document d'orientation et d'objectifs (DOO) ont été réalisées de 2019 à 2024.

Le PETR a arrêté le projet de SCOT en avril 2024, sur lequel MBA a rendu un avis favorable lors du Conseil communautaire du 13 juin. S'en est suivie une phase d'enquête publique d'octobre à novembre 2024.

L'approbation du SCOT est envisagée par le syndicat mixte en juin 2025.



343 462,50 €

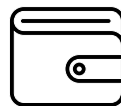
Contribution versée au PETR en 2024,
soit 4,50 €/habitant

L'AILE SUD BOURGOGNE

L'Aile Sud Bourgogne (Association pour l'insertion, le logement et l'emploi) a pour objet d'assurer la promotion et la mise en œuvre de stratégies territoriales en matière d'insertion, de formation, d'emploi pour tout public et d'accompagnement des jeunes pour le logement autonome.

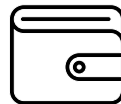
Sa plateforme Mobilité permet également de faciliter une mobilité autonome garante d'une insertion professionnelle. En 2024, MBA a participé à cet objectif en mettant à disposition de l'association quatre vélos à assistance électrique et des équipements afférents favorisant ainsi les mobilités douces.

Son action est déployée sur trois intercommunalités : Mâconnais-Beaujolais Agglomération, communautés de communes du Clunisois et du Mâconnais-Tournugeois.



150 402 €

Contribution versée à l'Aile Sud Bourgogne en
2024, soit 1,95 €/habitant



6 320,79 €

Subvention en nature valorisée sur 5 ans (2024-2028)
pour la mise à disposition de quatre vélos électriques

ENTREPRENDRE AUX PORTES DE LYON

La mission économique	p. 24
L'aménagement.....	p. 28

LA MISSION ÉCONOMIQUE

Afin de répondre à la demande des entreprises et être au plus près des acteurs économiques, le service Mission économique est installé dans les locaux de la pépinière au cœur de la Cité de l'entreprise.

LES DIFFÉRENTES IMPLANTATIONS

LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

En 2024, la pépinière d'entreprises a accompagné et hébergé trois entreprises :

- ▶ Batifire – Programmation informatique destinée à la sécurité des bâtiments – entrée le 1^{er} novembre 2024
- ▶ Centrale Digitale – Agence e-commerce - entrée le 1^{er} septembre 2022
- ▶ Emio Tech – Création et commercialisation d'une solution de réalité augmentée destinée à la maintenance industrielle - entrée le 1^{er} novembre 2023

LA CITÉ DE L'ENTREPRISE

En 2024, la Cité de l'entreprise hébergeait 18 entreprises.

Cinq sociétés ont quitté leurs locaux :

- ▶ Plugwine-Les Grappes – entrée le 15.12.2017, implantation sur la commune de Mâcon le 1^{er} juillet 2024 – 30 emplois
- ▶ Vente à la Propriété.com - entrée le 21.12.2017, transfert sur la commune de Charnay-lès-Mâcon le 10 septembre 2024 – 24 emplois
- ▶ Lifestone Link – entrée le 03.02.2020, implantation sur la commune de Mâcon le 1^{er} octobre 2024 – 9 emplois
- ▶ Kineti – entrée le 01.10.2014, liquidation judiciaire prononcée le 13.09.2024 – 6 emplois

23^E ÉDITION DU SALON SIMI 2024

10, 11 et 12 décembre 2024 à Paris, au palais des congrès

La mission économique de Mâconnais-Beaujolais Agglomération était présente au salon SIMI (salon de référence de l'industrie immobilière française) pour la 10^e année consécutive à Paris, aux côtés de la communauté urbaine de Creusot Montceau et de Dijon Métropole.

Ce salon rassemble la communauté de l'industrie française de l'immobilier pour « penser et construire l'immobilier de demain, démontrant que l'immobilier a de la ressource et que ses acteurs sont déterminés à anticiper le futur pour en relever tous les enjeux ».

Une trentaine de partenaires et de nouveaux prospects ont pu être reçus par l'Agglomération.

C'est aussi l'occasion d'échanger autour de projets d'investissements innovants sur Saône Digitale ou d'évoquer les différentes zones d'activités du territoire, en réponse aux besoins de location ou de construction des entrepreneurs.

Cette année a été marquée par la recherche active de foncier pour les projets de datacenters.



- ▶ Kantine – reprise du bail commercial Campania le 11.06.2019, liquidation judiciaire prononcée le 12.08.2024 – 8 emplois

Quatre sociétés se sont installées :

- ▶ EDMOND, spécialisée dans la fabrication d'emballages dans le domaine du luxe a intégré le bâtiment M. – 18 emplois
- ▶ GRETA spécialisée dans la formation en alternance a intégré le bâtiment MC
- ▶ Food Pulse Studio spécialisée dans la production de films institutionnels et publicitaires a intégré le bâtiment D – 2 emplois
- ▶ SAS BG, reprise du bail commercial JBL-Kantine – 6 emplois

La cité de l'entreprise continue d'essaimer sur le territoire de MBA les projets d'entreprises accueillis en son sein. Elles ont pu se développer dans un environnement maîtrisé et souple leur permettant de se stabiliser avant d'intégrer le marché privé.

La société Synapse, qui a fait confiance à MBA pour moderniser son propre outil de travail dans le cadre

du projet de rénovation du bâtiment D, offre près de 800 m² supplémentaires pour accueillir de nouvelles entreprises. Food Pulse Studio est également installée dans ce nouvel espace pour développer son activité.

UN PROJET LOGIQUE DANS LA CONTINUITÉ DE LA RÉNOVATION DE LA CITÉ DE L'ENTREPRISE

La rénovation du bâtiment D de la Cité de l'entreprise est un exemple récent d'investissement. Le coût global de l'opération s'élève à plus d'1 million d'euros, subventionné à hauteur de 49 % par l'État et la Région Bourgogne-Franche-Comté :

- ▶ État : 264 769 € ;
- ▶ Région BFC : 223 769 €.

La Cité de l'entreprise continue d'être un outil à la fois pour le secteur tertiaire et industriel, avec une diversité de projets qui illustrent son adaptation aux enjeux et à l'évolution des besoins des entreprises.

Le numérique et le digital participent à la croissance économique durable et à la mutation des métiers.

L'ACCÉLÉRATEUR DE START-UP INOBYZ

L'association « INOBYZ » a pour objet l'accompagnement de start-up par une double offre :

- ▶ appui à la stratégie, à la recherche de fonds, à la mise sur le marché et à la gestion d'entreprise, réalisé de manière bénévole par les membres du bureau ;
- ▶ financement de prestations externes pour favoriser le passage du cap des 3 ans.

En plus des 17 entreprises accompagnées depuis 2022, trois nouvelles entreprises ont signé un contrat d'accompagnement en 2024 :

- ▶ TalentSafe : assurance pour les recruteurs
- ▶ Emio Tech : développement d'une solution augmentée destinée à la maintenance industrielle
- ▶ CIOLDT : création de cartes de visite nouvelle génération connectée et écoresponsable

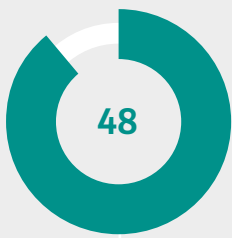
Inobyz c'est aussi l'organisateur de grands événements tels que l'accueil de la secrétaire d'État au numérique en avril, l'accueil du MEDEF pour l'événement « Entrepreneuriat féminin en Saône-et-Loire » en juillet ou encore l'accueil de l'étape mâconnaise du Fundtruck en septembre 2024.

Sur la période 2022-2024, Inobyz a organisé 25 événements, en a accueilli 9 et s'est déplacé 12 fois en représentation de l'innovation.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

L'année 2024 verra se poursuivre les actions aux côtés des start-up du territoire et les nouvelles en cours de constitution. Plus globalement sur le territoire, l'enjeu est également de conforter et développer une approche plus industrielle pour diversifier le tissu économique. Un travail va être mené sur plusieurs filières stratégiques comme le nucléaire ou encore les biotechnologies.

BESOINS IDENTIFIÉS POUR LES PORTEURS DE PROJETS EN 2024



Recherche de locaux/foncier

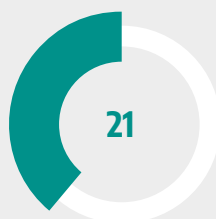


Autres

En 2024, la mission économique a traité 54 demandes d'entreprises dans leur recherche de foncier ou de locaux principalement. Avec l'ensemble de ses partenaires, MBA oriente, met en relation et accompagne les projets des créateurs et chefs d'entreprises du territoire.

La recherche de foncier reste la principale demande des porteurs de projets qui dans un contexte de pénurie de terrains à destination du développement économique se tournent vers les collectivités pour les accompagner.

PROJETS ENDOGÈNES OU EXOGÈNES EN 2024



Exogène



Endogène



L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE

Face à la baisse actuelle et au vieillissement de la population régionale, la Région Bourgogne-Franche-Comté a lancé une mission régionale de prospection et d'accompagnement à l'installation de nouveaux habitants en Bourgogne-Franche-Comté pour une durée de trois ans de 2024 à 2026.

L'ambition du dispositif est de prospecter puis d'accompagner 2 000 foyers dans leur projet d'installation aux côtés des EPCI et conseils départementaux partenaires de la démarche.

Cette ambition passe par une phase de prospection, déléguée par la Région au cabinet Laou, et par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement et d'accueil des potentiels nouveaux habitants via un chargé d'accueil sur les territoires partenaires.

Candidate à la démarche, MBA a été retenue par la Région Bourgogne Franche-Comté pour participer, un chargé d'accueil attractivité résidentielle a été affecté au service mission économique.

SUBVENTIONS ATTRIBUÉES

Organisme	Montant attribué en 2024 en numéraire	Montant attribué en 2024 en nature
BGE Perspectives	10 000 €	
Initiative Saône-et-Loire	5 000 €	
INOBYZ	150 000 €	
INOBYZ (subventions en nature : mise à disposition gratuite d'un bureau à la Pépinière et du rdc de l'immeuble Gambetta)		70 735,38 €
Société d'agriculture et viticulture de l'arrondissement de Mâcon	4 000 €	
DECA BFC	15 000 €	
GRETA 71 Sud Bourgogne		4 628,61 €
Total	184 000€	75 363,99 €

L'AMÉNAGEMENT

En 2024, Mâconnais-Beujolais Agglomération a concrétisé plusieurs projets structurants : nouveau siège pour la Petite enfance, premier parking relais pour favoriser la mobilité durable, et aménagements techniques pour le cycle de l'eau. Des investissements tournés vers le service, l'environnement et le bien-être des agents et des usagers.

Les défis annoncés de 2024 comportaient :

- ▶ la livraison du siège de la petite enfance
- ▶ l'aménagement d'un parking relais à Saint-Laurent-sur-Saône
- ▶ démarrage des travaux de création des vestiaires de direction des Cycles de l'eau

LE SIÈGE DE LA PETITE ENFANCE

Les travaux d'aménagement du siège de la petite enfance ont été finalisés en début d'année 2024. Dédiée au relais petite enfance et au relais d'assistants maternels, la surface de bureaux créée atteint les 550 m² et permet d'accueillir les personnels de la direction de la Petite enfance ainsi que des surfaces d'accueil aux assistantes maternelles. Un patio a été créé pour optimiser les surfaces éclairées par la lumière naturelle et offrir un cadre de travail et d'accueil des parents et assistantes maternelles le plus confortable possible.

les communes voisines telles que Replonges, Pont-de-Veyle, Grièges, Crottet ou Saint-André-de-Bâgé. Les études ont démarré en avril 2024 et les travaux se sont déroulés dans la foulée, de septembre à décembre dernier 2024.

Ce parking, gratuit et accessible à tous, a été inauguré le 27 janvier 2025.

CRÉATION D'UN LABORATOIRE ET DE VESTIAIRES AU CYCLE DE L'EAU

MBA a acquis en 2021 la parcelle voisine de la station de traitement des eaux usées de Mâcon. Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- ▶ définir de nouveaux espaces dédiés au stockage des boues ;
- ▶ créer de nouvelles surfaces de travail et de stockage des matériels ;
- ▶ aménager les abords et voiries en cohérence avec les usages et les besoins issus de l'augmentation des effectifs et de la taille des véhicules lourds.

L'AMÉNAGEMENT D'UN PREMIER PARKING RELAIS

Suite à l'adoption du schéma des mobilités durables en 2021, l'Agglomération s'engage à proposer des solutions de déplacements alternatives à la voiture individuelle, visant une mobilité plus respectueuse de l'environnement. Dans ce cadre, et en lien avec la nouvelle navette gratuite est/ouest, l'aménagement d'un parking relais a été imaginé à Saint-Laurent-sur-Saône, pour développer l'intermodalité et favoriser les connexions de covoiturage avec

Il est également opportun de profiter des surfaces couvertes pour aménager un laboratoire et des vestiaires prioritairement pour les agents en charge du travail de terrain, tant sur la partie assainissement qu'eau potable. Les travaux ont démarré en 2024 et devraient se terminer en 2025.



LES DÉFIS 2025

- ▶ Démolition du pont au-dessus du chemin de l'aérodrome
- ▶ Démarrage des travaux de construction du village des artisans
- ▶ Démarrage des travaux de la voie verte entre la rue Saint-Exupéry et la route des Allognerais
- ▶ Démarrage des travaux de raccordement de la rue Ampère
- ▶ Construction de la MAM de Sennecé-les-Mâcon

PROFITER D'UN TERRITOIRE DURABLE

Les cycles de l'eau	p. 32
Les déchets	p. 42
Les mobilités.....	p. 46
La transition écologique	p. 50

LES CYCLES DE L'EAU

En 2024, la direction du Cycle de l'eau devient la direction des Cycles de l'eau pour mettre en valeur le fait que MBA intervienne à la fois sur le grand cycle naturel avec les compétences GEMAPI et GEPU et sur le petit cycle avec les compétences eau potable et assainissement.



L'EAU POTABLE

UN EXERCICE DE LA COMPÉTENCE PARTAGÉ SUR LE TERRITOIRE DE MBA UN ESPRIT D'OUVERTURE

La compétence s'exerce en direct sur sept communes de MBA : Charnay-lès-Mâcon, Chevagny-les-Chevrières, Hurigny, Mâcon, Saint-Laurent-sur-Saône, Sancé et Sologny.

Pour les autres communes, la gestion est portée par quatre syndicats d'eau potable : Haut Mâconnais, Nord Mâcon, Mâconnais Beaujolais et Petite Grosne. Excepté pour Sologny, les modes de gestion sont des délégations de services publics (DSP).

L'année 2024 a vu la finalisation du schéma directeur d'eau potable et la poursuite de l'étude de vulnérabilité et de préservation de la ressource sur l'ensemble du territoire de MBA.

UN TAUX DE RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL SOUTENU

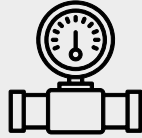
2 246 m de canalisations ont été changées, représentant 0,72 % du linéaire total. Ce taux reste au-dessus de la moyenne nationale à 0,65 % (données du SISPEA).

Un tiers de ces renouvellements concerne les communes de Charnay-lès-Mâcon et Hurigny. Plus de 480 m ont été renouvelés sur la commune de Sologny suite à la détection du chlorure de vinyle monomère dans l'eau distribuée.

L'EAU POTABLE - CHIFFRES CLÉS



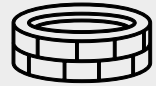
49 500
habitants desservis



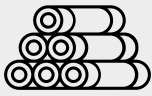
> 3 millions de m³
volume produit



1
site de captage



18
puits de captage



± 313 km
de réseau de canalisations



6
réservoirs

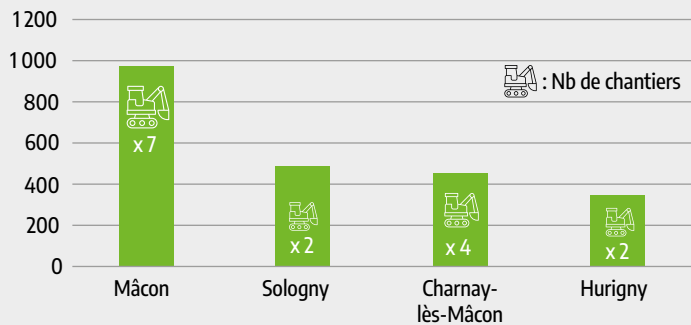


249
mesures de la qualité de l'eau



A
indicateur global de qualité
(eau de bonne qualité)

Linéaires changés par commune



Le schéma directeur d'alimentation en eau potable, initié en 2022, s'est finalisé en 2024 et a permis de dresser un état des lieux précis du territoire et des performances de réseau. Le plan d'investissement de 11 ans qui en découle doit permettre :

- ▶ de sécuriser l'alimentation en eau du territoire par l'optimisation et la création d'interconnexions ;
- ▶ de garantir la réponse aux besoins à l'horizon 2040 ;
- ▶ d'améliorer les performances avec notamment la réduction des pertes en eau et donc la diminution des prélèvements dans la ressource.

2025 sera donc la première année de mise en œuvre de la programmation pluriannuelle d'investissement du schéma directeur, laquelle a été construite de manière à permettre également la réhabilitation d'ouvrages de stockage (réservoirs).

UN OUTIL DE PRODUCTION À ENTREtenir

L'USINE

Le site de production des Grandes Varennes, situé à cheval sur les communes de Mâcon et de Sancé et géré par MBA en DSP, dispose d'une usine de potabilisation datant des années 80.

Le contrat en cours prévoit un renouvellement et une régénération du charbon actif en grains (CAG) pour chaque filtre une fois sur la durée du contrat (2017-2027).

L'opération de renouvellement ayant déjà été réalisée pour l'ensemble des filtres et au vu des problématiques de micropolluants émergents, MBA a décidé d'avenanter son contrat pour renforcer la performance de traitement face aux micropolluants émergents, en substituant la seconde opération de

régénération, par le renouvellement complet de la charge de CAG sur les quatre filtres, dont un par du charbon actif aggloméré.

En parallèle, un suivi analytique trimestriel des filtres CAG a été mis en place afin d'assurer un meilleur contrôle de la performance de traitement.

Une opération de maintenance de l'unité de décarbonatation a également été réalisée en octobre 2024.

LE CHAMP CAPTANT

Le programme pluriannuel de réhabilitation des puits de captage, lancé à l'été 2023, s'est poursuivi en 2024. À total, les 18 puits doivent faire l'objet de différentes opérations selon leur état. En juillet et août 2024, quatre puits ont été réhabilités (dépose de viroles, décolmatages et changements de plateformes).

UNE QUALITÉ DE L'EAU SOUS CONTRÔLE

CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE (CVM)

Suite à la présence détectée de chlorure vinyle monomère à un taux de 1 µg/l dans une habitation située à Sologny en 2023, des investigations ont été menées, qui ont mis en évidence des réseaux PVC datant des années 1970.

Aussi, après le renouvellement de l'intégralité du réseau du hameau des Tourniers en 2023, c'est le réseau au lieu-dit « La rue » qui a été remplacé en 2024.

CHLOROTHALONIL

L'ARS a intégré la recherche du métabolite chlorothalonil R471811 dans son contrôle réglementaire en 2024 en le classant pertinent par « manque de données » (avis ANSES N° 2021-SA-0020-b, p. 8). Le chlorothalonil R471811 ayant été détecté dans l'eau prélevée pour analyse en sortie d'usine des Grandes Varennes en août 2023, un suivi renforcé a été mis en place sans restriction de consommation, la valeur mesurée restant 3 000 fois inférieure aux 3 µg/l de la valeur sanitaire transitoire établie.

Finalement, dans son avis publié le 22 mai 2024, l'ANSES a proposé de classer comme non pertinent le métabolite R471811 du chlorothalonil.

La limite de qualité pour ce métabolite a donc été relevée à 0,9 µg/l.

Toutefois, le suivi renforcé s'est poursuivi en 2024 et MBA a choisi de renouveler le charbon actif en grain de l'usine d'eau potable et de suivre précisément la capacité d'abattement des ouvrages en place sur cette molécule.

UNE RESSOURCE À PROTÉGER

2024, UNE ANNÉE PLUTÔT PLUVIEUSE

Après deux années particulièrement sèches, le bilan hydrométéorologique de l'année 2023-2024 a montré des précipitations excédentaires de 25 % par rapport à la moyenne établie sur la période 1991-2020, ce qui place l'année en cinquième position des années hydrologiques les plus arrosées depuis 1958.

L'étiage 2024 est lié aux faibles précipitations du mois d'août et aux épisodes de fortes chaleurs. Cet épisode n'a toutefois pas fait l'objet de restriction d'usage en raison de la reprise des précipitations dès le début du mois de septembre.

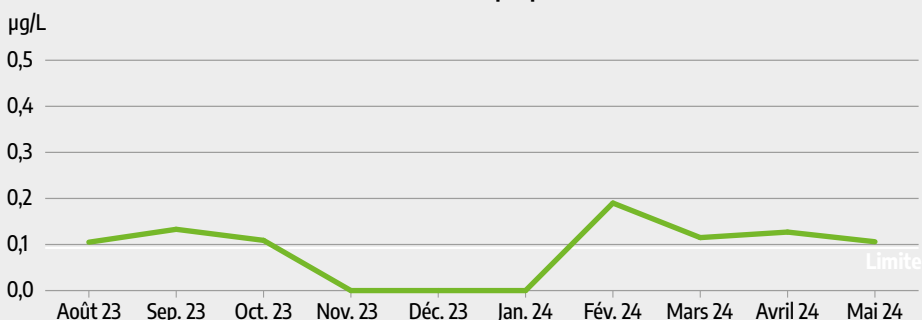
L'ÉTUDE SUR LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES DE MBA

Une étude a été lancée en 2023. Elle doit permettre de désigner les ressources stratégiques du territoire et de délimiter les zones de sauvegarde pour leur préservation. Elle s'intéresse aux quatre champs captants présents sur le territoire de MBA à savoir : La Salle, Mâcon-Sancé, Crêches-sur-Saône et La Chapelle-de-Guinchay.

Il s'agit de réguler, réglementer, voire interdire certaines activités ou usages de la ressource ou des sols en surface proche des champs captants pour maintenir une qualité de l'eau compatible avec la production d'eau potable et aussi de garantir l'équilibre entre prélèvements et recharge naturelle.

La première phase de l'étude s'est achevée en 2024

Suivi de chlorothalonil R181411 champ captant Mâcon Sancé



avec une prédélimitation des zones de sauvegarde. Des investigations de terrains ont été réalisées et vont se poursuivre en 2025 avec pour objectif de recueillir plus d'informations et de données pertinentes pour les modélisations à venir.

L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

CHIFFRES CLÉS

L'année 2024 a permis de mettre en œuvre le règlement d'assainissement communautaire adopté en 2023 avec la réalisation des branchements d'assainissement, la mise en œuvre des procédures

renforcées de contrôle de leur conformité et l'obligation pour chaque nouveau projet d'urbanisation d'étudier les solutions alternatives à la gestion des eaux pluviales.

UNE CELLULE TECHNIQUE AU SERVICE DES SECTEURS EN RÉGIE

Pour 18 communes de MBA, la gestion et l'entretien des ouvrages d'assainissement sont portés par la cellule technique. Les cinq agents de la direction des Cycles de l'eau qui constituent cette équipe suivent des formations adaptées qui leur permettent de maîtriser les risques et de réaliser leur mission conformément à la réglementation.

Ce suivi comprend, entre autres, la vérification du fonctionnement normal des installations, le relevé des compteurs (électriques, temps de fonctionnement des pompes), le remplissage du cahier de suivi, l'évacuation des déchets ainsi que les analyses

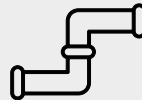
L'ASSINISSEMENT - CHIFFRES CLÉS



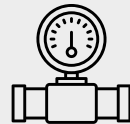
80 500
habitants desservis



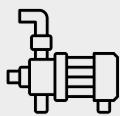
43 377
abonnés



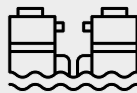
530 km
réseau d'eaux usées



4,2 millions de m³
volume facturé



89
postes de relèvement



32
stations d'épuration



1 680
Installations assainissement
non collectif

SUIVI DES INSTALLATIONS EN RÉGIE

Type d'installations	Nombre d'installations	Fréquence d'intervention
Lagunage	11	Une fois par semaine
Filtre planté de roseaux	4	Une fois par semaine
Boues activées (Varenes-lès-Mâcon)	1	Une fois par semaine
Boues activées (La Roche-Vineuse)	1	Deux fois par semaine
Postes de relèvement sur réseau	9	Une fois par semaine
Déversoirs d'orage	29	Une fois par mois

d'effluents sur les installations à boues activées. En 2024, sur les secteurs en régie, 8 750 mètres de réseaux d'eaux pluviales et 14 445 mètres de réseaux d'eaux usées ont été curés. Pour ces communes en régie, les contrôles de conformité d'assainissement sont réalisés également par la cellule technique. Les opérations de sécurisation des sites se sont poursuivies. Le portail d'entrée et 82 mètres de clôture ont été repris afin de sécuriser la lagune de Saint-Maurice-de-Satonnay. Le portail d'entrée de la lagune de Sologny a également été remplacé. Enfin, 80 mètres de clôture ont été remplacés afin de sécuriser la lagune de Verchizeuil sur la commune de Verzé.

LES SECTEURS EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

13 délégations de service public couvrent 19 des 39 communes de MBA et 9 des 32 unités de traitement. Les trois stations d'épuration les plus importantes de MBA (Mâcon, Saint-Symphorien d'Annelles et Crêches-sur-Saône) sont gérées par des délégataires.

Concernant la station de Mâcon, le nouveau stockage des boues à l'avant de la station a vu ses limites et la plateforme a été abandonnée pour cet usage à la fin de l'année 2023. En 2024, une partie des boues a ainsi été compostée. Pour accompagner cette adaptation de l'exploitation, une étude de régularisation du plan d'épandage est en cours depuis l'automne 2024.



FOCUS

LA MONTÉE EN PUISSANCE DES CONTRÔLES DE CONFORMITÉ

367 contrôles d'assainissement ont été réalisés en 2024 par la cellule technique (contre 120 en 2022 et 262 en 2023), du fait de l'application du règlement d'assainissement communautaire adopté mi 2023.

Une réflexion sur la rénovation de la file boues a également été engagée avec notamment l'étude de faisabilité d'une unité de méthanisation des boues de STEP à Mâcon.

Concernant la station de Saint-Symphorien d'Annelles, une révision générale et un remplacement d'un certain nombre d'organes sur une des deux centrifugeuses ont été effectués.

LES TRAVAUX PORTÉS PAR MBA

De nombreux travaux de réhabilitation, d'extension et de mise en séparatif ont été réalisés courant 2024.

À Mâcon :

- ▶ mise en séparatif en centre-ville : rues Sigorgne et Laguiche ;
- ▶ mise en séparatif du quartier de la Résidence, rue Marcel Paul, rue de Provence, rue de Solutré et Benoît Raclet ;
- ▶ création d'une tranchée d'infiltration-restitution du parking de l'IFSI pour réguler les entrées d'eaux pluviales sur le réseau du bassin-versant Révillon.

À Charnay-lès-Mâcon :

- ▶ déconnexion des eaux pluviales de la rue des Pérelles ;
- ▶ lancement des travaux de la rue des Petits Champs.

D'autres opérations d'assainissement sur **le bassin de collecte de Mâcon** ont été menées :

- ▶ renouvellement du réseau EP au niveau de la cité Chailloux à Mâcon ;
- ▶ réhabilitation du collecteur EU par chemisage au niveau de la rue Jean Mermoz ;
- ▶ reprise des branchements de la rue Carnot à Mâcon ;
- ▶ extension du collecteur EU rue des États-Unis à Charnay-lès-Mâcon.

Des actions spécifiques ont également été menées pour optimiser le fonctionnement de la lagune de Davayé et limiter les arrivées d'eaux claires parasites :

- ▶ Mise en séparatif du quartier de l'église à Davayé ;
- ▶ Déconnexion de source à Solutré-Pouillé ;
- ▶ Ajustement du process : amélioration de l'aération et ajustement des asservissements ;
- ▶ Mise en place de clapets sur le trop-plein d'ouvrages pour éviter les remontées d'eaux de rivière dans le réseau ;
- ▶ Diagnostics de réseaux par l'équipe en régie.

À Crêches-sur-Saône :

Les travaux d'assainissement initiés en 2023 route du Port d'Arciat se sont terminés. Ces travaux de grande ampleur ont consisté en la pose d'un collecteur unitaire sur une longueur de 700 mètres, à l'extension du réseau d'assainissement collectif de la rue sur 120 mètres et la mise en conformité de huit habitations. Le déversoir d'orage a été déplacé en amont pour supprimer les déversements intempéstifs. Un énorme travail d'abaissement des émergences a été effectué pour faciliter la réalisation de la voirie par le Département.

À La Roche-Vineuse :

Les anciennes lagunes qui avaient été laissées au repos en raison du délai imposé par le COVID, ont été curées à la fin de l'été 2024. Les boues ont été valorisées en épandage agricole. Les travaux de la nouvelle station d'épuration ont pu se terminer avec la création d'une zone de rejet végétalisée (ZRV) qui permet de favoriser l'infiltration et l'évaporation en période d'étiage du ruisseau, le Fil, et donc de limiter l'impact du rejet sur le milieu naturel.

Cette même démarche a été réalisée pour finaliser les travaux de la station d'épuration de Péronne. Les boues qui avaient été entreposées dans une dépositante ont également été évacuées et valorisées en épandage agricole. Les travaux de finalisation de la ZRV et la mise en place de la clôture se termineront en janvier 2025.

À Vinzelles :

La réhabilitation des réseaux EU et GEPU de la rue des Closailles a été conduite avant des travaux d'aménagement.

À Varennes-lès-Mâcon :

Des travaux de mise en séparatif de la rue des Essards et des Arts ont eu lieu (linéaire de 430 mètres) avant l'aménagement de la voirie.

À Fuissé :

D'importants travaux de renouvellement du réseau pluvial ainsi que la réhabilitation du réseau d'assainissement ont été menés ; ces travaux vont continuer en 2025.



À La Chapelle-de-Guinchay :

Des travaux de dévoiement du refoulement des eaux usées du poste de relevage de la Bâtie ont été menés. Ce déplacement d'un linéaire de 240 mètres va permettre la construction d'un bâtiment industriel. Deux extensions du réseau d'assainissement collectif ont été réalisées (impasse de la Croix : 11 mètres et hameau La Reprise : 36 mètres).

À Chânes :

Des travaux de mise à la côte et de renouvellement des émergences ont été menés dans le bourg (18 unités).

LES EAUX USÉES NON DOMESTIQUES

Depuis 2023, la station d'épuration industrielle du site Eurosérum ne traite plus que les effluents de Régilait et de MBA pour ses communes de Senozan et de Saint-Martin-Belle-Roche. Afin de répondre aux objectifs de maîtrise de la qualité des rejets et de préservation du milieu naturel et considérant que la moitié des effluents traités relèvait de la compétence communautaire, MBA s'est proposée

pour devenir acquéreur de la station à l'euro symbolique. Cette acquisition, programmée à l'été 2025, est conditionnée à la validation du dossier loi sur l'eau qui doit permettre de régulariser le redimensionnement de la station. En 2024, de nombreux échanges ont eu lieu entre Euroserum, Régilait et les services de MBA pour préparer cette étape.

L'opération DETOX'Eau, mise en œuvre depuis 2022 par la direction des Cycles de l'eau, en collaboration avec la CCI Bourgogne-Franche-Comté et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, visant à réduire les rejets de pollutions toxiques dans les réseaux et les rivières par les entreprises, s'est terminée en 2024.

Des diagnostics dans les entreprises sur les thématiques de la gestion des eaux, des produits et déchets dangereux sont réalisés afin de repérer les actions de mise en conformité à conduire et de proposer les aides de l'Agence de l'eau.

En 2024, 20 diagnostics ont été réalisés et sept entreprises ont été aidées pour leurs actions de réduction de rejet de micropolluants. Cela correspond à un coût de travaux global de 85 000 € et à une aide de 59 000 € d'aides de la part de l'Agence de l'eau RMC. La régularisation administrative des rejets d'EUND des entreprises a également été poursuivie et 15 autorisations ont été délivrées.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC est le Service public d'assainissement non Collectif. Il contrôle et veille au bon fonctionnement de ces installations qui même si elles sont de taille réduite peuvent être source de pollution du milieu naturel avec des rejets non ou insuffisamment traités dans le sol ou les cours d'eau.

En 2024, 105 contrôles ont été effectués comprenant :

- ▶ 25 contrôles de bon fonctionnement dont 20 % des installations étaient conformes ;
- ▶ 33 contrôles de bon fonctionnement vente dont 15 % des installations étaient conformes ;
- ▶ 25 contrôles conception dont 84 % d'entre eux étaient conformes ;
- ▶ 22 contrôles de réalisation dont 82 % étaient conformes et 16 % sont en cours de mise en conformité.

Sur les 22 réalisations, 10 installations ont été créées et 12 réhabilitées.

En 2024, aucun usager n'a pu bénéficier d'un financement pour la mise en conformité de son installation car l'Agence de l'eau n'a pas reconduit ses aides. L'impact de cette mesure s'est fait rapidement ressentir.

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, MBA exerce la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), tout en assurant la cohérence des actions visant à préserver, restaurer et valoriser les écosystèmes aquatiques.

Sur le volet GEMA, il s'agit pour MBA :

1. d'aménager les bassins hydrographiques ;
2. d'entretenir et aménager les cours d'eau ou plans d'eau ;
3. de protéger et restaurer des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines.

Les quatre cours d'eau qui traversent le territoire sont concernés : La Mouge, La Petite Grosne, L'Arlois et La Mauvaise ; ainsi que les petits affluents de la Saône et biefs assimilables à des cours d'eau.





La Saône, quant à elle, est gérée sur le volet GEMA par l'EPTB, mais MBA continue de s'occuper du volet Prévention des Inondations (PI).

MBA a choisi d'exercer cette compétence en régie sur l'ensemble de son territoire via un service dédié de deux agents et s'est rapprochée des EPCI voisins afin de mettre en œuvre une nouvelle gouvernance sur les différents bassins-versants des cours d'eau de son territoire.

LA POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE BASSIN DU BEAUJOLAIS 2022 - 2024

MBA s'est engagée aux côtés du syndicat mixte des rivières du Beaujolais (SMRB) dans un programme d'actions global sur la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, à travers le contrat de bassin du Beaujolais 2022-2024. Différentes actions, sur toute la période contractuelle, doivent permettre d'améliorer l'état écologique des cours d'eau situés sur ces communes et de préserver leur biodiversité.

En 2024, le SMRB, animateur du contrat des rivières du Beaujolais et en charge de la gestion de ces mêmes rivières, a lancé en juillet une étude de

caractérisation des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau dont la Mauvaise sur le secteur de MBA. Ils correspondent aux espaces permettant à une rivière d'assurer ses différentes fonctions. La préservation, voire la restauration de cet espace, apparaît donc comme indispensable pour permettre un fonctionnement des rivières compatible avec l'atteinte de l'objectif de bon état écologique. Il s'agit de retrouver dans la mesure du possible un fonctionnement naturel de la rivière en tenant compte des différents enjeux morphologiques, hydrauliques et socio-économiques. MBA est donc partie prenante dans cette étude.

ANIMATION DU CONTRAT TERRITORIAL DES BASSINS-VERSANTS DE LA MOUGE ET DE LA PETITE GROSNE

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, dans le cadre de son 11^e programme d'interventions, ainsi que MBA et les EPCI associés sur les bassins-versants de la Mouge et de la Petite Grosne, ont souhaité réaffirmer leurs engagements partenariaux pour l'atteinte du bon état des eaux, par la signature en janvier 2023 d'un contrat pour la période 2022-2024 concernant ces deux bassins-versants.

2024 a ainsi vu la réalisation de plusieurs opérations de mise en œuvre de ce contrat.

Une première action a concerné les travaux sur le site de l'ancien lagunage de Vergisson, mis hors service lors de la connexion au système de collecte de Mâcon des communes de Davayé, Solutré-Pouilly et Vergisson. Le secteur concerné s'étend du passage de la Denante sous la rue du Moulin (amont du lagunage) jusqu'à la sortie du bassin de rétention. Le cours d'eau de la Denante était alors contraint contre la rive gauche entre le coteau viticole et le lagunage. L'objectif du projet a donc été de redonner à la rivière un espace et une sinuosité en lieu et place des lagunes. Les travaux ont donc porté sur la création d'un nouveau tracé du cours d'eau d'environ 250 ml et de deux mares écologiques connectées aux sources présentes sur le site. En 2025, des aménagements paysagers seront réalisés pour finaliser l'intervention et la mise en valeur du patrimoine paysager.

Enfin, avec l'aide d'un stagiaire en master Sciences de l'eau, MBA a engagé une démarche en faveur des milieux humides au travers de l'établissement d'un plan de gestion stratégique des milieux humides sur les bassins-versants de la Mouge et la Petite Grosne. MBA a travaillé en partenariat avec les autres EPCI limitrophes et concernés. L'état des lieux a été réalisé en 2024.

INVENTAIRE DE LA PRÉSENCE DU CASTOR SUR LE TERRITOIRE DES RIVIÈRES TRAVERSANT MBA

Le castor est une espèce ingénieuse des rivières. Sa présence est un bon indicateur d'amélioration de la qualité des rivières et des habitats associés. Présent sur plusieurs affluents de la Saône sur le territoire de MBA, il remonte petit à petit les cours d'eau de la Mouge et de la Petite Grosne depuis deux ans.

Après un premier inventaire réalisé en 2022 sur la partie aval de la Mouge, un autre réalisé en 2023 sur la Mouge, d'Azé à La Salle, un nouvel inventaire a été réalisé sur l'Arlois et la Mauvaise aval par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) au cours du mois d'octobre 2024, afin de rendre compte de l'évolution de la population de castors sur la Mouge et préconiser des actions à mettre en œuvre. Il en ressort des traces ponctuelles de présence du castor, avec pour l'instant plutôt une implantation à proximité des embouchures en Saône.

INVENTAIRE DE L'ÉCREVISSE À PIEDS BLANCS SUR LA TÊTE DE BASSIN DE LA PETITE MOUGE À IGÉ

Le service GEMAPI a réalisé le 13 juin 2024, avec l'aide de l'animatrice Natura 2000 du territoire de la Grosne, un inventaire des écrevisses à pieds blancs, espèces protégées, sur les sources de la Petite Mouge en amont et en aval de la carrière TRMC située à Igé. Très peu d'individus ont été recensés et uniquement en aval de la carrière.

ÉTUDE DE L'ALÉA RUISSELLEMENT ET DÉBORDEMENT DES PETITS COURS D'EAU SUR LA CÔTE VITICOLE

En septembre 2024, MBA a lancée en groupement avec les communautés de communes Entre Saône et Grosne et Sud Côte Chalonnaise une étude de l'aléa ruissellement et débordement des petits cours d'eau sur la côte viticole.

Cette étude s'inscrit dans le programme d'études préalables au plan d'action et de prévention des inondations Val de Saône et côte viticole. Elle a pour objectif de définir un programme général de réduction des risques ainsi que des plans d'actions plus spécifiques sur des secteurs identifiés comme vulnérables.

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES PAR LE SERVICE GEMAPI EN 2024

44 demandes ont été traitées par le service GEMAPI en 2024. (38 en 2023) Ce chiffre est assez stable sur les dernières années. Les requêtes correspondent principalement à des questionnements sur l'entretien des berges et des problèmes d'embâcles (déchets, branches, arbres en rivière) notamment dus aux importantes intempéries durant l'hiver 2023-2024.

LES DÉFIS 2025 POUR LA DIRECTION DES CYCLES DE L'EAU

2025 doit permettre de se préparer au nouveau choix des modes de gestion à implémenter mi 2027 et de mettre en œuvre la prise de compétence eau potable à l'échelle du territoire de MBA, avec la fin programmée des syndicats Petite Grosne, Mâconnais Beaujolais, Saône Grosne et Nord Macon.

Sur l'eau potable, il y aura aussi des travaux à mener pour renouveler les réseaux rue du Perthuis à Charnay-lès-Mâcon, et sur la vieille route à Sologny.

Sur l'assainissement, il s'agira :

- ▶ de lancer le schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales communautaire ;
- ▶ d'initier des études structurantes : faisabilité sur la méthanisation des boues de la station d'épuration de Mâcon, renouvellement de certaines stations d'épuration (Charbonnières, Chasselas) ;
- ▶ de réaliser des travaux de mise en séparatif à Igé, à Chevagny-lès-Chevrières, à Charnay-lès-Mâcon et de réhabiliter le PR de Chânes.

Sur la GEMAPI, il faudra :

- ▶ mener l'étude de doublement du bassin sur l'Abîme à Hurigny ;
- ▶ finaliser les travaux d'aménagement paysager de la restauration hydromorphologique sur la Denante au niveau des anciens lagunages de Vergisson ;
- ▶ réaliser les travaux d'enlèvement du seuil de la station hydro de la DREAL sur la Denante à Davayé,
- ▶ poursuivre diverses études en cours (EBF et PGSZH) en collaboration avec le SMRB, et celle de l'aléa ruissellement et du débordement des petits cours d'eau de la côte viticole

LES DÉCHETS

La direction des Déchets ménagers et assimilés (DDMA) a pour missions, entre autres, d'assurer la collecte, le traitement et la valorisation des déchets produits par les ménages et les producteurs assimilés aux ménages des 39 communes du territoire, ainsi que d'aider les usagers à réduire et mieux trier leurs déchets.

L'ORGANISATION DE LA DDMA

En 2024, la direction des Déchets ménagers et assimilés compte 64 agents, dont 61 équivalents temps plein (ETP), pour l'exercice de la compétence déchets de la collectivité. Ces agents sont responsables de la réalisation des prestations en régie, telles que la collecte d'une partie des bacs et des colonnes, la gestion des « hauts de quai » des déchèteries, la maintenance des équipements, et la sensibilisation des usagers. Ils assurent également l'organisation et le pilotage des activités et des projets.

La DDMA fait également appel à des prestataires, via des marchés publics, pour la réalisation de certaines missions (valorisation des déchets verts, transport et traitement des déchets collectés en déchèterie, prestations de collecte non assurées par les agents de MBA, rachat des matériaux valorisables...).

Enfin, MBA adhère à deux syndicats de traitement pour assurer la valorisation et le traitement d'une partie des déchets collectés : le SMET 71 et le SYTRAIVAL.

LES CHIFFRES CLÉS

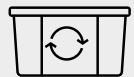
En 2024, la DDMA a géré près de 45 000 tonnes de déchets, soit une hausse de 3 % par rapport à 2023. Cette évolution est en partie liée à l'augmentation des tonnes de déchets verts, les conditions météorologiques exceptionnelles de l'année ayant favorisé leur production.

Le ratio de production de déchets par habitant est en légère hausse : chaque habitant de MBA a produit 16 kg de plus de déchets en 2024 par rapport à 2023 (soit une augmentation de 2,9 %).

EN 2024, LA DDMA C'EST...



17 800 t
d'ordures ménagères
résiduelles



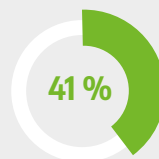
18 300 t
de déchets collectés
en déchèterie



7 100 t
de collecte sélective



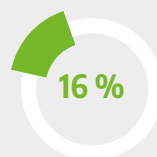
1 750 t
d'autres déchets



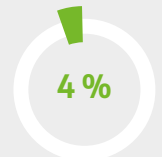
Déchets collectés
en déchèterie



Ordures ménagères
résiduelles



Collecte sélective
(multimatériaux,
cartons et verre)



Autres déchets gérés

Pour en savoir plus sur la prévention et la gestion des déchets sur MBA, il est possible de consulter les rapports annuels sur le prix et la qualité du service (RPOQS).



LA RÉDUCTION DES DÉCHETS : UNE PRIORITÉ !

Afin d'atteindre les objectifs réglementaires en matière de réduction des déchets, mais aussi dans un souci de maîtrise des coûts et de limitation des nuisances, MBA a finalisé en 2024 son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Il a été adopté en conseil communautaire le 20 février 2025.

UNE ÉQUIPE MIEUX STRUCTURÉE

En 2024, l'équipe de la cellule accompagnement au changement, concentrée sur la réduction et l'amélioration du tri des déchets, a évolué. Elle est désormais composée de :

- ▶ un binôme qui a pour mission la sensibilisation à la réduction et au tri des déchets auprès des ménages, des communes, des professionnels, des établissements scolaires et des agents de MBA ;
- ▶ un trinôme qui a en charge le déploiement et le suivi du compostage de proximité sur le territoire ;
- ▶ une responsable qui pilote le PLPDMA et les actions de promotion du réemploi.

Cette organisation et les nouveaux moyens humains associés ont permis de réaliser plus de 650 interventions sur le territoire et de sensibiliser près de 8 000 personnes (soit 10 % de la population de MBA).

LES BIODÉCHETS AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ

Les moyens supplémentaires alloués en 2024 à la cellule accompagnement au changement ont permis de réaliser un suivi de qualité des 152 sites de compostage partagés du territoire. En effet, l'agent technique biodéchets recruté en décembre 2023 a réalisé plus de 2 000 interventions de suivi, l'équivalent de 800 heures, consacrées uniquement à des opérations techniques : brassage, transfert, maintenance, apport de matière sèche. Une cinquantaine de référents de sites l'accompagnent ponctuellement pour ces interventions.

25 conventions relatives aux conditions de fourniture d'un site de compostage partagé ont été conclues avec 17 communes du territoire, permettant l'installation de composteurs collectifs sur l'espace public. 8 équipements de ce type ont été victimes de leur succès, nécessitant leur remplacement par des modules de plus gros volume.

11 sessions de vente de composteurs individuels ont été organisées et 524 foyers ont pu bénéficier de l'initiation au compostage proposée par un maître-composteur de la direction des Déchets.

Les différents dispositifs de compostage de proximité présents sur le territoire ont permis de détourner près de 1 000 tonnes de biodéchets des ordures ménagères résiduelles en une année.

LA CHARTE DES MANIFESTATIONS ÉCORESponsables

Après une phase d'expérimentation de 6 mois avec sept organisateurs d'événements sur le territoire, le conseil communautaire de MBA a adopté le 20 juin 2024 une charte des manifestations écorespon-

sables. Elle est destinée aux organisateurs d'événements sollicitant MBA pour une prestation de collecte et de traitement des déchets de manifestations accueillant plus de 500 personnes. À travers cette charte et une convention, les structures s'engagent à faire la promotion du tri des déchets et mettre à disposition les équipements nécessaires pour faciliter le geste de tri de leurs exposants et des visiteurs. Les organisateurs doivent également mettre en place des actions de réduction des déchets durant leur manifestation. L'équipe de la direction des déchets accompagne les structures organisatrices en amont de leur événement afin de faciliter la mise en place de ce dispositif et fournir le matériel nécessaire. Un bilan postmanifestation ainsi que des justificatifs sont fournis à MBA par l'organisateur. Depuis le mois de juin 2024, huit manifestations se sont engagées dans le tri et la réduction des déchets. Six d'entre elles ont respecté leurs engagements et ont ainsi pu bénéficier de la gratuité des prestations assurées par MBA.

TRI DES EMBALLAGES ET PAPIERS

UN NOUVEAU CENTRE DE TRI DÉPARTEMENTAL A TORCY

MBA a participé, via ses deux syndicats de traitement le SMET 71 et le SYTRAIVAL, à l'émergence en Saône-et-Loire du nouveau centre de tri des emballages et papiers TRICEA à Torcy. Les travaux ont eu lieu principalement au premier semestre 2024. Dès septembre 2024, TRICEA a commencé à recevoir des emballages et papiers à trier avec une montée en puissance jusqu'en novembre. Le calendrier prévisionnel a été tenu et les performances sont au rendez-vous.

Ainsi, désormais, tous les emballages et papiers collectés sur MBA sont triés localement, dans le département, pour une meilleure valorisation et un meilleur recyclage des flux en sortie. Il permet de trier les déchets d'emballages et papiers au plus près des usagers. Cette proximité géographique réduit les coûts de transport et l'empreinte carbone associée, tout en améliorant l'efficacité du tri.

ADAPTATION DES CONTENANTS POUR DÉCHETS RECYCLABLES

La DDMA a mis en œuvre plusieurs initiatives visant à optimiser la collecte des déchets : l'installation de colonnes aériennes ininflammables équipées d'ou-

vertures plus larges, de nouveaux points d'apport volontaire implantés sur le territoire avec des colonnes enterrées à trappe facilitant ainsi le dépôt des déchets recyclables et réduisant les risques de débordement et de salissures.

Ces initiatives ont pour objectifs de maîtriser les coûts, d'améliorer les performances de tri et d'offrir des solutions plus pratiques et sécurisées pour les usagers, les incitant à respecter les consignes de tri. Par exemple, 12 colonnes aériennes jaunes ont été mises en place sur le territoire, permettant un geste de tri plus aisé et réduisant les risques de débordement et de salissures. Ces améliorations témoignent de l'engagement de la DDM à répondre aux attentes des usagers.



COMPOSITION DE LA POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

Le SMET 71 a mené une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles de tous ses adhérents entre septembre et novembre 2024. L'objectif était de connaître la composition moyenne des OMR du territoire et de chacune des collectivités afin, d'une part, de mesurer les évolutions par rapport à la campagne précédente de 2020 et, d'autre part, d'identifier les leviers d'actions prioritaires pour diminuer les tonnages.

Les chiffres clés de MBA :

Seulement un peu plus d'un tiers des déchets jetés dans la poubelle d'OMR devraient effectivement s'y trouver. A contrario, ce sont quasiment deux tiers des déchets qui devraient être jetés ailleurs, soit dans les colonnes de tri ou les bornes textiles, soit en déchèterie.

L'utilisateur de MBA jette encore, en moyenne, dans la poubelle noire de déchets résiduels :

- ▶ 44 kg/hab/an de déchets fermentescibles compostables (23 kg de biodéchets + de 21 kg de gaspillage alimentaire) qui pourraient être valorisés en compost dans les sites de compostage individuels et collectifs ;
- ▶ 71 kg/hab/an d'emballages et papiers qui devraient être triés et portés dans les colonnes et bacs jaunes pour être ensuite valorisés ;
- ▶ 10 kg/hab/an d'emballage en verre qui pourraient être recyclés s'ils étaient jetés dans les colonnes vertes.

Les moyens mis en place ont permis une forte réduction des biodéchets, passant de passant de 72 kg/hab/an de biodéchets dans les OMR en 2020 à seulement 44 kg/hab/an en 2024. Des améliorations restent par contre nécessaires concernant le tri des emballages, du papier et du verre. La dynamique engagée est positive mais chaque usager doit poursuivre ses efforts en matière de tri.

NOUVEAUTÉS EN DÉCHÈTERIES

En 2024, plusieurs actions significatives ont été mises en œuvre pour améliorer le fonctionnement des six déchèteries de l'agglomération. Parmi

celles-ci, on peut citer le renforcement du nombre de gardiens de déchèterie, ce qui a permis d'optimiser la gestion des sites ou encore, la préparation du nouveau marché concernant le transport et le traitement des matériaux collectés dans les déchèteries, afin de garantir une meilleure efficacité opérationnelle.

Les instances de MBA ont approuvé la signature des conventions avec Ecologic pour intégrer de nouvelles filières, notamment celles relatives aux articles de sport et de loisir (ASL) et aux articles de bricolage et de jardinage équipés de moteurs thermiques (ABJ Th). Ces conventions seront bientôt mises en place et contribueront à une gestion plus durable des déchets.

Enfin, il a été décidé de pérenniser les horaires d'été du 1^{er} juillet au 31 août pour les déchèteries afin de garantir la sécurité des agents et des usagers sur site quelles que soient les conditions météorologiques, tout en facilitant l'accès avec des horaires fixes et continus.

LES DÉFIS 2025

- ▶ Mettre en œuvre les actions d'exemplarité de la collectivité et d'accompagnement des professionnels à la réduction de leurs déchets, issues du PLPDMA
- ▶ Conduire l'étude relative aux futures modalités de collecte des OMR et des emballages et papiers sur le territoire communautaire
- ▶ Optimiser et équilibrer les tournées de collecte en régie en porte à porte
- ▶ Poursuivre le déploiement de nouvelles filières de tri en déchèterie afin d'améliorer encore la valorisation des déchets.

LES MOBILITÉS

La compétence mobilité des collectivités territoriales revêt une importance majeure dans l'organisation et le développement des territoires, car elle constitue un levier significatif pour améliorer la qualité de vie des citoyens et promouvoir un développement territorial harmonieux et respectueux de l'environnement.

Ainsi, MBA en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, a choisi de mettre en place des services adaptés aux besoins de son territoire et de ses habitants par le développement d'un réseau de transports urbains mais axe également ses objectifs vers le développement des mobilités douces.

LES TRANSPORTS COLLECTIFS : UNE AMÉLIORATION GLOBALE DE L'OFFRE ET DES SERVICES

OPTIMISATION DU RÉSEAU DE TRANSPORTS URBAINS ET DÉVELOPPEMENT D'UNE FLOTTE DÉCARBONÉE

La nouvelle délégation de service public a été attribuée au délégataire sortant, Transdev. Un nouveau réseau a été mis en place depuis le 26 août 2024 avec comme objectif l'optimisation des lignes. Ainsi, ce nouveau réseau maintient les points forts de l'ancien réseau à savoir les lignes A et C ainsi que la navette gratuite nord-sud et propose désormais en complément :

- ▶ une nouvelle navette gratuite est-ouest au départ de la commune de Saint-Laurent-sur-Saône et desservant notamment l'hôpital et la gare de Mâcon-Ville ;
- ▶ l'aménagement des lignes B et C en lien avec cette nouvelle navette ;
- ▶ une nouvelle navette express reliant les gares de Mâcon-Loché et Mâcon-Ville ;
- ▶ une augmentation du cadencement des lignes D et E ;
- ▶ la desserte de 13 arrêts supplémentaires.

Pour accompagner cette nouvelle offre de transports urbains, MBA continue d'investir dans l'électrification de la flotte. Ainsi, en 2024, six navettes électriques ont été livrées, venant rejoindre les deux bus électriques circulant déjà sur le réseau.

Par ailleurs, le service de transport des personnes à mobilité réduite (TPMR) a été renforcé par la mise en place d'un véhicule supplémentaire portant à quatre véhicules dédiés à cette activité. Enfin, le transport à la demande (TAD) est également reconduit.

La fréquentation de référence de cette nouvelle DSP s'élève à 1,7 million d'usagers sur le réseau de transport urbain en 2024.



PÉRENNISATION DES LIGNES PÉRIURBAINES

Afin de permettre aux usagers de venir travailler sur Mâcon, un réseau périurbain a également été mis en service fin 2022 pour desservir :

- ▶ La Salle – Mâcon (ligne P1) ;
- ▶ Laizé – Mâcon (ligne P2) ;
- ▶ Azé – Mâcon (ligne P3) ;
- ▶ Romanèche-Thorins – Mâcon (ligne P4).

Ces lignes ont eu une fréquentation suffisamment élevée pour justifier leur pérennisation en 2024 avec un nouveau marché de prestation. Elles offrent une alternative à la voiture individuelle pour les habitants qui souhaitent se rendre à Mâcon ce qui représente un potentiel de report important vers ce nouveau transport en commun.

Les véhicules sont pourvus de 33 places assises, et effectuent trois allers-retours par jour en semaine et deux allers-retours les samedis, pour toucher au plus près la cible des personnes effectuant des trajets domicile-travail.

RENOUVELLEMENT DES MARCHÉS DE TRANSPORTS SCOLAIRES PÉRIURBAINS

En 2024, les cinq lots de marchés scolaires ont été renouvelés pour une durée de trois ans. Quatre lots ont été attribués à Maisonneuve et le cinquième à la SPL Mobilité Bourgogne Franche-Comté.

LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS ALTERNATIVES

Les mobilités alternatives ont pour objectif de promouvoir des modes de transport durables, tels que la marche, le vélo, les transports en commun, le covoiturage, afin de réduire la dépendance à la voiture individuelle et ainsi diminuer l'impact environnemental.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'USAGE DU VÉLO

LANCEMENT DU SAVOIR ROULER À VÉLO POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE DU VÉLO

Depuis début 2024, l'Agglomération a signé au titre d'une expérimentation d'un an un marché avec le comité régional de cyclisme Bourgogne-Franche-Comté pour déployer le bloc 3 du Savoir Rouler à Vélo dans toutes les écoles du territoire de l'Agglomération. L'objectif est d'acquérir avant l'entrée au collège les bons réflexes pour circuler en autonomie et en sécurité sur la voie publique.

Grâce à ce dispositif national, 29 classes du territoire, soit 686 enfants, ont pu bénéficier d'une sortie sur route encadrée par un professionnel du cyclisme sur l'année 2024. Les retours sont très positifs de la part des enseignants des classes concer-



nées. Pour cette opération, l'Agglomération bénéficie d'un programme de financement « Génération Vélo » à hauteur de 50 %.

DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES DÉDIÉES AU VÉLO

MISE EN PLACE D'ARCEAUX VÉLOS SUR LES COMMUNES

Pour répondre à la stratégie de stationnement vélo issue du schéma des mobilités adopté en 2021, MBA a décidé de soutenir les communes dans leurs projets de stationnement vélos sur leur territoire en commandant 410 arceaux qui ont été répartis en fonction des besoins des différentes communes.

MISE EN PLACE DE DEUX BOX VÉLOS SUR LE PARKING RELAIS DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT SUR SAÔNE

MBA a aménagé un parking relais à Saint-Laurent-sur-Saône offrant 20 places de stationnement. Ce parking est également équipé de deux box vélos, chacun abritant deux places sécurisées. La localisation stratégique de ce parking permet aux usagers de laisser leur voiture en toute sécurité et de poursuivre leur trajet en bus, en utilisant la navette gratuite est/ouest, ou à vélo vers le centre-ville de Mâcon.

La création de ce parking relais à Saint-Laurent-sur-Saône marque une avancée significative dans la promotion de l'intermodalité et de la mobilité durable.

MAI À VÉLO

Dans le cadre de Mai à vélo 2024, MBA a tenu au marché de Mâcon un stand de sensibilisation à la mobilité à vélo, le 25 mai 2024.

Différents ateliers étaient ainsi proposés (marquage de vélo, démonstration de vélo-cargo et de vélo longue taille, présentation d'itinéraires sécurisés) en partenariat avec l'Association Mâcon Vélo en Ville.

Une animation Smoocycle était installée incitant les passants à venir pédaler pour avoir l'honneur de déguster leur propre smoothie.

PARTICIPATION AU CHALLENGE DES MOBILITÉS

Par son inscription en tant que collectivité participante, Mâconnais-Beaujolais Agglomération a ouvert la possibilité aux structures publiques, privées et aux associations du territoire de participer à ce Challenge de la mobilité. Celui-ci s'est déroulé du 16 au 22 septembre 2024 pour la 4^e édition.

En 2024, la participation au challenge a été plus importante qu'en 2023. 23 établissements ont joué le jeu, comptant 556 participants et totalisant plus de 95 000 km parcourus avec un mode de transport alternatif à la voiture individuelle, soit quasiment le double de 2023 ! Le mode de transport alternatif ayant eu le plus de succès sur le territoire a été le train (23 %), suivi du covoiturage (20 %), puis du télétravail (17 %), du bus (12 %) ou encore du vélo (8 %).



Des récompenses ont été offertes aux lauréats et aux participants : bons cadeaux pour des randonnées guidées d'une heure en trottinette électrique, balade en bateau sur la Saône, goodies et équipements de sécurité, tels que des bandes réfléchissantes et des lampes de signalisation pour vélo.

« Prix Territoire » de Bourgogne-Franche-Comté. Cette année, MBA a remporté le prix territoire du Challenge de la mobilité grâce au dépôt d'une candidature qui a permis de souligner l'engagement et les ambitions de notre territoire, la pérennisation des actions menées et la valorisation de la participation.

COVOITURAGE

En outre, l'Agglomération a également fait un pas en matière de covoiturage, en s'associant avec le SYTRAL pour le développement d'une ligne structurante entre Mâcon et Lyon. Une étude est en cours sur ce sujet.

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

MBA se mobilise pour l'accompagnement et la réalisation d'infrastructures cyclables à travers son territoire et a notamment voté un schéma directeur cyclable le 19 octobre 2023 présentant 160 km d'aménagements à réaliser.

Ainsi en 2024, MBA a réalisé les aménagements ci-dessous :

- ▶ La Salle : 1 600 m de jalonnement et piste cyclable ;
- ▶ Senozan : 205 ml de voie verte ;
- ▶ Saint-Martin Belle Roche : 320 ml de voie verte ;
- ▶ Chaintré : 750 ml de voie verte ;
- ▶ Charnay-lès-Mâcon : 800 ml en comaîtrise d'ouvrage avec la commune.

De plus, dans le cadre de sa volonté d'aide aux communes dans la réalisation d'aménagements cyclables MBA a attribué 55 720 euros dans le cadre des FDC aménagements cyclables et 284 578 euros dans le cadre de comaîtrise d'ouvrage.

LES DÉFIS 2025

Transports

- ▶ Mettre en place sur l'ensemble du réseau urbain des modalités de paiement facilitées (open et post-paiement)
- ▶ Mettre en service une application mobile favorisant la recherche de trajets sur le réseau urbain pour l'utilisateur
- ▶ Poursuivre la stratégie d'investissement dans de nouveaux véhicules électriques
- ▶ Optimiser les lignes périurbaines lors des hauts-le-pied
- ▶ Améliorer le confort des élèves avec le renouvellement d'une partie de la flotte des transporteurs incluant de la climatisation

Mobilités alternatives

- ▶ Installer un abri vélo sécurisé sur l'esplanade Lamartine
- ▶ Aménager un second parking-relais

Aménagements cyclables

- ▶ Réalisation d'un aménagement cyclable de 2 000 ml sur une ancienne voie ferrée entre la rue Saint-Exupéry à Mâcon et la route des Allogneraies à Charnay-lès-Mâcon pour un budget de 1 254 493,93 € HT
- ▶ Études et réalisation d'aménagements cyclables à Varennes-lès-Mâcon dans la continuité de la rue de la Grosne (900 ml), à Charnay-lès-Mâcon sur la rue du Perthuis (1 250 ml) et à Hurigny sur la route de Salornay (250 ml)

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Actrice engagée de la transition écologique, l'Agglomération participe activement à la mise en œuvre des politiques nationales et régionales en faveur du développement durable. En lien étroit avec l'État et les collectivités locales, elle s'investit dans la planification et l'accélération des énergies renouvelables, tout en contribuant à la territorialisation de la planification écologique.

CONTOUR DE LA COMPÉTENCE

Les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel dans la transition écologique, notamment à travers leurs compétences obligatoires et leurs initiatives locales. Ainsi, dans la lignée de la loi APER, l'Agglomération a été associée à plusieurs instances pilotées par le préfet de Saône-et-Loire afin de définir une stratégie départementale en matière d'accélération du déploiement des énergies renouvelables. Ces comités ont permis de traiter des sujets tels que l'accompagnement des collectivités dans leurs démarches pour définir les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER), ou encore la révision du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RENr).

Conformément à la loi, l'Agglomération a ainsi organisé un débat lors du conseil communautaire de

juin 2024 visant à garantir la cohérence des zones prioritaires identifiées par chaque commune pour l'implantation de projets d'installations de production d'énergies renouvelables.

En 2024, l'État a également poursuivi la territorialisation de la planification écologique. Cette dernière a pour but de décliner à l'échelle locale la politique nationale de planification écologique de l'État. Au cours de l'année, le diagnostic départemental a été présenté aux acteurs locaux. L'Agglomération est associée à cette démarche de concertation mobilisant les services de l'État, les collectivités locales et les acteurs locaux et a notamment participé à un atelier thématique sur les mobilités.

Par ailleurs, l'élaboration de la feuille de route régionale à 2030 sera finalisée en 2025 et déclinée localement au sein des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) ce qui amènera l'Agglomération à actualiser le contenu du contrat actuellement en vigueur.



LES DÉFIS 2025

- ▶ Travailler en lien avec tous les services pour coordonner les projets liés à la transition écologique
- ▶ Suivre la progression de la démarche d'accélération du déploiement des énergies renouvelables sur le territoire en lien avec les communes et les services de l'État
- ▶ Porter des projets d'installation de panneaux photovoltaïques et étudier un potentiel de méthanisation au sein de l'Agglomération
- ▶ Adapter le contenu du CRTE au regard des objectifs qui seront fixés dans la feuille de route régionale 2030
- ▶ Collaborer avec les services de l'État, les communes et les partenaires locaux pour la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique

VIVRE AU QUOTIDIEN

La petite enfance.....	p. 54
L'enseignement supérieur.....	p. 58
L'habitat et la cohésion urbaine	p. 60

LA PETITE ENFANCE

Référente incontournable pour les familles en quête d'un mode de garde, la direction Petite enfance propose un accompagnement personnalisé et informe sur l'ensemble des solutions disponibles sur le territoire, qu'elles soient individuelles ou collectives. Forte de 383 places réparties dans 18 établissements publics, elle contribue activement à l'offre d'accueil petite enfance. L'année 2024 a été marquée par une dynamique constante, des projets porteurs et l'ouverture de deux nouveaux lieux d'accueil enfants-parents.

LES PROJETS PHARES DE 2024

LA CULTURE POUR TOUS !

En 2024, le partenariat renforcé avec le théâtre de Mâcon a permis la mise en œuvre d'actions culturelles ambitieuses à destination des jeunes enfants : ateliers artistiques, spectacles au théâtre et au sein des crèches, ainsi que des formations pour les professionnels sur les pratiques artistiques. Les compagnies en résidence ont su captiver les tout-petits, tandis que les équipes formées ont pu s'impliquer activement dans des événements tels que les « Dimanches matins des tout-petits », accueillant de nombreuses familles du territoire. Des temps de lecture réguliers ont également été proposés grâce à l'engagement de bénévoles d'associations locales telles que « Lire et faire lire » ou « Les Dames de la Buissonnière », ainsi que par les partenariats noués avec les bibliothèques locales et la médiathèque de Mâcon.

L'OUVERTURE SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE (QPV)

Les structures d'accueil implantées dans les quartiers prioritaires ont multiplié les collaborations avec les acteurs locaux, notamment les points enfants loisirs de la Ville de Mâcon. Des ateliers communs avec des enfants plus âgés, ainsi que la participation à des événements tels que « La Fête de la Soupe » ou les journées portes ouvertes des maisons de quartier, ont permis de créer des passerelles entre les générations et de renforcer l'ouverture des crèches sur leur environnement.

LES TEMPS « PASSERELLES » AVEC L'ÉCOLE

Comme chaque année, les « classes passerelles », organisées d'avril à juin, ont favorisé une transition en douceur vers l'école. Visites, activités de motricité, pique-niques et moments musicaux ont aidé les enfants à se familiariser avec leur futur environnement scolaire.

LES CHIFFRES CLÉS 2024



383
places d'accueil



877
enfants accueillis âgés
de 10 semaines à 4 ans



552 445
heures facturées



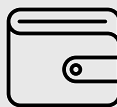
1,56 €/h
Participation moyenne des
familles



10
journées consacrées à des
réunions d'informations aux
familles en recherche d'une
solution d'accueil pour leurs
enfants de moins de 4 ans



370
familles venues
à ces réunions



7 922 144 €
budget de fonctionnement de la
petite enfance, avec charges de
centralité



20 684 €/an
Coût d'exploitation moyen
d'une place avec charges de
centralité

Métiers rencontrés

Puéricultrices, infirmières, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puéricultures, titulaires d'un CAP accompagnant éducatif petite enfance, cuisiniers ou aides cuisiniers, agents d'entretien, assistantes maternelles agréées salariées, attachés territoriaux, rédacteurs territoriaux et adjoints administratifs

20 établissements et services

1 service administratif petite enfance, 3 lieux d'accueil enfant parent (LAEP), 1 relais petite enfance (RPE), 1 service d'accueil familial (SAF), 3 grandes crèches (établissements de 40 à 59 places), 9 petites crèches (établissements de 13 à 24 places), 4 microcrèches (établissements jusqu'à 12 places).

SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

Plusieurs crèches ont installé des potagers et des composteurs afin que les tout-petits apprennent à cultiver les légumes, déguster les fruits de leur travail mais également à déposer leurs déchets dans le compost.

DES ACTIVITÉS SPORTIVES VARIÉES

Tout au long de l'année, les crèches ont proposé des activités sportives adaptées : séances de baby gym et de baby yoga, sorties au centre aquatique de Mâcon ou à Edenwall, participation au « Parcours des bambins » ou à « La Récré des bout'choux ». Ces initiatives favorisent le développement moteur et l'éveil corporel des enfants.

DES SORTIES PÉDAGOGIQUES RÉGULIÈRES

Les sorties ont rythmé le quotidien des enfants : trajets à la boulangerie, promenades dans les quartiers ou sur la voie verte, pique-niques estivaux dans les parcs municipaux, visites à la ferme, à la caserne des pompiers ou encore dans des EHPAD. Ces moments ont favorisé la découverte du monde et le lien intergénérationnel.

DES INTERVENANTS POUR ENRICHIR L'ÉVEIL

Ponctuellement, les crèches ont accueilli des intervenants extérieurs : ferme itinérante, poney club, structures gonflables, ateliers musicaux avec le conservatoire. Autant d'occasions de stimuler la curiosité et la sensibilité des enfants.



FOCUS

DEUX NOUVEAUX LIEUX POUR ACCUEILLIR ENFANTS ET PARENTS

Mâconnais-Beujolais Agglomération renforce son engagement en faveur de la parentalité avec l'ouverture de deux nouveaux LAEP (Lieux d'Accueil Enfant-Parent) à Mâcon et Charnay-lès-Mâcon. Ces espaces gratuits, chaleureux et anonymes sont encadrés par des professionnels formés à l'écoute. Ils accueillent les enfants de moins de 4 ans accompagnés de leurs parents ou d'un adulte référent.

Après le succès du LAEP « Bulle d'oxygène » à La Chapelle-de-Guinchay – qui a accueilli plus de 1 550 personnes en 2023 – l'Agglomération a répondu à une demande croissante des familles en votant, le 3 octobre 2024, la création de deux nouveaux sites : « Bulle de sens » à Mâcon et « Bulle d'échanges » à Charnay-lès-Mâcon. Ces nouveaux lieux, ouverts deux demi-journées par semaine (hors vacances scolaires), sont installés dans des espaces de jeux pensés pour favoriser l'éveil et les interactions. Ils contribuent à renforcer le lien parent-enfant, soutenir l'autonomie des tout-petits et encourager la mixité sociale.

Une politique volontariste : Plus de 60 % du financement est assuré par la CAF, pour un reste à charge de 21 218 € par an pour l'Agglomération.

LES JOURNÉES ET LES SEMAINES À THÈME

Ces temps forts de l'année ont été l'occasion de fédérer enfants, familles et équipes autour d'activités thématiques : carnaval, chasse aux œufs, semaine du goût, fêtes de fin d'année ou semaine de la petite enfance. Ces événements ont renforcé le lien entre les familles et les lieux d'accueil.

FAVORISER LA COMMUNICATION DES TOUT-PETITS

La crèche Les Petits Loups de La Chapelle-de-Guinchay a été mise à l'honneur dans la presse locale pour son projet de communication gestuelle. Depuis cinq ans, les équipes y développent l'apprentissage du langage des signes, permettant aux tout-petits de communiquer avant même l'acquisition de la parole.

L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

Afin d'accompagner au mieux les parents dont les enfants sont accueillis au sein de nos équipements petite enfance, de nombreux dispositifs ont été proposés aux familles : cafés des parents, soirées thématiques (propreté, écrans...), ateliers parents-enfants, goûters ou sorties au théâtre. À la crèche de Marbé, des séances de motricité ont également été mises en place en partenariat avec l'UFOLEP.

L'ACCOMPAGNEMENT AU HANDICAP

Afin d'améliorer l'accueil des enfants porteurs de handicap au sein des crèches de l'Agglomération, plusieurs partenariats ont été mis en place. Le pôle Enfance Handicap a permis d'organiser une formation pour les directrices, de fournir du matériel adapté, d'assurer un accompagnement psychologique et de dispenser des conseils réguliers. Le CAMSP a également contribué à cet accompagnement, en proposant des séances avec des professionnels tels que psychomotriciens et orthophonistes. Ces actions ont permis aux équipes de mieux accompagner les enfants en difficulté, favorisant leurs progrès et offrant aux familles un véritable soutien.

RPE, CHIFFRES CLÉS 2024



374
assistantes maternelles



1 396
places d'accueil



12
maisons d'assistantes maternelles

LE RPE, C'EST AUSSI

118 rendez-vous
1 185 renseignements par mail
610 contacts téléphoniques

SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Consciente de son impact sur l'attractivité de son territoire, MBA soutient une offre de formation en enseignement supérieur dynamique et adaptée. Grâce à un partenariat financier avec les universités de Bourgogne Europe, Lyon II Lumière et Lyon III Jean Moulin, ainsi qu'à des échanges avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur (lycées, écoles publiques et privées...), elle participe activement à la promotion de l'enseignement en Mâconnais.

LA JOURNÉE D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS

Cette année encore, MBA a tenu à organiser sa journée d'accueil des nouveaux étudiants du territoire afin de favoriser les échanges interétablissements en proposant un format à la fois convivial et ludique. Les 533 nouveaux étudiants ont été accueillis le 8 octobre 2024 au Théâtre, Scène nationale de Mâcon. Ils ont pu, à cette occasion, rencontrer des acteurs locaux de la vie culturelle, sportive, associative et institutionnelle. Trente exposants étaient présents pour répondre à leurs questions et les accompagner dans leurs démarches. En fin de matinée, une quinzaine d'ateliers-découvertes ont été animés par huit organismes partenaires. Ce temps d'accueil s'est conclu autour d'un buffet et d'un concert donné par le Crescent-Conservatoire Big Band.

Le **nouveau guide de l'étudiant** a été distribué à tous les nouveaux étudiants du territoire et a également été adressé à tous les lycées de l'académie de

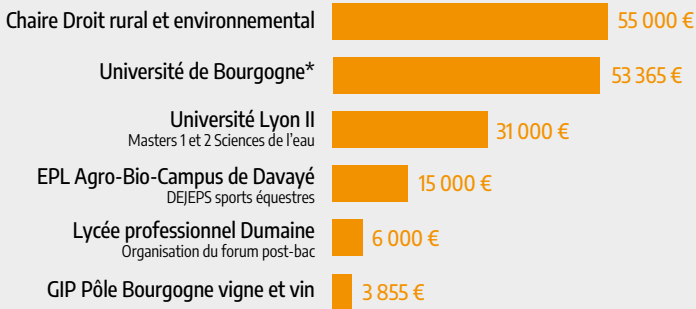
Dijon. Ce guide, scindé en deux parties, permet de faire découvrir le panel des formations dispensées ; mais aussi de faciliter l'accès à des informations pratiques utiles pour les étudiants.

FOCUS

LA VALORISATION DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE AUPRÈS DES ÉTUDIANTS INTERNES EN MÉDECINE

Depuis deux ans, MBA organise en partenariat avec le centre hospitalier de Mâcon, un moment de convivialité avec les étudiants internes en médecine afin de leur présenter les atouts du territoire communautaire. Près de 100 étudiants de l'université de Bourgogne Europe ont été ainsi reçus en 2024.

LES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES



La subvention de 53 365 € de l'université de Bourgogne Europe est répartie entre :

- les masters 1 et 2 de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) ;
- la licence professionnelle Gestion des exploitations agricoles vignes et vins ;
- la licence professionnelle Management international business ;
- la licence professionnelle Manager technico-commercial ;
- le master 2 de Droit rural ;
- la location des salles pour les masters 1 et 2 Sciences de l'eau.

EN 2024, L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, C'EST...



1 680
étudiants



77
formations proposées



164 220 €
de subventions
attribuées



1 500
guides de l'étudiant
distribués

LES DÉFIS 2025

- ▶ Soutenir le développement des formations d'enseignement supérieur sur le territoire
- ▶ Maintenir le choix et la qualité des conditions d'études et de vie des étudiants.

L'HABITAT ET LA COHÉSION URBAINE

MBA renforce son engagement en faveur d'un habitat durable et inclusif. À travers le soutien à la rénovation du parc privé, l'accompagnement des habitants dans la transition énergétique, la mise à niveau des équipements pour les gens du voyage ou encore le déploiement d'une politique de la ville renouvelée, l'Agglomération affirme sa volonté d'agir pour un territoire plus solidaire, attractif et respectueux des équilibres urbains.

L'HABITAT

OPAH RU « CŒUR DE VILLE »

Lancée il y a six ans, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain « Cœur de Ville » de Mâcon (OPAH-RU) poursuit son objectif de rénovation résidentielle du centre-ville de Mâcon.

Une prolongation d'une année a été validée lors du comité de pilotage de septembre 2024, permettant de poursuivre l'accompagnement financier des projets de rénovation, à l'appui des crédits encore disponibles.

En 2024, 26 projets ont été subventionnés par MBA, pour un montant de plus de 67 561 €. Les travaux subventionnés concernent la rénovation énergétique, la mise en valeur de parties communes d'immeubles, la rénovation complète de logements vétustes, la mise en sécurité de l'habitat, les travaux d'accessibilité, etc.

Depuis le début de l'opération, MBA a versé plus de 635 892 € d'aides, représentant 60 % de l'enveloppe réservée (tableau ci-dessous).

L'ensemble des projets subventionnés participent à la restauration du parc de logements privés et in fine à la revitalisation du centre ancien de la ville de Mâcon, grâce à l'amélioration de l'offre de logements, qui favorise le retour des habitants en cœur de ville ainsi que le maintien de la population en place.

POURSUITE DES ACTIONS PORTANT SUR L'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION DU PARC PRIVÉ

MBA déploie plusieurs actions en direction du parc privé, visant à favoriser la rénovation du parc de logements. Deux dispositifs sont en cours sur le territoire.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS À LA RÉNOVATION THERMIQUE

Afin de poursuivre l'amélioration du parc de logements privés sur son territoire et de contribuer aux efforts nationaux de réduction des consommations énergétiques, MBA apporte depuis 2012 un soutien financier aux projets de rénovation thermique des logements privés relevant du dispositif « Ma Prime Renov' Sérénité » de l'ANAH. Ce dispositif s'adresse

Interventions financières MBA	Subventions réservées en 2024	Subventions réservées depuis 2019
Actions renforcées	33 595 €	168 952 €
Aides propriétaires bailleurs	18 325 €	267 070 €
Aides propriétaires occupants	11 681 €	135 600 €
Aides à maîtrise d'ouvrage copropriété	3 960 €	64 270 €
Total	67 561 €	635 892 €



aux propriétaires occupants modestes et très modestes, réalisant un projet de rénovation énergétique permettant un gain minimum de 35 % dans un logement de plus de 15 ans n'ayant pas fait l'objet d'un prêt à taux zéro accession.

En 2024, MBA a poursuivi sa participation au dispositif, dans le cadre d'un protocole triennal 2023-2025, en portant la bonification à 500 € (contre 400 € précédemment). Cette participation complète ainsi l'aide de l'ANAH. L'estimation budgétaire pour la période 2023-2026 est de 60 000 €. En 2024, huit projets ont été accompagnés, ce qui correspond à 4 000 € engagés.

LA POURSUITE DU DISPOSITIF VOLTALIS

Déployée le 31 janvier 2022, pour accompagner la transition énergétique de son territoire, MBA s'est engagée dans un partenariat avec Voltalis pour proposer aux foyers chauffés au tout électrique, une solution gratuite afin de consommer moins et mieux. La solution Voltalis consiste en l'installation de thermostat connecté sur les équipements de chauffage

électrique. Ce boîtier interrompt le fonctionnement des radiateurs sur un laps de temps très court, en vue d'optimiser la gestion de l'approvisionnement en énergie par RTE lors des pics de consommation. En retour, le bénéficiaire profite d'une réduction pouvant atteindre 15 % de sa consommation énergétique.

En 2024, des actions de communication ont été réalisées pour inciter davantage de foyers à s'équiper : publications sur les outils digitaux de MBA et insertion d'articles dans les bulletins municipaux notamment. La fin d'année a également été l'occasion de réfléchir au lancement d'une importante campagne de communication programmée en 2025.

Depuis son déploiement, Voltalis comptabilise 512 logements équipés, et trois installations communales, représentant 239 tonnes de CO₂ économisées à l'échelle de MBA (539 MWh) depuis 2012. Un peu plus de 40 % des sites équipés ont eu recours à l'outil de programmation pour piloter les consommations à distance.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Le programme local de l'habitat 2019-2025 (PLH) entrera en 2025 dans sa dernière année de mise en œuvre, ainsi l'élaboration d'un troisième PLH a été lancée lors du dernier Conseil Communautaire de 2024. Ce nouveau document déclinera la politique de l'habitat qui sera déployée sur le territoire de l'agglomération pour les 6 années suivantes. En assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, il visera à :

- ▶ répondre aux besoins des ménages en logements et en hébergements ;
- ▶ favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale ;
- ▶ améliorer la performance énergétique ;
- ▶ améliorer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap ou de vieillissement ;
- ▶ améliorer l'accès au logement des personnes en difficulté.

Le PLH devra également permettre de limiter la consommation foncière et l'artificialisation des sols.

OBSERVATOIRE DE L'HABITAT ET DU FONCIER (OHF)

L'Agglomération dispose d'un observatoire de l'habitat et du foncier (OHF) qui lui permet de mieux appréhender les dynamiques territoriales et d'évaluer la mise en œuvre de ses politiques et programmes. Il doit également permettre à l'agglomération de se projeter et s'adapter à la perspective « zéro artificialisation nette » (ZAN).

Concrètement, en 2024 le volet habitat de l'OHF a permis d'enrichir les réflexions menées pour définir le cadre de la nouvelle OPAH-RU notamment en matière de repérage des potentielles situations d'indignité, et le volet foncier a permis une analyse des marchés immobiliers à proximité du quartier La Chanaye-Résidence venant alimenter le suivi du programme de rénovation urbaine.

En parallèle les services Habitat et SIG ont commencé à numériser l'intégralité du potentiel foncier du territoire. Ce long travail se poursuivra du 2025.

GENS DU VOYAGE

AIRE PERMANENTE D'ACCUEIL

Démarrés en mai 2024, les travaux de l'aire permanente d'accueil des Belouses se sont achevés en janvier 2025.

Les travaux ont consisté en l'augmentation de la capacité d'accueil de 18 à 30 places caravanes, l'extension de la surface des emplacements portée à 150 m², l'individualisation des sanitaires, l'installation d'un système de télégestion pour l'alimentation des fluides et la rénovation complète des réseaux d'eaux et d'électricité, pour un coût global de 2 200 000 € TTC. Cette opération a été majoritairement financée sur les fonds propres de MBA qui a bénéficié d'une subvention de 115 252 € de l'État dans le cadre du plan France Relance. La collectivité a également perçu une indemnité d'assurance de

HABITAT : SUBVENTIONS ET COTISATIONS AUX ASSOCIATIONS

Subventions en direction de l'amélioration du parc de logements publics (PLH)	429 500 €
Subventions en direction de l'amélioration du parc de logements privés (PLH)	93 060,905 €
Ingénierie et assistance à maîtrise d'ouvrage (PLH)	82 000 €
Subvention de fonctionnement accordée à l'accueil des Charmilles	37 000 €
Participation financière au fonds de solidarité logement de Saône-et-Loire	26 381,25 €
Cotisation à l'ADIL de Saône-et-Loire	18 850 €
Participation financière au Fonds de solidarité logement de l'Ain	523,20 €
Cotisation à l'ADIL de l'Ain	360 €

139 400 € pour couvrir les coûts de remise en état du nouveau bâtiment de gestion, suite au sinistre de juillet 2021.

Les familles habituellement installées sur l'aire des Belouses ont été déplacées sur un terrain provisoire, mis à leur disposition pendant le temps des travaux, avec une alimentation en eau et en électricité.

Des visites de l'aire ont été réalisées fin 2024, auprès des agents de MBA et des partenaires extérieurs, afin de leur présenter les aménagements réalisés en vue de relancer les partenariats.

Pour assurer la gestion administrative et technique de l'aire, MBA a passé un marché de gestion avec une société spécialisée. Cette dernière assurera l'accueil des usagers, la gestion administrative et financière de l'aire, ainsi que l'entretien technique des équipements.

GRANDS PASSAGES

L'aire de grand passage située à Sennecé-les-Mâcon a accueilli quatre groupes en stationnement, sur les périodes d'avril et octobre 2024, pour des durées allant d'une semaine à quinze jours. À l'exception d'un groupe, entré de façon illicite sur le terrain, et occasionnant des dégradations à leur sortie, tous les autres groupes ont honoré leurs règlements et aucune dégradation n'a été constatée sur les équipements de l'aire. Pour améliorer les conditions de stationnement et notamment lutter contre le phé-

nomène des îlots de chaleur, MBA s'est rapproché d'un paysagiste pour verdier le terrain, à l'appui de la technique de l'hydroseeding. Un 1^{er} passage a été réalisé à l'automne 2024.

L'organisation des grands passages et la gestion des stationnements illicites, hors des aires aménagées, ont été facilitées par l'intervention d'un médiateur, missionné par l'État et le Département, entre avril et octobre 2024. Quatre groupes en stationnement illicite ont été recensés en 2024 sur les communes de MBA. Dans un souci constant d'apaisement des situations, la médiation a permis, à de nombreuses reprises, de formaliser des engagements réciproques, portant sur la tolérance de stationnement pour une durée déterminée, la participation financière du groupe portant sur l'occupation du terrain et la fourniture des fluides ou sur d'éventuelles dégradations et la gestion des ordures ménagères, etc.

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage prescrit la réalisation d'une aire de grand passage d'une capacité de 200 caravanes sur le territoire de l'Agglomération. Aussi, MBA a lancé dès 2022 une pré-identification des secteurs susceptibles d'accueillir ce nouvel équipement. Entre 2023 et 2024, cette prospective s'est affinée et a été partagée avec les communes concernées pour mieux définir les secteurs les plus susceptibles d'accueillir cet équipement. En 2025, les échanges avec les communes se poursuivront.



POLITIQUE DE LA VILLE

LE CONTRAT DE VILLE « ENGAGEMENT QUARTIER 2030 »

La politique de la ville est portée par MBA et concerne 9 059 habitants répartis au sein des quatre quartiers définis comme « quartiers prioritaires de la politique de la ville » (QPV). Ils sont tous situés sur Mâcon :

- ▶ Marbé : 1 798 habitants
- ▶ Les Saugeraies-Gautriats : 3 028 habitants
- ▶ Les Blanchettes : 2 293 habitants
- ▶ La Chanaye- Résidence : 1 940 habitants

Un nouveau contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » a été approuvé et cosigné par l'ensemble des partenaires, pour la période 2024-2030. Il se distingue par une volonté affirmée de renouveler les pratiques en s'appuyant sur des enjeux locaux identifiés et adaptés aux spécificités de chaque quartier.

Après sa signature et afin de poursuivre le travail impulsé avec les habitants et les porteurs de projets au cours de l'élaboration du contrat de ville, des nouveaux outils opérationnels et financiers spécifiques ont été mis en place :

- ▶ les consultations régulières des habitants : des consultations citoyennes se sont déroulées pendant la semaine des portes ouvertes des centres sociaux au début de l'automne et ont permis de recueillir la parole des habitants sur les thématiques du contrat de ville ;

- ▶ les revues de projets : au cours du dernier trimestre 2024, sept revues de projets correspondant aux sept enjeux locaux du contrat de ville de MBA se sont déroulées en présence des partenaires du contrat de ville et des porteurs de projets. Ces réunions ont renforcé le partenariat et favorisé les échanges et l'interconnaissance. Elles ont également permis le montage d'un projet associant différents acteurs (associations, habitants...) et répondant à des problématiques soulevées lors des discussions. Ce projet sera subventionné dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville de MBA pour la programmation 2025 ;
- ▶ le fonds d'initiatives citoyennes (FIC) : soutien financier aux projets portés par des groupes d'habitants et/ou des associations des QPV cofinancé par l'État, MBA et la ville de Mâcon (jusqu'à 1 000 € par projet). L'objectif étant que le projet bénéficie à un maximum d'habitants du quartier. Au cours de l'année 2024, le FIC a été sollicité une fois par des habitants du quartier de La Chanaye-Résidence pour le montage d'une action « À la rencontre de l'art ». Ce projet, dont le bilan est très positif, a permis à de nombreux habitants d'être initié à la pratique de techniques artistiques variées.

En parallèle de ces nouveaux outils, et comme tous les ans, MBA, la Ville de Mâcon et l'État ont lancé un appel à projet, afin de soutenir des projets qui bénéficient prioritairement aux habitants des quartiers prioritaires.

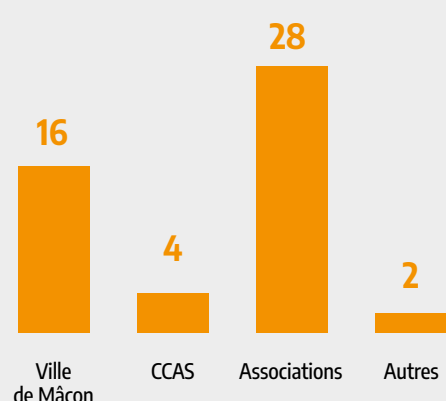
En 2024, 50 actions ont été reçues à l'issue de l'appel à projet, en majorité sur le pilier de la cohésion sociale.

RÉPARTITION DES ACTIONS DÉPOSÉES DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS DU CONTRAT DE VILLE

Par thématique



Par type d'opérateur



Comme les années précédentes, ces actions sont majoritairement portées par des associations (56 % en 2024).

En 2024, MBA a financé 26 actions pour un montant de 170 000 euros

Une nouvelle convention d'utilisation de l'abattement de la taxe sur le foncier bâti (TFPB) a aussi été élaborée et approuvée entre l'État, la Ville de Mâcon, la SEMCODA, Mâcon Habitat et MBA pour une durée de 6 ans. En contrepartie d'une exonération de TFPB, les bailleurs sociaux disposant de patrimoine en QPV doivent mettre en place des actions complémentaires pour améliorer le cadre de vie, la sécurité et l'accompagnement de leurs locataires. Pour l'année 2024 le montant de l'exonération s'élève à 570 000 € et le montant des actions mises en place en contrepartie s'élève à 882 500 €.

DOTATION ET SOLIDARITÉ

En l'absence de mise en place d'un pacte de solidarité, MBA a accordé en 2024 à la ville de Mâcon une dotation de solidarité communautaire d'un montant de 668 998,89 €, cette somme permet à la ville de réaliser des travaux et des actions sur les quartiers prioritaires.

Afin de soutenir le déploiement d'action en investissement dans les quartiers prioritaires proposées par la ville de Mâcon, MBA verse une subvention en investissement de 290 000 € dans le cadre de la dotation politique de la Ville (DPV).

En 2024, six opérations ont été soutenues.

LE RÉSEAU DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES (RÉSEAU VIF)

En 2024, les chiffres du réseau VIF sont stables, avec 512 signalements en commissariat et en gendarmerie en 2024 contre 492 en 2023.

Pour autant, la gravité des faits et la précarité des situations continuent d'augmenter. Le réseau est quotidiennement confronté à des situations de plus en plus complexes, nécessitant l'intervention de nombreux partenaires. Le maillage partenarial prend donc d'autant plus de sens.

Cette réalité a encouragé MBA à poursuivre ses actions de mise à l'abri au sein de ses 4 logements, tout en réfléchissant à la place du volet prévention et sensibilisation au sein du réseau.

Ainsi, MBA a répondu à un appel à projet du fonds social européen en 2024 afin de pouvoir mettre en place différentes initiatives sur cette thématique. Dans le cadre de cet appel à projet, une subvention de 72 702 euros sur deux ans a été accordée à MBA, ce qui a permis, entre autres, d'organiser :

- ▶ une journée dédiée aux victimes hébergées, visant à rompre leur isolement et à travailler sur leurs propres représentations ;
- ▶ une matinée de formation à destination des directrices de crèches du territoire MBA, à laquelle 20 personnes ont répondu présentes ;
- ▶ une conférence sur le thème des violences intra-familiales, ouverte au grand public, en présence de Ghada Hatem, fondatrice de la « Maison des Femmes ».

En lien avec ces évolutions, MBA a travaillé sur la mise à jour du contrat de mobilisation et de coordination sur les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles en rencontrant l'ensemble des partenaires

PARTICIPATION DE MBA DANS LE CADRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE

Agrandissement de l'école maternelle du Petit Prince	75 600 €
Agrandissement et requalification de l'école élémentaire Jules Ferry	75 600 €
Rénovation et aménagement de la cour de l'école élémentaire des Perrières	56 700 €
Travaux de sécurisation et d'aménagement de la cour de l'école élémentaire Jean Moulin	50 400 €
Travaux de réfection et d'aménagement extérieurs de l'école élémentaire Arc-en-ciel	15 876 €
Travaux de sécurisation de l'école élémentaire Georges Brassens	15 824 €

du réseau. Cet outil, rédigé en 2019, régit le fonctionnement du réseau VIF. Compte tenu des diverses évolutions, notamment l'augmentation du nombre de partenaires, la mise en place d'une coordination à temps plein et une meilleure connaissance du réseau, il était nécessaire de le mettre à jour.

Ce contrat a évolué sur plusieurs aspects :

- ▶ la création de fiches partenariales pour chaque partenaire, permettant à chacun de s'engager dans les axes définis au sein du réseau, en fonction de leurs missions respectives ;
- ▶ le renforcement de la protection des données avec l'élaboration d'une notice d'information sur l'utilisation des données personnelles et d'une fiche de recueil du consentement, signée par chaque victime.

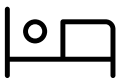
CHIFFRES 2024



512
signalements
(+ 5 %/2023)



18
mises à l'abri
(+ 12 %/2023)



1 193
nuitées
(+ 2 %/2023)



66
jours (durée moyenne
du séjour)

RADARS PÉDAGOGIQUES

Dans le cadre de son conseil intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance, MBA dispose de deux radars pédagogiques, mis à disposition des communes, pour une durée de trois semaines, comme outil de prévention ou d'analyse (opérations d'aménagement, actions de sensibilisation). Trois mises à disposition ont été organisées en 2024, à une commune.

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Le conseil de développement de MBA regroupe une vingtaine de femmes et hommes aux sensibilités variées issues de leurs expériences en milieu : économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux, associatifs...

Il est amené à participer aux divers travaux et réflexions menées lors de la conduite des politiques et projets communautaires et est invité à émettre des avis avant l'approbation des divers documents cadres. Ainsi en 2024, la révision du schéma de développement touristique fut le sujet central des deux dernières réunions du conseil de développement qui a rendu un avis favorable sur le document lors de son approbation en décembre 2024. Plus tôt dans l'année un avis avait également été rendu sur la délégation de service publique relative au transport urbain et le conseil avait pris connaissance des actions menées par MBA au titre de sa compétence Habitat et en matière de lutte contre les violences intrafamiliales.

COHÉSION URBAINE : SUBVENTIONS

Dotation de solidarité communautaire	668 999 €
Complément à la dotation politique de la ville pour Mâcon	290 000 €
Appel à projet du contrat de ville	170 000 €
Subvention poste intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie (PEP 71)	28 875 €
Subvention de fonctionnement accordée à l'association France victimes 71	11 000 €
Subvention de fonctionnement accordée à l'association d'enquête et de médiation (AEM)	10 000 €
Subvention de fonctionnement accordée au conseil départemental de l'accès au droit de Saône et Loire	9 153 €
Subvention lieu d'écoute d'accueil et d'orientation (PEP 71)	6 000 €
Subvention de fonctionnement accordée à l'association la Croix Rouge	2 500 €



LES DÉFIS 2025

- ▶ Ouverture de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage des Belouses
- ▶ Poursuivre la végétalisation de l'aire de grand passage afin d'améliorer le cadre de vie des voyageurs
- ▶ Poursuivre les échanges avec les communes pour identifier un terrain d'accueil de 200 caravanes
- ▶ Publier un guide pratique à l'usage des maires sur la gestion des stationnements illicites
- ▶ Préparer la prochaine opération de rénovation des logements du centre-ville de Mâcon
- ▶ Lancer l'élaboration du 3^e PLH 2025
- ▶ Mettre en place les balades urbaines dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville afin de renforcer le lien avec les habitants des QPV
- ▶ Développer une identité visuelle du contrat de ville de MBA
- ▶ Mettre à disposition un cinquième logement d'urgence dans le cadre du réseau VIF
- ▶ Développer un partenariat avec un cabinet de psychologues afin de pouvoir y orienter des victimes
- ▶ Développer des actions de sensibilisation à destination des collégiens de MBA
- ▶ Mettre en place de formations gratuites à destination des partenaires du réseau VIF

DÉCOUVRIR UN TERRITOIRE D'EXCEPTION

Les centres aquatiques	p. 70
Le conservatoire	p. 72
Le tourisme	p. 76

LES CENTRES AQUATIQUES

Le centre aquatique communautaire de Mâcon et la piscine d'Azé, équipements de Mâconnais-Beujolais Agglomération, font face à plusieurs enjeux : optimiser les dépenses énergétiques, développer l'attractivité mais aussi composer avec la pénurie de maîtres-nageurs sauveteurs.

Les besoins des usagers évoluent : ils recherchent des activités diversifiées alliant le sport et la détente. Aussi, les équipes, composées d'une trentaine d'agents, s'emploient quotidiennement à apporter des moments de loisirs et bien-être aux usagers, en complément des activités sportives plus classiques.

LES ANIMATIONS PHARES DE L'ANNÉE 2024

HALLOWEEN

Le 31 octobre 2024 avec 925 entrées : décoration effrayante, baignade dans une eau colorée, distribution de bonbons et animation musicale par un DJ ont marqué cette journée soldée d'un franc succès.

LES SOIRÉES TAMISÉES

Une animation inédite. Les mardis soir du mois de novembre de 17h30 à 19h30, le centre aquatique proposait une invitation à la détente aux moyens de musiques douces, lumières tamisées, bougies, jacuzzis. Face au succès rencontré par cette opération, elle a été prolongée jusqu'au 18 février 2025

LES APRÈS-MIDI AQUALUDIQUES

Le bassin d'initiation, aménagé pour l'occasion pendant les vacances scolaires, mettait à disposition des enfants jusqu'à douze ans, des structures gonflables et une multitude de jeux afin de divertir les plus petits.

NOËL

Dans un décor féerique de Noël, pendant leurs vacances scolaires, les enfants ont pu profiter de jeux aquatiques et de structures gonflables. Quelques chocolats et gourmandises ont été distribués pour l'occasion.



LES CHIFFRES CLÉS 2024



1 138

personnes inscrites à l'aquagym
et dérivés



264

inscrits en école de natation



70

inscrits en bébé nageur



3 589

élèves des écoles primaires ont suivi
le programme « savoir nager »

UNE SAISON ESTIVALE IMPACTÉE

Malgré le recrutement de 40 saisonniers répartis dans les différents services du centre aquatique (bassins, accueil, entretien), la pénurie de maîtres-nageurs sauveteurs, subie partout en France, a largement contraint la saison estivale du centre aquatique de Mâcon et de la piscine d'Azé. Aussi, cette dernière a été uniquement ouverte au public au mois de juillet. Du 1^{er} août au 15 octobre, elle a été confiée au gestionnaire du camping voisin et accessible exclusivement à ses usagers.

Sur le site de Mâcon, en complément de l'ouverture des bassins extérieurs, les horaires d'ouverture des bassins intérieurs ont été révisés pendant la période estivale : le bassin d'agrément intérieur a dû être fermé, celui pour l'initiation ouvert de 10 h à 12 h uniquement, pour permettre une ouverture du bassin sportif intérieur, durant une plage horaire nettement plus importante, de 10 h à 20 h.

À l'instar des années précédentes, le centre aquatique a procédé à sa fermeture technique annuelle la première semaine de septembre, pour permettre la vidange des bassins, un grand nettoyage et quelques travaux.

LES DÉFIS 2025

- ▶ Poursuite des animations dédiées à chaque fête du calendrier
- ▶ Organisation d'une rencontre Photosub
- ▶ Ouverture du bassin extérieur olympique début mai
- ▶ Poursuite des après-midi aqualudiques durant les vacances scolaires
- ▶ Organisation d'un triathlon en partenariat avec l'Éducation nationale pour les écoles primaires
- ▶ Renouvellement des stores extérieurs à double pente
- ▶ Réaménagement du système de contrôle d'accès et de la zone d'accueil, pour améliorer les conditions de travail des agents et le confort des usagers

Azé
du 1^{er} au 31 juillet 2024



3 319
entrées



6 960 €
de recette

Mâcon
du 1^{er} jan. au 31 déc. 2024



219 851
entrées
(+ 5 %/2023)



845 066 €
de recette
(+ 11 %/2023)

LE CONSERVATOIRE

En 2024, le conservatoire a entamé une modernisation majeure en intégrant les nouvelles technologies dans ses enseignements (MAO, création numérique) et en améliorant ses outils internes, en cohérence avec son projet d'établissement. Les équipements ont également été améliorés afin d'optimiser les conditions d'apprentissage et d'expression artistique.

L'OUVERTURE SUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES « E LAB »

L'intégration des nouvelles technologies, tant dans les enseignements qu'à travers les outils, vise à enrichir l'apprentissage des élèves, à diversifier les pratiques artistiques et à optimiser l'organisation interne.

DÉVELOPPEMENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET DE LA CRÉATION MUSICALE

MISE EN PLACE DE DEUX ATELIERS DE MUSIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR (MAO)

Création de deux nouveaux ateliers spécialisés en MAO, permettant aux élèves d'explorer la composition numérique, l'enregistrement et le mixage. Pour cela, le conservatoire a procédé à l'acquisition d'ordinateurs dédiés, équipés de cartes sons professionnelles, afin d'offrir un cadre optimal pour l'apprentissage des outils de production musicale.

DÉVELOPPEMENT DE LA CRÉATION ARTISTIQUE NUMÉRIQUE

Mise en place d'un atelier dédié à la création, favorisant l'expérimentation et l'innovation dans les pratiques artistiques en lien avec le numérique.



LE DÉVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS

Dans le cadre du développement des enseignements au sein du conservatoire, plusieurs initiatives ont été mises en place pour enrichir l'offre pédagogique et élargir l'accès aux pratiques artistiques.

DÉVELOPPEMENT DU THÉÂTRE

Afin de renforcer la place du théâtre au sein du conservatoire et de répondre à une demande croissante, plusieurs actions ont été initiées.

ÉLARGISSEMENT DES COURS DÈS SEPTEMBRE

Poursuite, pour la deuxième année, d'un atelier théâtre intergénérationnel favorisant l'échange et enrichissant l'expérience des participants, et création d'un cours spécifique dédié au jeu par caméra, constituant une première étape vers un cursus plus structuré en théâtre.

PARTENARIATS CULTURELS

Travail sur la mise en place d'une collaboration entre les activités du conservatoire et le Théâtre, scène nationale, dans le but d'enrichir les parcours pédagogiques, de proposer des projets communs et de faciliter l'accès aux spectacles pour les élèves.

DÉVELOPPEMENT DU HIP-HOP

Le développement de la danse hip-hop constitue un axe majeur d'élargissement de l'offre artistique du conservatoire, avec une structuration renforcée de l'enseignement.

ÉVOLUTION VERS UN FORMAT CURSUS :

Ajout de nouveaux cours pour compléter l'atelier existant et proposer un cursus cohérent, intégrant à la fois des cours de technique et de création chorégraphique.

INTERVENTIONS EN MILIEU ASSOCIATIF :

Mise en place d'interventions dans les centres sociaux des quartiers politique de la ville. Ces actions permettent de rendre la pratique du hip-hop plus accessible aux jeunes, notamment dans les quartiers prioritaires, et de favoriser l'inclusion sociale par la danse.

Ces développements visent à renforcer l'attractivité du conservatoire, à diversifier les pratiques proposées et à favoriser l'accès à la culture pour un plus large public.

LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS TRANSVERSAUX

Dans une volonté de favoriser les synergies entre les différentes disciplines enseignées au conservatoire, un axe fort du projet d'établissement repose sur le développement de projets transversaux. Ces initiatives permettent aux élèves et aux enseignants de travailler ensemble sur des créations communes, mêlant musique, théâtre, danse et arts visuels, et ainsi d'explorer de nouvelles formes artistiques.

STRUCTURATION D'UN DÉPARTEMENT DÉDIÉ AUX PROJETS TRANSVERSAUX

Créé à la suite du projet d'établissement, ce département spécifique encadre et structure ces projets interdisciplinaires. Il repose sur un groupe de professeurs issus de différentes disciplines, chargé de concevoir et de mettre en œuvre ces initiatives, lors de temps de travail dédiés.

Les objectifs du département :

- ▶ encourager la collaboration entre enseignants et élèves de diverses esthétiques et pratiques artistiques ;
- ▶ créer des synergies enrichissant l'expérience pédagogique et artistique des élèves ;
- ▶ développer des projets fédérateurs, ancrés dans une dynamique de création collective.

DÉVELOPPEMENT DE PROJETS THÉMATIQUES ET INTERDISCIPLINAIRES

Dans cette dynamique, le conservatoire met en place des événements thématiques illustrant la transversalité des pratiques artistiques.

EXEMPLE DE PROJET : L'ANNÉE FAURÉ

À l'occasion du 100^e anniversaire de la mort de Gabriel Fauré, un projet artistique transversal a réuni plusieurs disciplines du conservatoire :

- ▶ chant lyrique : travail sur le répertoire vocal de Gabriel Fauré ;
- ▶ théâtre : mise en scène et dramaturgie du projet ;
- ▶ instrumentistes : interprétation des œuvres majeures du compositeur.

EN 2024, LE CONSERVATOIRE, C'EST



851

élèves inscrits dont
46 en éveil, 122 en danse,
18 en théâtre, 178 nouveaux élèves,
713 élèves de Saône-et-Loire,
408 élèves de Mâcon



50

enseignants spécialisés et
25 intervenants, et une équipe de
10 agents administratifs
et 5 techniques



15

artistes invités



3

captations ou teasers
(secteur voix, spectacle de danse,
Nuit des conservatoires)



83

classes touchant 2 000 enfants
sensibilisés à travers les
interventions en milieu scolaire

EXEMPLE DE PROJET : LA NUIT DES CONSERVATOIRES - THÈME : L'ESPACE

Lors de cet événement, une approche immersive et interdisciplinaire a été mise en place à travers différents ateliers participatifs, mêlant :

- ▶ mise en scène et lumières, pour une expérience visuelle et sensorielle immersive ;
- ▶ théâtre et musique ;
- ▶ danse et flûtes traversières ;
- ▶ musique, chant, avec des compositions et improvisations adaptées au thème.

Ces projets transversaux illustrent l'ambition du conservatoire de proposer des événements fédérateurs, favorisant l'interaction entre les disciplines et l'enrichissement mutuel des élèves. Ils les placent dans des contextes de création collective, tout en valorisant la diversité et la complémentarité des enseignements du conservatoire.

L'AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS

Dans une dynamique d'enrichissement pédagogique et d'amélioration des infrastructures, plusieurs actions ont été mises en place au sein du conservatoire pour optimiser les conditions d'apprentissage et de représentation des élèves.

AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS ET DES RESSOURCES

RÉNOVATION DU CÉLESTA

Un projet de rénovation du célesta a été lancé afin d'assurer une qualité optimale de l'instrument. Cette rénovation s'inscrit dans une volonté d'offrir aux élèves et aux enseignants des instruments en parfait état et adaptés aux exigences des pratiques musicales avancées.

CONVENTION DE PRÊT D'UN PIANO STEINWAY

Une convention de prêt a été établie avec le Théâtre, scène nationale, permettant au conservatoire de disposer d'un piano de concert Steinway D. Cet instrument d'exception viendra renforcer la qualité des enseignements et des prestations musicales au sein de l'établissement.

LES TEMPS FORTS 2024

Janvier

- ▶ Nuit des conservatoires. Concerts et ateliers participatifs.

Mars

- ▶ Rencontre percutante, rassemblement des classes de percussions de Villefranche-sur-Saône et du conservatoire Edgar Varèse.

Avril

- ▶ *Camino & Cie*, au Théâtre, scène nationale. Avec les classes de guitare, les ateliers de musiques actuelles, la classe de percussions, les classes de formation musicale, la maîtrise et le chœur d'hommes, en partenariat avec le conservatoire à rayonnement régional du Grand Chalon.
- ▶ Concert avec les solistes de l'orchestre de la Suisse Romane et les classes de trombone et tuba du territoire et du Grand Charolais.

Mai

- ▶ Démonstration des élèves de cycle 3 en danse contemporaine lors du festival Cluny Danse.
- ▶ *Olympe la Rebelle* d'Isabelle Aboulker - concert des classes de maîtrise, de chant lyrique et de théâtre.

Juin

- ▶ Fête du conservatoire.
- ▶ Spectacle de danse

Septembre

- ▶ Concert pour les 80 ans de la Libération de Mâcon avec le C2JBB / harmonie municipale.
- ▶ Cérémonie de clôture du congrès national des pompiers avec la participation du département cuivres, The Bermudaz et les jeunes sapeurs-pompiers.

Octobre

- ▶ Concerts pédagogiques avec les solistes de l'orchestre symphonique de Mâcon et le quintet impromptu dans la *Sinfonia concertante* de Haydn, à destination des scolaires.

Novembre

- ▶ Rêves et parfums, avec le chœur opéra du conservatoire. Réalisé en partenariat avec Mâcon Symphonies dans le cadre du festival des Symphonies d'Automne.
- ▶ « Solidarité Hammana Liban », avec l'orchestre symphonique du conservatoire et les classes de chant lyrique.

Décembre

- ▶ Concert *Projet Fauré*.
- ▶ *Autour des œuvres de Denise Ferrier*, avec les classes de flûtes, saxophone, la pré-maîtrise et de danse contemporaine, avec la compagnie Farfalla.
- ▶ *Farfola*, avec les classes de chant choral, la prémaîtrise et la maîtrise, ainsi que des classes de primaires, accompagnées par l'harmonie municipale.

OPTIMISATION DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES POUR LES SPECTACLES

ACQUISITION DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS

- ▶ Achat de caméras pour la captation et l'archivage des spectacles.
- ▶ Spécialisation des agents techniques autour du son, avec notamment l'acquisition de tables de mixage pour garantir une qualité professionnelle.
- ▶ Ajout de dispositifs immersifs pour enrichir l'expérience des spectateurs, incluant l'achat de diffuseurs de parfums et la location de machines à fumée.

PRÊT DE MATÉRIEL

En partenariat avec le Théâtre, scène nationale, permettant une mutualisation des ressources pour les productions artistiques.

MODERNISATION DE LA MÉDIATHÈQUE

Mise en place d'un système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB), facilitant l'accès aux ressources documentaires du conservatoire pour les élèves et les enseignants. Ce nouvel outil permettra une gestion plus fluide du catalogue, des emprunts et des consultations, améliorant ainsi les conditions d'apprentissage et de recherche.

Ces évolutions visent à renforcer la qualité des enseignements et des représentations, tout en modernisant les infrastructures du conservatoire pour offrir aux élèves un environnement d'apprentissage toujours plus performant.

LES DÉFIS 2025

- ▶ Migration vers un nouveau logiciel de gestion de la scolarité
- ▶ Renforcer la visibilité et l'impact des actions inclusives
- ▶ Poursuivre et développer les actions hors les murs

LE TOURISME

Mâconnais-Beujolais Agglomération actualise sa stratégie touristique. Adopté en décembre 2024, le schéma de développement touristique 2025-2027 traduit la volonté de MBA de structurer, renforcer et promouvoir l'attractivité de son territoire. Il s'appuie sur douze axes d'intervention, mobilise les acteurs du tourisme, valorise les itinérances douces et s'inscrit en cohérence avec les démarches régionales et départementales.

LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le précédent schéma de développement touristique de MBA fut adopté en juin 2018 après douze mois de travail et de concertation.

Ce plan d'actions d'une durée de cinq ans est arrivé à son terme ; compte tenu du travail important mis en place pour son élaboration, il fut proposé de procéder à une actualisation de ce plan en tenant compte des résultats obtenus et des évolutions souhaitées pour le développement touristique du territoire.

MBA s'est donc engagé dans l'actualisation de son Schéma afin d'en redéfinir ou de faire évoluer certains éléments structurants, tout en se donnant la possibilité de mettre en œuvre et de soutenir des actions tout au long des années à venir.

Ainsi le conseil communautaire du 12 décembre 2024 a adopté son Schéma de développement touristique 2025-2027 avec de nouvelles orientations qui s'organisent autour des axes suivants :

1. Développer la stratégie d'accueil et de diffusion de l'information
2. Améliorer l'offre de déplacements multimodale et sa lisibilité
3. Améliorer la formation des professionnels à l'accueil des clientèles touristiques
4. Devenir une destination d'itinérance reconnue
5. Moderniser et mettre en réseau l'offre liée au patrimoine et à la culture
6. Développer une offre de tourisme et de loisirs à destination des familles
7. Devenir un spot d'exception dans les univers de l'œnogastronomie et des activités fluviales
8. Accompagner et animer la filière tourisme d'affaires
9. Développer la « marque » de territoire
10. Développer la stratégie digitale
11. Développer la promotion et la mise en marché du territoire et de ses acteurs
12. Gouvernance et démarche qualité

L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Les actions de l'Office de Tourisme Communautaire en lien avec le Schéma de développement touristique se sont portées, au-delà des missions quotidiennes, sur les principales thématiques suivantes :

AXE : SÉDUIRE

- ▶ Lancement et distribution de la carte illustrée à l'Office de Tourisme
- ▶ Participation aux salons de Bruxelles, Nature à Paris, Randonnée à Lyon
- ▶ Mise en vente de produits aux couleurs de la marque en collaboration avec Minuit Deux
- ▶ Pose d'une exposition photo en gare de Loché
- ▶ Déploiement d'une campagne dédiée aux familles
- ▶ La Vélo-Gourmande avec 810 participants (+ 27 %) au départ du Château d'Aine
- ▶ Fascinant banquet, coorganisé avec Tournus au Château d'Aine à Azé avec 155 participants (+ 11 %)
- ▶ Édition de la brochure Groupes
- ▶ Participation au salon Destination Vignobles à Angers et RDV en France à Paris

- ▶ Développement du club Affaires
- ▶ Plusieurs opérations de promotion filière Affaires : SBE Lyon, soirée MICE Paris, Workshop entreprises locales à la Cité des Climats et vins, Opération VIP Paris

AXE : FIDÉLISER

- ▶ Animation de 3 RIT
- ▶ Participation au salon des vins
- ▶ 2^e année de test du petit train touristique avec augmentation du tarif 4 791 passagers sur 3 mois
- ▶ Mise en location de la flotte de 124 vélos
- ▶ Mâcon sur l'ò : activités nautiques en partenariat avec Locaconcept (location de bateaux sans permis) et exploitation du bateau-promenade 116 passagers
- ▶ Lancement des 3 nouvelles cartes de randonnée

AXE : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS

- ▶ 6 rencontres avec les professionnels
- ▶ Déploiement de l'outil Weebnb
- ▶ Qualification de l'offre Accueil Vélo

SUBVENTIONS ATTRIBUÉES

Organisme	Montant attribué en 2024 en numéraire	Montant attribué en 2024 en nature
OTC	640 000 €	
OTC (location saisonnière petit train)	10 000 €	
OTC (mise à disposition de vélos)		97 674,60 €
Département de Saône-et-Loire	278 000 €	
Département de Saône-et-Loire (étude fréquentation touristique du Grand Site de France)	10 000 €	
La manufacture d'idées	4 000 €	
Festichanes	3 000 €	
Commune de Saint-Amour-Bellevue	2 000 €	
Comite d'organisation S&L 2024 – Congrès national des sapeurs-pompiers – avance remboursable	175 000 €	
Total	1 122 000 €	97 674,60 €

LES SENTIERS DE RANDONNÉES

Après que chaque commune ait validé l'ensemble des plans de localisation des 280 ensembles directionnels, Mâconnais Beaujolais Agglomération a ainsi pu déployer son offre relative à la fourniture de mobiliers liés à la randonnée et services annexes :

- ▶ la fourniture et pose/dépose de mobiliers de randonnée ;
- ▶ au balisage, débalisage d'itinéraires de randonnées ;
- ▶ à la création d'outils de communication liés à la promotion des sentiers inscrits dans le schéma directeur de la randonnée de MBA.

Ce déploiement s'est opéré de juillet 2023 à avril 2024.

L'inauguration des sentiers de randonnée de MBA a ainsi pu se dérouler le jeudi 11 juillet 2024 à Péronne ouvrant aux randonneurs la possibilité de parcourir un linéaire de près de 380 km.

MBA a par ailleurs créé trois cartoguides couvrant l'ensemble du territoire communautaire. Ces fichiers ont été remis à l'Office de Tourisme Communautaire qui a pu les éditer et les commercialiser auprès de ses usagers. Toutes les boucles qui furent ainsi créées disposent de données GPX et sont téléchargeables sur le site de l'OTC : <https://www.macon-tourisme.com/visites-et-activites/en-randonnee/>

GRAND SITE DE FRANCE SOLUTRÉ POUILLY VERGISSON

Par convention établie le 1^{er} janvier 2019, MBA s'est engagé à soutenir l'Opération Grand Site portée par le Département pendant une période de dix ans, par une participation financière annuelle de 278 000 €. Par ailleurs, le Département de Saône-et-Loire, dans le cadre du renouvellement de son label « Grand Site de France », s'est engagé dans une démarche d'amélioration des qualités d'accueil, de visite et de découverte de son site, au travers notamment de la randonnée.

Ainsi, et en cohérence avec les actions de MBA, le Département a notamment refondu l'intégralité du réseau de randonnée présent sur le périmètre du « Grand Site de France ».



LES DÉFIS 2025

- ▶ Création et commercialisation des offres touristiques sur l'itinérance
- ▶ Acquisition par MBA d'un train touristique électrique
- ▶ Création de temps d'échange entre l'OTC et les communes
- ▶ Création d'un maillage de relais d'informations touristiques sur l'ensemble du territoire communautaire

GRANDIR AU CŒUR DE NOS MÉTIERS

Les ressources humaines	p. 80
la prévention des risques professionnels.....	p. 84
Travaux et maintenance	p. 86
L'application du droit des sols.....	p. 88
La commande publique	p. 90
Les moyens généraux	p. 92
Les systèmes d'information	p. 94
Le juridique	p. 97
La communication.....	p. 98
Les assemblées	p. 101

LES RESSOURCES HUMAINES

La direction des Ressources humaines assure un lien essentiel entre les différentes directions et les services de la collectivité, notamment dans les missions de recrutements, de formations, de prévention des risques et de qualité de vie au travail, tout en garantissant une bonne gestion de la masse salariale et du budget.

LES MISSIONS RH

Au service des agents, la direction des Ressources humaines assure la gestion des carrières, des paies et des retraites. Elle garantit leur santé, leur hygiène et leur sécurité, agit sur la prévention des risques psychosociaux et est garante du dialogue social. Le service est composé de sa directrice et de 12 collaborateurs répartis sur les fonctions carrière et rémunération, recrutement, formation, et prévention des risques professionnels.

La direction des ressources humaines a géré sur l'année 2024 des situations très variées :

- ▶ l'établissement de plus de 1 800 actes administratifs, le traitement de plus de 5 200 bulletins de paie ;
- ▶ la publication de 122 offres d'emploi et le traitement de plus de 1 450 candidatures ;
- ▶ l'organisation de plus de 150 sessions de recrutements dont plus de 230 candidats reçus en entretien ;
- ▶ une nouvelle participation aux Rendez-vous de l'emploi, de la formation et de la création d'entreprise, qui se sont tenus le 11 septembre 2024 au spot ;
- ▶ la tenue de 14 réunions avec les partenaires sociaux : 11 réunions du CST et/ou de la formation spécialisée, trois réunions de dialogue social ;
- ▶ la diffusion, auprès de chaque agent de la collectivité, de six numéros de MB'Actu.

Régulièrement et au minimum une fois par an, les agents de la direction des Ressources humaines se rendent dans chacune des structures de la collectivité afin de rencontrer les agents et de répondre aux demandes relatives au déroulement de carrière, au statut de la FPT, aux formations, aux prestations sociales CNAS, etc.



L'ACTION SOCIALE

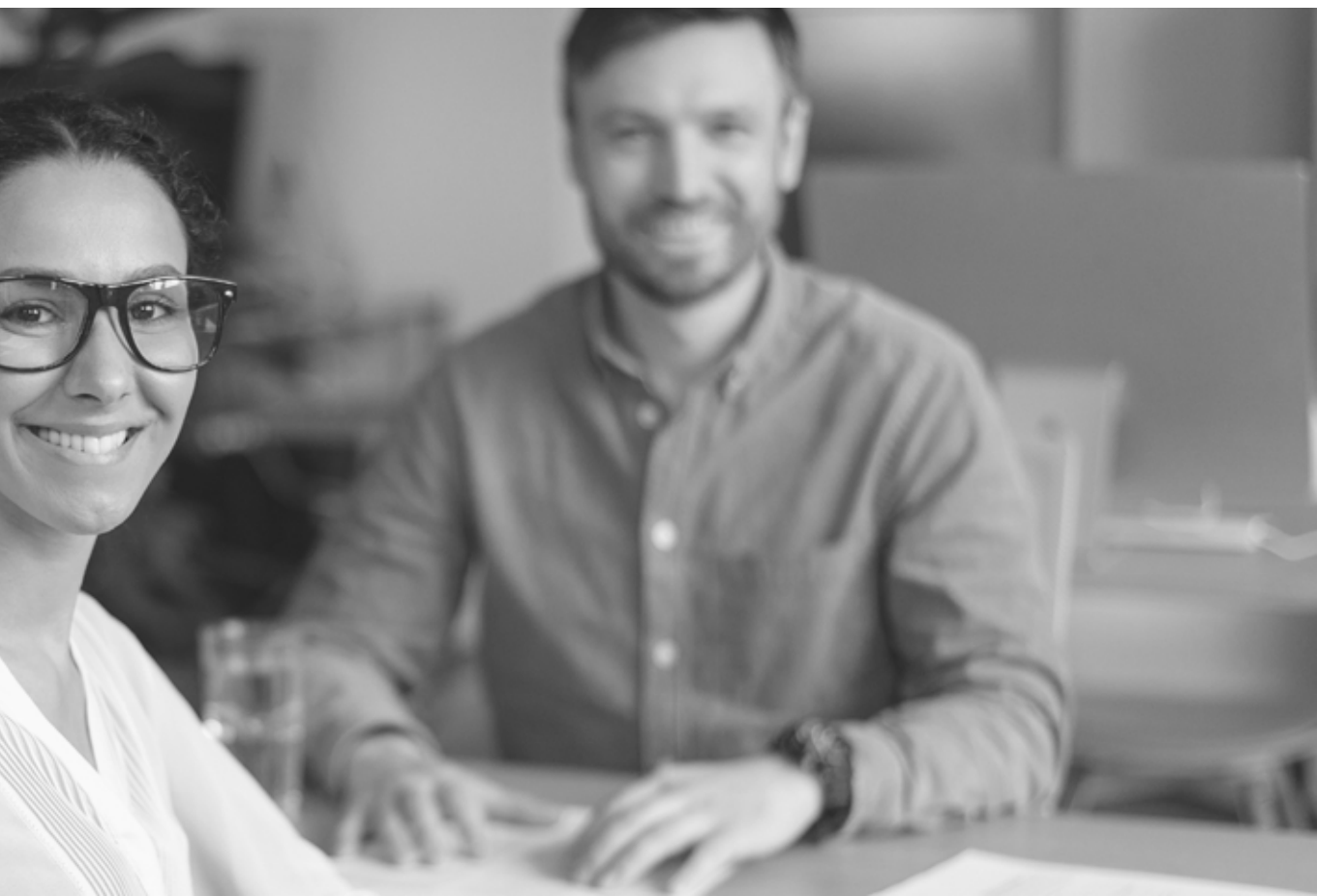
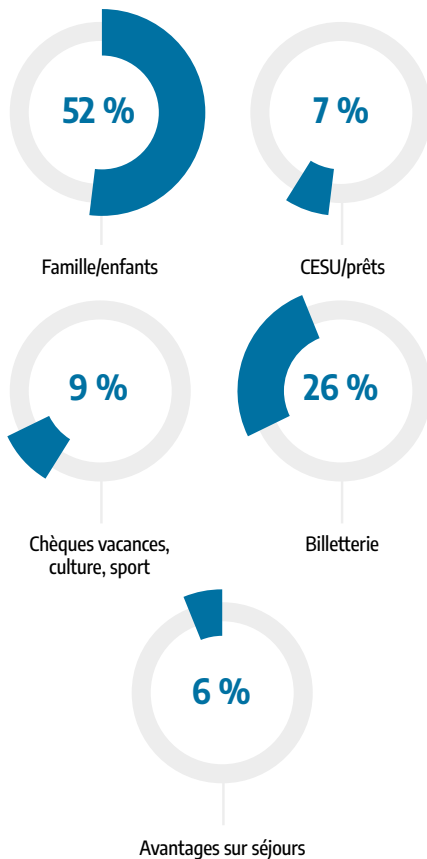
En 2024, MBA a versé plus de 96 000 € au Comité national d'action sociale (CNAS) pour 466 agents leur permettant de bénéficier de plus 110 000 € d'aides.

Ce bilan n'intègre pas les prestations non quantifiables tel que : les prêts et achats auto, l'écoute sociale, la consultation juridique, les promotions sur les locations de vacances...

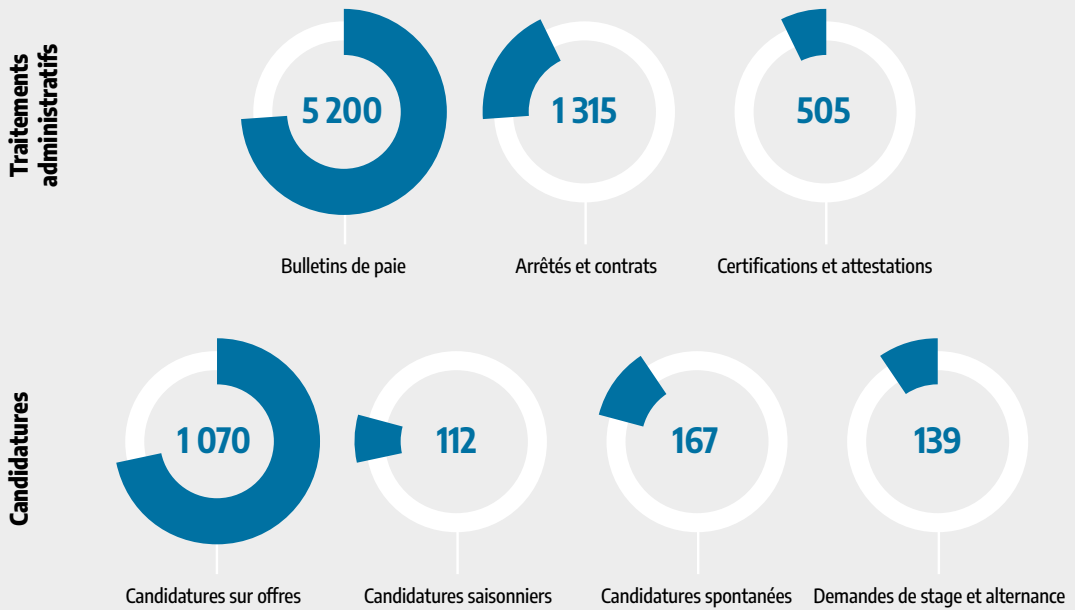
MBA participe également à hauteur de 50 % du montant des titres-restaurants attribués à ses agents, soit plus de 196 000 €.

Une participation employeur à la prévoyance santé est instaurée par MBA depuis le 1^{er} mars 2022.

Cette participation s'élève à 10 € brut mensuel. Sur l'année 2024, 70 agents ont pu bénéficier de cette participation.

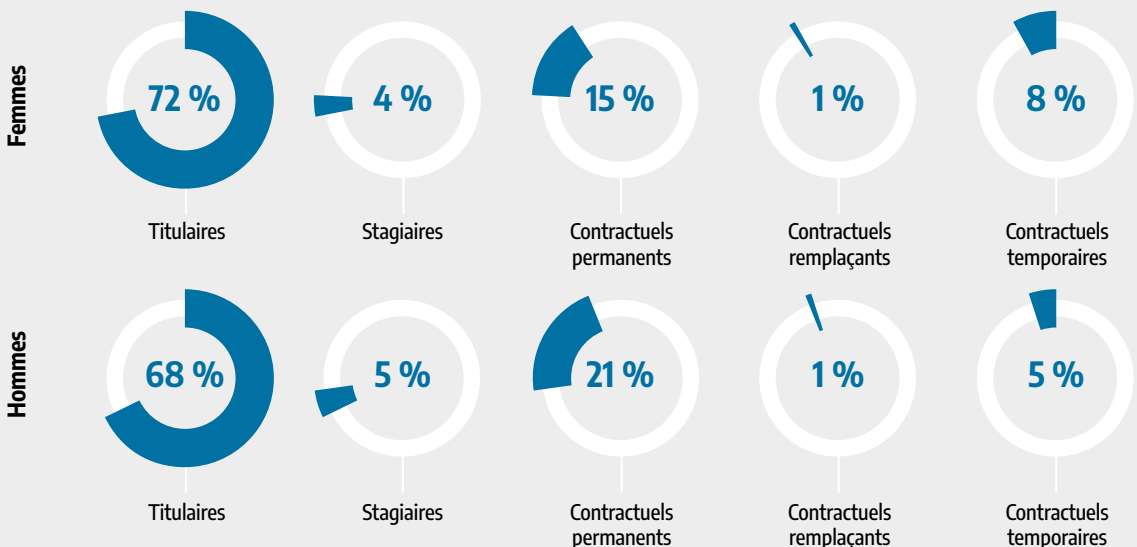


TRAITEMENTS ADMINISTRATIFS ET CANDIDATURES TRAITÉES EN 2024

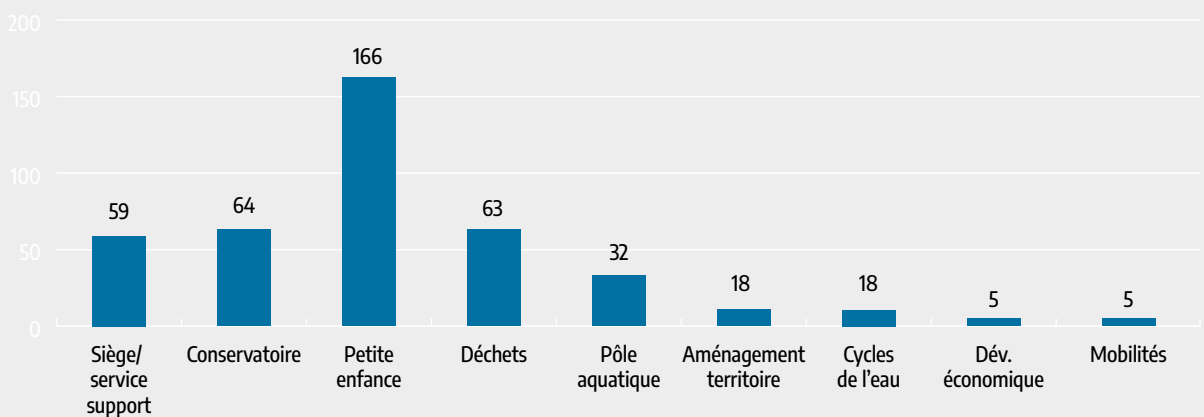
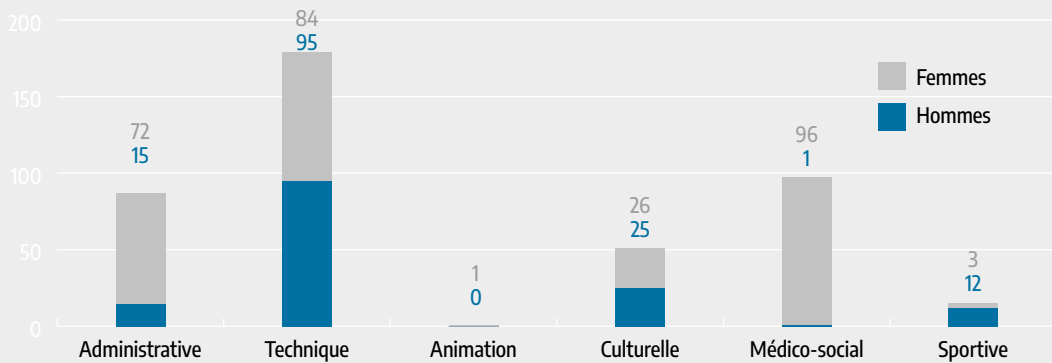


LES EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2024

	Femmes	Hommes	Total
Titulaire	201	101	302
Stagiaire	11	7	18
Contractuel permanent	43	32	75
Contractuel remplaçant	3	1	4
Contractuel temporaire	23	8	31
Total	281	149	430



RÉPARTITION PAR FILIÈRE ET PAR AFFECTATION DE L'EFFECTIF 2024



LA FORMATION

En 2024, la collectivité a investi plus de 170 000 € au titre de la formation, dont 112 500 € de cotisations CNFPT. 325 agents ont bénéficié d'au moins une journée de formation pour un total de 1 273 jours de formation sur l'année. Cela représente une moyenne de 3,92 jours de formation par agent. Une demande de formation dans le cadre du CPF a été transmise sur l'année 2024 pour une réalisation et prise en charge en 2025.

MBA doit faire appel à des organismes privés pour certaines formations très techniques pour la direction du grand cycle de l'eau, la direction mobilités ou relatives à l'hygiène et la sécurité, qui ne sont pas assurées par le CNFPT.

MBA a déployé sur l'année 2024 de nouvelles formations dédiées aux encadrants et spécifiques aux domaines de la communication, de la prévention des violences sexistes et sexuelles et du harcèlement moral.

LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La direction des Ressources humaines travaille tout au long de l'année, en collaboration avec le médecin et le psychologue du service Médecine de prévention, pour gérer du mieux possible certaines situations d'agents, telles que l'exposition aux risques psychosociaux, le maintien dans l'emploi...

D'autres actions sont également déployées par MBA. L'année 2024 a vu la poursuite de l'analyse de la pratique professionnelle pour toutes les structures d'accueil de la Petite enfance.

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Avec 8 accidents recensés en 2024, l'agglomération a renforcé ses actions pour prévenir les risques et améliorer les conditions de travail : ergonomie, protection contre le bruit et la chaleur, sécurité des agents isolés et formations renforcées.

BILAN 2024

En 2024, l'agglomération a enregistré 8 accidents du travail, ayant entraîné 88 jours d'arrêt. Pour limiter ces risques et améliorer la qualité de vie au travail, plusieurs mesures ont été mises en œuvre.

AMÉLIORATION DE L'ERGONOMIE DES POSTES DE TRAVAIL

Une vingtaine d'interventions a été réalisée, incluant des aménagements préventifs après une étude conjointe avec les agents, suite à des recommandations de la médecine du travail. Ces ajustements ont été facilités par un marché dédié au matériel ergonomique.

RÉDUCTION DE L'EXPOSITION AU BRUIT EN CRÈCHE

L'initiative a permis d'équiper tous les agents volontaires de crèche de bouchons d'oreilles adaptés.

RENFORCEMENT DE LA PRÉVENTION DES TRAVAILLEURS ISOLÉS

Des dispositifs spécifiques ont été investis pour garantir une alerte rapide en cas d'incident ou de maladie en dotant les agents de dispositif individuel.

RÉVISION DU PLAN CANICULE

Afin de mieux protéger les agents des effets de la chaleur, le plan a été activé de manière permanente

en période estivale, incluant des mesures comme des horaires adaptés, la dotation de gourdes isothermes, des équipements vestimentaires adaptés, des films de protection solaire sur les fenêtres et des fontaines à eau.

Le marché des équipements de protection individuelle (EPI) a également été réétudié en 2024 pour tenir compte des périodes estivales, avec une mise en œuvre prévue pour mars 2025. Cette démarche, issue d'un diagnostic approfondi, assurera une couverture complète des besoins des services pour des équipements variés (gants, chaussures, masques, bouchons d'oreilles, vêtements de haute visibilité, etc.).

FORMATION DES AGENTS AUX CONSIGNES DE SÉCURITÉ

En complément des actions de prévention, la formation des agents aux consignes de sécurité a été un axe fort en 2024.

- ▶ Formations sécurité : des exercices sur les risques liés aux attentats (en lien avec le plan Vigipirate) ont été organisés. Une nouvelle équipe interne de formateurs en santé sécurité au travail, a permis d'assurer rapidement la présence d'au moins deux sauveteurs par structures de MBA, soit un total de 165 agents.
- ▶ Accueil des nouveaux arrivants : en conformité avec le Code du travail, chaque nouvel arrivant bénéficie d'une sensibilisation à la sécurité, incluant les règles générales du site et les consignes propres à son poste.



33 000 €
budget formation réglementaire
(pour 2 300 heures)



LES DÉFIS 2025

- ▶ Poursuivre l'évaluation des risques professionnels, notamment à la direction des Cycles de l'eau
- ▶ Renforcer les actions sur l'ergonomie et la prévention des troubles musculo-squelettiques, avec des projets comme le réaménagement de la banque d'accueil à la direction des Déchets
- ▶ Accroître la présence sur le terrain des 18 agents assistants de prévention pour une meilleure prise en compte des besoins locaux

TRAVAUX ET MAINTENANCE

Le service Maintenance est chargé d'effectuer des travaux d'entretien sur tous les bâtiments du patrimoine et espaces verts de la Collectivités, afin d'en maintenir le bon état général de fonctionnement et de végétation urbaine.

UNE ÉQUIPE, DEUX PÔLES

À Sancé, une équipe pour les travaux de maintenances des bâtiments et espaces verts sur les divers sites de MBA, constituée d'une cheffe de service, d'un adjoint/responsable technique, d'une assistante administrative et trois agents techniques agissant sur environ 37 000 m².

Sur le secteur des Bouchardes, deux agents techniques réalisent principalement sur la zone d'activités commerciales l'entretien des espaces verts (tonte, plantations, tailles de haies), la relation avec les commerçants et l'entretien régulier de la voirie communautaire.

LES CHANTIERS EN RÉGIE DE 2024

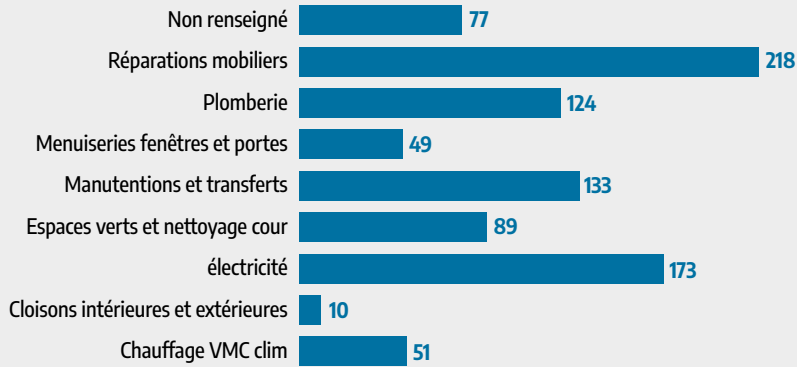
- ▶ Aménagement de la cour de la crèche des Tilleuls avec espaces verts, allées et dallages.
- ▶ Rafrâichissement durant l'été de l'ESPAM des Blanchettes avec rénovation peinture, changement luminaires par LED, remise en conformité d'un meuble de change.
- ▶ Rénovation d'un logement dédié au réseau VIF en fin d'année 2024.

Des jeux d'activités extérieurs ont été installés par un prestataire dans les crèches des Tilleuls, des Gautriats et de Marbé.

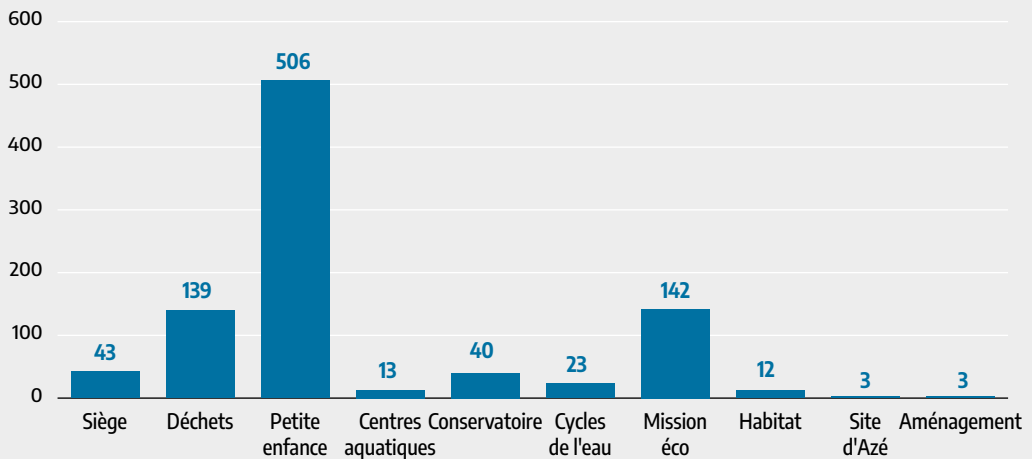
Le service Maintenance a géré les contrôles périodiques obligatoires des bâtiments de la collectivité, les levées de réserves nécessaires, la préparation des commissions de sécurité pour diverses structures.



CATÉGORIE DES DEMANDES D'INTERVENTION



SITES D'INTERVENTION



LES DÉFIS 2025

- ▶ Renforcement au sein de l'équipe technique pour la maintenance préventive avec l'arrivée de deux agents supplémentaires
- ▶ Différentes mises en place dans certaines les structures de la collectivité

L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Le service ADS (application du droit des sols) ne relève pas d'une compétence de l'Agglomération : il s'agit d'un service mis à la disposition des communes depuis juillet 2015, communes adhérentes après signature d'une convention avec MBA.



AU SERVICE DES COMMUNES

Le service application du droit des sols ne délivre pas les autorisations : il instruit les demandes déposées dans les communes, et propose les décisions aux maires, autorités compétentes. Ces décisions s'appuient sur la réglementation en vigueur (document d'urbanisme, code de l'urbanisme, jurisprudences).

En 2024, 35 communes ont bénéficié de ce service (hors Mâcon, Saint-Laurent-sur-Saône, Berzé-la-Ville, Fuissé), avec le retour de La Chapelle-de-Guinchay.

Au total, les instructeurs ont instruit 1 880 demandes cette année, nombre en augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente.

EN 2023, LE SERVICE ADS, C'EST...



5
instructeurs



1 880
dossiers instruits

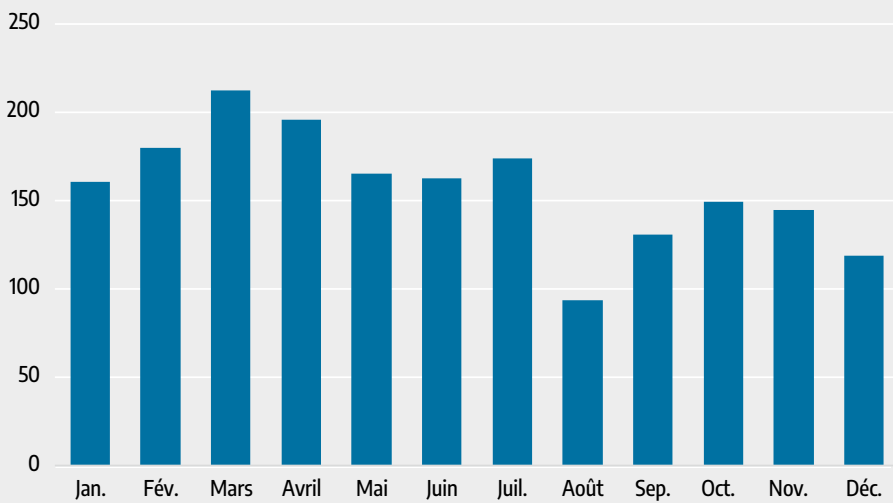


49 %
complets au dépôt

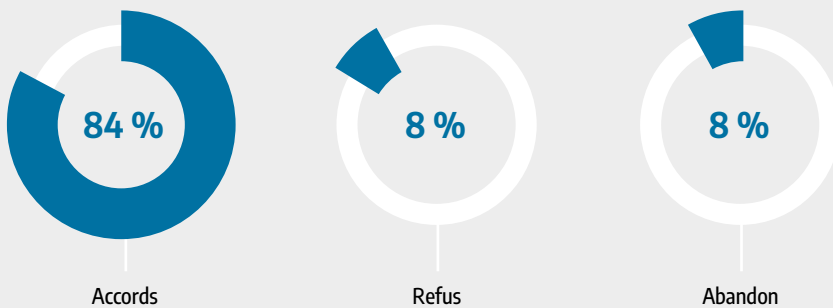


23
jours de délai global
moyen d'instruction

LES DOSSIERS DÉPOSÉS



LE SENS DES DÉCISIONS



Accord, avec ou sans prescriptions, décision favorable du maire
 Refus, ou sursis à statuer, décision défavorable du maire
 Abandon en cours d'instruction, dossier non complété ou retiré après accord à la demande du bénéficiaire

LA COMMANDE PUBLIQUE

La direction de la Commande publique de Mâconnais-Beaujolais Agglomération a pour fonction d'accompagner les services acheteurs dans la passation des contrats de marchés publics et de concessions de service public, afin de répondre aux besoins de l'Agglomération.

UNE DIRECTION SUPPORT AU SERVICE DE MBA

Les marchés publics sont les contrats par lesquels un opérateur économique est rémunéré par la collectivité publique afin de réaliser une prestation pour répondre aux besoins propres de MBA (fournitures de bureau, équipements de protection individuelle...) mais également pour l'exercice de ses compétences : transports, petite enfance, habitat... Une concession de service public confie l'exploitation d'un service public à un opérateur économique qui se rémunère en partie sur le prix payé par l'utilisateur.

Avant l'attribution d'un contrat, les rapports d'analyse sont présentés aux élus. Ainsi, la commission MAPA a eu l'occasion de se réunir à 11 reprises en 2024, tandis que la commission d'appel d'offres s'est réunie six fois.

En 2024, Mâconnais-Beaujolais Agglomération a conclu 109 contrats de la commande publique :

- ▶ 87 marchés supérieurs à 40 000 € HT dont 38 marchés supérieurs aux seuils européens ;

- ▶ 21 marchés compris entre 5 000 et 40 000 € HT dont sept supérieurs à 25 000 € HT ;
- ▶ une concession de service public (transport de voyageurs).

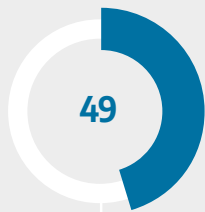
229 marchés d'un montant supérieur à 40 000 € HT étaient en cours d'exécution en 2023.

Dans l'objectif d'anticiper les obligations issues de la loi Climat et Résilience, la direction de la Commande publique a enrichi les documents de travail interne afin d'inciter les services acheteurs à recourir à des critères environnementaux notamment (à titre d'exemples, performances environnementales pour les travaux d'entretien du patrimoine, politique environnementale pour la fourniture de carburants des bennes à ordures ménagères) ou sociaux (valorisation de la démarche d'insertion professionnelle pour l'entretien des sentiers de randonnée).

La direction de la Commande publique accompagne également les services, afin de veiller au respect des règles issues du décret n° 2024-134 sur les proportions minimales d'acquisition de biens issus du réemploi, de la réutilisation ou comportant des matières recyclées, en étudiant les possibilités d'achat dans les marchés de fournitures et en assurant le respect de ces obligations sur data.gouv.fr.



LA RÉPARTITION DES MARCHÉS 2024



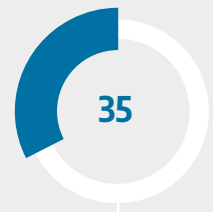
Prestations de service

- ▶ Diagnostic de vulnérabilité des bâtiments au risque d'inondation des rivières du Beaujolais
- ▶ Contrôles règlementaires des bâtiments de MBA



Fournitures courantes

- ▶ Fourniture d'instruments de musique et accessoires pour le conservatoire Edgar Varèse
- ▶ Fourniture d'électricité pour les sites de MBA



Travaux

- ▶ Travaux d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage
- ▶ Travaux d'aménagement d'un parking relais au nord de Saint-Laurent-sur-Saône

LES MOYENS GÉNÉRAUX

Le service des Moyens généraux assure un appui administratif et logistique essentiel au bon fonctionnement de la collectivité. Polyvalente, son équipe intervient sur des missions variées allant des achats à la gestion du siège, en passant par l'accueil, les archives ou encore le parc automobile.

LES GARANTS DE LA LOGISTIQUE

Le service des Moyens généraux est composé de quatre agents (un chef de service, une collaboratrice, une hôtesse d'accueil et un coursier/agent technique).

Service support aussi bien en soutien administratif qu'en soutien technique, les moyens généraux ont pour mission principale d'optimiser les coûts tout en favorisant le fonctionnement de la collectivité par l'identification du besoin et des propositions d'achats et d'organisations adaptés.

Les missions du service sont multiples et diverses :

- ▶ achat de fournitures et matériels ;
- ▶ gestion du mobilier de bureau ;
- ▶ rédaction des pièces techniques des marchés impactant plusieurs pôles ;
- ▶ gestion courante du siège administratif ;
- ▶ transport du courrier et de marchandises inter-sites et à l'extérieur de MBA ;
- ▶ gestion du parc auto (de la réservation à l'entretien) ;
- ▶ organisation de réception (achat et mise en place) ;
- ▶ accueil du siège ;
- ▶ traitement des courriers et colis ;
- ▶ gestion de la téléphonie mobile ;
- ▶ gestion des archives papier ;
- ▶ aide et soutien pour certaines tâches pour tous les services (mise sous plis, reliure, transport particulier...).



EN 2024, LES MOYENS GÉNÉRAUX, CE SONT...



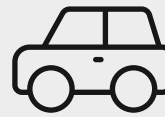
3 000
visiteurs reçus



3 000
appels téléphoniques
du public



16 000
courriers affranchis



39
véhicules légers avec + de 1300 réservations
pour les déplacements des agents



+ de 1300
factures vérifiées et traitées tous
budgets



966
réservations de salles de réunion
dans les locaux de MBA dont 1/3 environ nécessite
une préparation



858
demandes d'aide ou de collaboration des
services (portage de plis, courses, achats,
téléphonie mobile, fonctionnement divers...)

LES SYSTÈMES D'INFORMATION

En 2024, le service informatique a poursuivi sa modernisation dans un contexte de transition d'équipe. Fibre professionnelle, déploiement du Wi-Fi, remplacement de serveurs : les infrastructures ont été renforcées.

LE SERVICE INFORMATIQUE

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

L'année 2024 a été marquée par les départs d'un collaborateur en avril 2024 et du chef de service en octobre. De ce fait l'équipe n'a pas été au complet une grande partie de l'année pour traiter l'ensemble des projets prévus et gérer le support informatique.

MISES À NIVEAU TECHNIQUES

REVUE DES CONNEXIONS INTERNET

La revue des connexions internet a commencé fin 2023, et s'est poursuivie en 2024 toute l'année. L'ensemble des sites de l'agglomération a bénéficié du passage à la fibre professionnelle ORANGE et a ainsi vu son débit internet multiplié au moins par quatre. De plus une grande majorité des crèches a revu son infrastructure réseau, grâce à l'ajout de baie informatique.

INSTALLATION WIFI

Deux sites bénéficient maintenant d'une connexion wifi – le conservatoire avec l'ajout de 30 bornes wifi et le cycle de l'eau avec quatre bornes. Cette connexion permet aux agents de déplacer leur poste informatique, notamment en réunion, tout en gardant une connexion réseau.

CHANGEMENT SERVEURS

Le serveur GTC du centre aquatique a été changé afin de le moderniser.

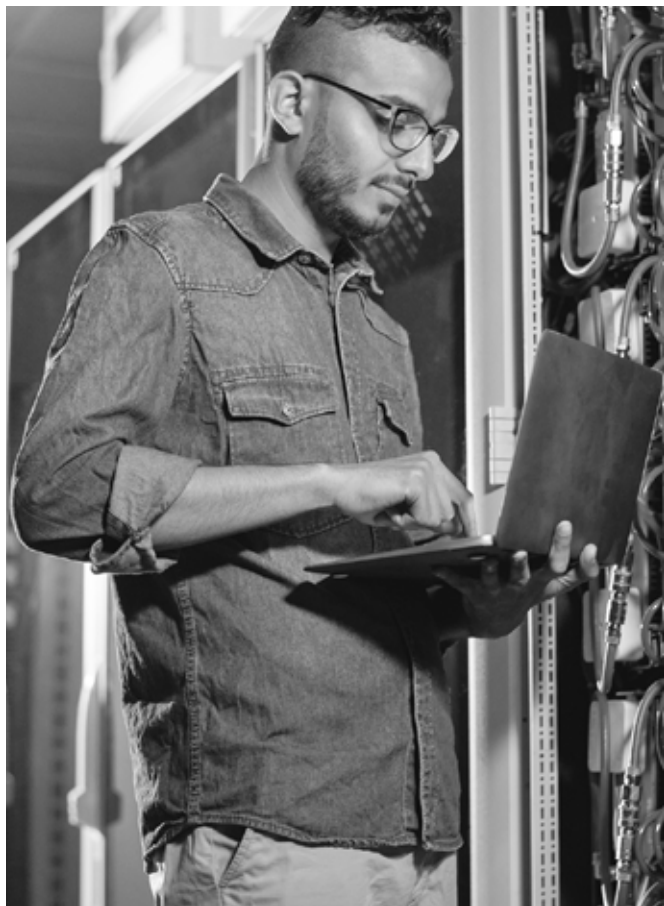
Le serveur SEDIT a également été migré car il ne correspondait plus aux recommandations de sécurité informatique.

SUPPORT

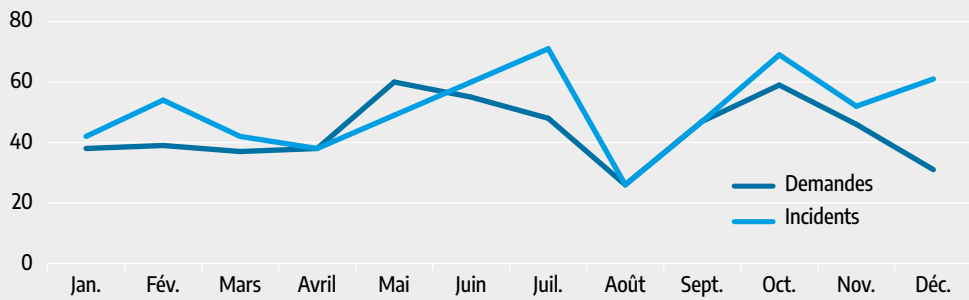
Les agents de l'Agglomération sollicitent le service informatique via une plateforme Web, de laquelle ils peuvent créer des tickets et suivre les existants : <https://supportinfo.mb-agglo.com>.

En 2024, **1 226 tickets ont été créés**, contre 861 l'année précédente. Une évolution de + 42 %.

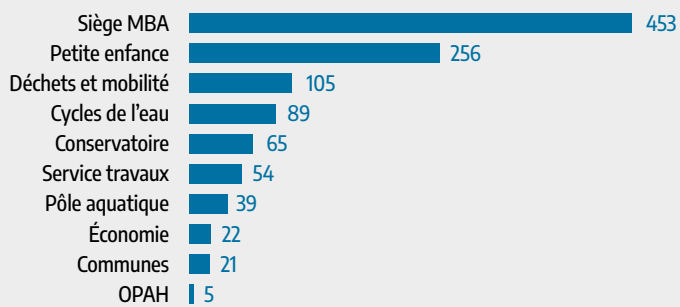
Le service informatique intervient rapidement pour traiter prioritairement les incidents (dégradation ou perte de service) rapportés par les agents de MBA puis les demandes en vue d'une amélioration.



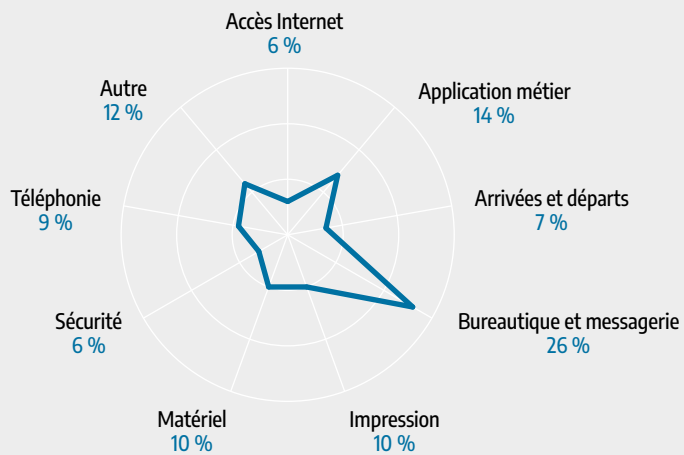
NOMBRE DE TICKETS ET ÉVOLUTION EN 2024



RÉPARTITION DES SERVICES D'INTERVENTIONS



CATÉGORIES DE DEMANDES



LE SIG

APPUI AUX SERVICES MÉTIERS DE L'AGGLOMÉRATION

Le développement d'outils SIG web pour les services se poursuit avec la mise en place d'une interface pour le service GEMAPI et d'une autre pour la mission économique. L'objectif est de permettre aux services de consulter leurs données métiers et de produire en partie leurs propres cartes.

Le service SIG reste en support pour la production de travaux plus poussés, avec la réalisation d'une vingtaine de projets spécifiques cette année.

L'intégration et la mise à jour des données se poursuivent également, avec l'arrivée d'un collaborateur, dédié prioritairement à l'intégration des plans de recellement et à la refonte des données sur l'eau (assainissement et AEP), en prévision de l'évolution des modes de gestion pour 2027.

SERVICE SIG COMMUN

Ce service, mis en place en 2024, vise à doter les communes volontaires d'une interface cartographique pour la consultation du cadastre, des zonages réglementaires, des réseaux humides et autres données en lien avec les compétences de l'agglomération.

Deux nouvelles communes ont rejoint le service en 2024, portant leur nombre total à six. Sept autres communes ont montré leur intérêt et devraient adhérer en 2025.



LE JURIDIQUE

Le service Juridique peut être consulté dans tous les domaines de compétences de l'EPCI. Il intervient en support en vue de la réalisation des projets communautaires.

ACTUALITÉS DU SERVICE

L'année 2024 a été marquée par :

- ▶ les acquisitions foncières nécessaires à la phase 2 de la ZAC Europarc ;
- ▶ la préparation du transfert des nouvelles missions d'« autorité organisatrice de la petite enfance » au 1^{er} janvier 2025 ;
- ▶ la réflexion sur les modalités de dissolution des syndicats compétents en matière d'eau potable au sud du territoire au 1^{er} janvier 2026 ;
- ▶ la participation aux groupes de travail relatif au choix du mode de gestion pour l'eau potable et l'assainissement en 2027.

LES MISSIONS DU SERVICE

Délivrance de conseils juridiques aux élus, au directeur général des services et à l'ensemble des services communautaires (rédaction de notes juridiques...)

Sécurisation des actes de l'EPCI (validation de l'ensemble des délibérations, annexes, conventions...)

Gestion des précontentieux et contentieux

Gestion des marchés d'assurances

Veille juridique



LA COMMUNICATION

Le service Communication met en œuvre la stratégie de communication de MBA en lien avec les élus et les services. Il conçoit et diffuse les supports d'information, valorise les politiques publiques, coordonne les relations presse, anime les outils numériques et accompagne l'organisation des événements. Par une communication claire et maîtrisée, il participe pleinement au rayonnement de l'Agglomération.

METTRE EN VALEUR LES ACTIONS DE MBA

Le service Communication de MBA réunit une cheffe de service et deux collaborateurs. Il déploie la stratégie de communication de l'Agglomération, élaborée par la direction générale, en lien étroit avec l'ensemble des services.

Au quotidien, il conçoit et réalise une large variété de supports, internes comme externes, assure les relations presse, anime le site internet de l'Agglomération ainsi que les réseaux sociaux. Il organise également de nombreux événements et veille à leur bon déroulement.

Son objectif : valoriser les élus et leurs actions sur le terrain, au service de l'intérêt général.

UNE COMMUNICATION AU PLUS PRÈS DU TERRITOIRE

Le service Communication joue un rôle de relais auprès des 39 communes membres, en centralisant l'information et en la diffusant à l'ensemble des secrétariats de mairie.

Chaque commune peut ensuite relayer ces contenus via ses propres canaux : site internet, panneaux d'affichage ou lumineux, applications mobiles comme Panneau Pocket ou IntraMuros, etc.

Par ailleurs, le service rédige chaque année des articles sur les compétences de l'Agglomération, destinés à être intégrés dans les bulletins municipaux des communes.



CONCEVOIR ET PRODUIRE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION EFFICACES

Véritable service ressource, le service conçoit et produit une grande variété de supports de communication pour l'ensemble des directions. Chaque année, plus de 1 500 documents sont ainsi réalisés, édités et diffusés, en interne comme en externe.

Acteur stratégique, le service définit, en lien avec la direction générale, la ligne éditoriale et veille à la qualité de fond et de forme des publications clés, parmi lesquelles :

- ▶ Interface : synthèse dématérialisée diffusée aux élus après chaque conseil communautaire ;
- ▶ MB'ACTU : magazine interne destiné aux agents de MBA, publié 6 fois par an, qui revient sur les temps forts passés et les événements à venir ;
- ▶ le rapport d'activités : bilan annuel retraçant les actions majeures menées par l'ensemble des directions.

ANIMER LE SITE INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX DE L'AGGLOMÉRATION

Si la gestion technique du site internet (hébergement, nom de domaine, maintenance...) est assurée par le prestataire STRATIS, la mise à jour et l'animation quotidienne du site relèvent du service Communication. Ce dernier pilote également la présence de MBA sur les réseaux sociaux, avec une publication en moyenne par jour. Il gère notamment :

- ▶ Facebook : trois pages (Mâconnais-Beaujolais Agglomération – 2,9 K abonnés, centre aquatique – 1,8 K, conservatoire – 664)
- ▶ LinkedIn : 2 126 abonnés
- ▶ X (ex-Twitter) : 672 abonnés
- ▶ YouTube : chaîne officielle de l'Agglomération

PLUS DE 150 ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS CHAQUE ANNÉE SUR LE TERRITOIRE

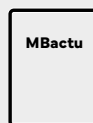
Le service Communication accompagne la mise en œuvre et la valorisation de nombreux événements portés par MBA.

En lien avec les services de l'Agglomération et les partenaires, il coordonne les actions de chacun pour garantir le bon déroulement de chaque manifestation.

EN 2024, LE SERVICE COMMUNICATION, C'EST...



+ de 1 500
documents produits



6
MB Actu



1
rapport d'activités



5
Interface

LE SITE INTERNET EN QUELQUES CHIFFRES



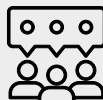
5

grands onglets : connaître mon agglo, vivre au quotidien, entreprendre aux portes de Lyon, profiter d'un territoire durable, se cultiver et bouger



280

pages



2 157

prises de contact via le « Contactez-nous ! »



524

actualités publiées



17 047

requêtes utilisateurs

Top 5 des pages les plus consultées

1. Se rendre en déchèteries
2. Les horaires et tarifs du centre aquatique
3. L'agglo recrute
4. Petite enfance « les crèches présentes sur le territoire »
5. L'onglet « eau et assainissement »

VALORISER LES ACTIONS DE L'AGGLO À TRAVERS LA PRESSE

LES RELATIONS PRESSE

Les relations presse constituent un levier essentiel pour faire connaître les actions de MBA. En s'appuyant sur les journalistes, relais d'information stratégiques, elles permettent de toucher un large public et de renforcer la notoriété de l'Agglomération.

Le service Communication veille à entretenir des relations de confiance avec les médias, en garantissant la fiabilité des informations transmises. Il organise régulièrement des conférences de presse, prépare les dossiers associés et fournit aux élus des éléments de langage pour accompagner leurs prises de parole. Ces documents sont ensuite partagés avec les journalistes.



25

dossiers de presse rédigés en 2024

LES ABONNEMENTS PRESSE

Le service Communication gère les abonnements presse de tous les services du siège (*Gazette des communes, Journal des Maires, Technicité...*).



20

abonnements

LA REVUE DE PRESSE

Chaque jour, le service Communication réalise une revue de presse couvrant les titres suivants : *Mâcon Infos, Le Journal de Saône-et-Loire et La Voix de l'Ain*. Outil de veille stratégique, la revue de presse permet d'évaluer l'impact médiatique des actions de MBA, de maîtriser l'information diffusée, et de valoriser les retombées auprès des partenaires, notamment dans le cadre des demandes de subventions. Lorsque cela s'avère nécessaire, le service peut également rédiger un droit de réponse pour corriger une information inexacte diffusée par un média.



1 066

articles de presse évoquent MBA et ses communes membres en 2024

LES ASSEMBLÉES

Le service Assemblées assure le fonctionnement, l'organisation et le bon déroulement des assemblées délibérantes de l'Agglomération. Il veille à la sécurité juridique et à la transmission des actes au contrôle de légalité, en étroite collaboration avec le service juridique.

DÉLIBÉRER EN TOUTE LÉGALITÉ

Dans le cadre du secrétariat des séances, le service des assemblées prépare et assure le suivi des réunions des bureaux permanents, conférences des maires, conseils communautaires et contrôle les dossiers soumis.

Le service assemblées assure :

- ▶ l'organisation et la gestion des assemblées délibérantes ;
- ▶ l'envoi des convocations et des ordres du jour ;
- ▶ les notifications des actes et la rédaction des comptes rendus de séances ;
- ▶ le contrôle de l'élaboration des procès-verbaux ;
- ▶ la tenue des registres des délibérations et des arrêtés ;
- ▶ l'affichage légal et la publication des actes.

L'année 2024 totalise 317 décisions du président, 28 arrêtés réglementaires et 396 délibérations.

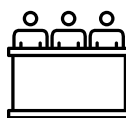
EN 2024, LE SERVICE ASSEMBLÉES, C'EST



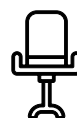
317
décisions
du président



28
arrêtés
réglementaires



396
délibérations



7
Bureaux
permanents



8
conférences
des maires



5
conseils
communautaires





Mâconnais-Beaujolais
Agglomération

www.mb-agglo.com